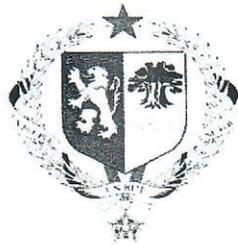


1260

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi



Document de Politique Economique et Sociale DPES 2011-2015

Un Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire.

(Version provisoire du 19 août 2011)

Table des matières

Liste des abréviations, acronymes et sigles	iii
Liste des figures	viii
Liste des tableaux	viii
Liste des annexes	viii
Introduction : Contexte général de la politique économique et sociale pour les années 2011-2015	1
Processus d'élaboration	2
Contenu du document	3
Chapitre I : Profil de la croissance, de la pauvreté, des inégalités et défis	4
1.1. Profil de la croissance économique	4
1.2. Contraintes à la production, à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat	6
1.3. Incidence de la pauvreté et stratégies développées par les populations	9
1.4. Facteurs d'exclusion et difficultés d'accès aux services sociaux de base	11
1.5. Enjeux et implications d'ordre institutionnel et de gouvernance	13
Chapitre II : La Stratégie	15
2.1. Vision à long terme	15
2.2. Piliers de la stratégie	16
2.2.1. AXE 1 : Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie	17
2.2.1.1. Cadre macroéconomique	17
2.2.1.2. Développement du secteur privé et rôle des PME/PMI	20
2.2.1.3. Apport de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)	21
2.2.1.4. Mise en place des infrastructures d'appui à la production et à la productivité	23
2.2.1.4.1. Accès aux services énergétiques	23
2.2.1.4.2. Développement et modernisation des infrastructures de transports	23
2.2.1.4.3. Services de transport	24
2.2.1.4.4. Secteur bancaire, microfinance et marchés financiers	25
2.2.1.4.5. TIC et télécommunications	25
2.2.1.4.6. Tourisme	25
2.2.1.4.7. Intégration régionale	26
2.2.1.4.8. Migrations internationales et Sénégalais de l'Extérieur	26
2.2.1.5. Développement intégré des filières alimentaires, de l'agriculture et de l'économie rurale	27
2.2.1.5.1. Développement de l'agriculture	28
2.2.1.5.2. Développement de l'élevage	32
2.2.1.5.3. Pêche et aquaculture	32
2.2.1.5.4. Hydraulique, irrigation et maîtrise de l'eau	33
2.2.1.5.5. Transformation agroalimentaire et promotion des produits agricoles	33
2.2.1.6. Déploiement industriel et autres services	34
2.2.1.6.1. Mines et carrières	34
2.2.1.6.2. Industrie	35
2.2.1.6.3. Capital foncier et Bâtiments et Travaux Publics (BTP)	36
2.2.1.6.4. Artisanat	36
2.2.1.6.5. Commerce	36
2.2.1.6.6. Culture	37
2.2.1.6.7. Sports et loisirs	37
2.2.2. AXE 2 : Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable	39
2.2.2.1. Education et développement des compétences et qualifications	40
2.2.2.2. Santé et nutrition	42
2.2.2.3. Eau potable, hygiène et assainissement	43

2.2.2.4.	Habitat et cadre de vie.....	44
2.2.2.5.	Protection sociale et solidarité avec les populations vulnérables.....	44
2.2.2.6.	Promotion de l'équité et de l'égalité de genre.....	46
2.2.2.7.	Emploi.....	46
2.2.2.8.	Jeunesse.....	47
2.2.2.9.	Prévention et gestion des risques et catastrophes.....	47
2.2.2.10.	Environnement, gestion des ressources naturelles et développement durable.....	48
2.2.3.	AXE 3 : Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains.....	49
2.2.3.1.	Pilotage stratégique des politiques sectorielles.....	49
2.2.3.2.	Administration publique et réforme de l'Etat.....	50
2.2.3.3.	Amélioration de la gestion des finances publiques.....	51
2.2.3.4.	Gouvernance judiciaire, protection et promotion des droits humains.....	51
2.2.3.5.	Décentralisation, développement local et aménagement du territoire.....	51
2.2.3.6.	Travail parlementaire.....	53
Chapitre III :	Plan d'actions prioritaires (PAP) de la Stratégie.....	54
3.1.	Diversification des sources de production.....	54
3.1.1.	Développement de l'économie rurale.....	54
3.1.2.	Développement du secteur privé.....	56
3.2.	Développement et modernisation des infrastructures structurantes.....	56
3.3.	Meilleur accès aux services sociaux essentiels.....	58
3.4.	Bonne gouvernance des politiques publiques.....	60
Chapitre IV :	Mise en œuvre et suivi-évaluation de la Stratégie.....	62
4.1.	Fondements conceptuels du suivi-évaluation.....	62
4.2.	Dispositif de suivi-évaluation du DPES.....	62
4.3.	Acteurs et appropriation.....	64
4.4.	Indicateurs de suivi-évaluation.....	64
4.5.	Financement du PAP / DPES.....	66
4.6.	Processus d'articulation entre le DPES et le budget national.....	66
4.7.	Risques liés à la mise en œuvre du DPES.....	69
ANNEXES	A

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ADS	Aéroports Du Sénégal
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIBD	Aéroport International Blaise Diagne
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANAQ	Agence Nationale d'Assurance Qualité
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANRAC	Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
ANREVA	Agence Nationale du plan de Retour Vers l'Agriculture
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APCD	Acteur Porteur de Dynamique Communautaire
APE	Accords de Partenariat Economique
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
APROSI	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Anti-Rétro-Viraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
ASIT	Agence Sénégalaise de l'Innovation Technologique
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
BCE	Bureau d'appui à la Création d'Entreprise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
BT	Brevet Technique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDIPE	Centre de Développement Intégré de la Petite Enfance
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEPOD	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement
CES	Conseil Economique et Social
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CIEL	Centre d'Initiative pour l'Emploi Local
CIMEL	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CMC	Centre Multimédia Communautaire
CMP	Code des Marchés Publics
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNDCL	Conseil National de Développement des Collectivités Locales

CNDS	Comité National de Dialogue Social
CNLCC	Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et la Concussion
CNS	Conseil National de la Statistique
COSAMA	Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes
CPG	Consultation Primaire Globale
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
CUR	Centre Universitaire Régional
DAP	Domaine Agricole Partagé
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DB	Direction du Budget
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEPONAT	Déclaration de Politique nationale d'Aménagement du Territoire
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGF	Direction Générale des Finances
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DGP	Direction Générale du Plan
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPPA	Direction de la Promotion des Produits Agricoles
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTA	Direction de la Transformation Alimentaire
EDS	Enquête Démographique et de Santé
END	Energie Non Distribuée
ERN	Environnement et Ressources Naturelles
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
ENSAE	Ecole Nationale de Statistique de l'Analyse Economique
ERIL	Electrification Rurale d'Initiative Locale
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDTU	Fonds de Développement des Transports Urbains
FECL	Fonds d'Equipeement des Collectivités Locales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FMI	Fonds Monétaire International
FNCF	Fonds National de Crédit pour les Femmes
FNPEF	Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin
FNR	Fonds National de Retraite
FONDEF	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FPE	Fonds de Promotion Economique
FPT	Formation Technique et Professionnelle
FT	Formation Technique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDRH	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
GELD	Gouvernance Locale et Equité de Genre
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'ouest
GIRMAC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières

GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GWh	Gigawatt-heure
IA	Inspection Académique
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
INPS	Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IPS	Institutions de Prévoyance Sociale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LARTES	Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales
LBC	Lampes à Basse Consommation
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LMD	Licence Master Doctorat
LOASP	Loi d'Oriention Agro-Sylvo-Pastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MW	Mégawatt
NETS	Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux
NPNE	Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONEQP	Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONFP	Office National pour la Formation Professionnelle
ORIO	Programme pour le développement des infrastructures
OS	Objectif Stratégique
PADERCA	Projet d'appui au développement rural en Casamance
PAER	Plans d'Action Environnementaux et Régionaux
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAGF/MP	Plan d'Action Global de Formation sur les Marchés Publics
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PATMUR	Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine
PAMU	Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PASMI	Programme d'Appui au Secteur Minier
PCNPETE	Plan Cadre national pour la Prévention et l'Elimination du Travail des Enfants
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEA	Pôles d'Emergence Agricole

PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PER	Programme Economique Régional
PGAT	Plan Général d'Aménagement du Territoire
PGE	Plans de Gestion Environnementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLASEPRI	Plateforme d'appui au Secteur Privé
PLT	Projet eau à Long Terme
PMB	Produit Mondial Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNASA	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNG	Plan National Géomatique
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PODES	Plan d'Orientalion pour le Développement Economique et Social
POR	Plans d'Opérations Régionaux
PPJ	Projet de Promotion des Jeunes
PTPE	Pays Pauvres très endettés
PRAESC	Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PRECASEJ	Programme de Renforcement des Capacités en Suivi évaluation en matière d'Emploi des Jeunes
PRECOL	Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales
PREMs	Projets Energétiques Multisectoriels
PRI	Politique de Redéploiement Industriel
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PROGERT	Projet de Gestion et de Restauration des Terres Dégradées
PRSE	Projet de Restructuration du Secteur de l'Electricité
PSJ	Programme Sectoriel Justice
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
RBT	Réserves de Biosphères Transfrontières
RCC	Réduction des Risques de Catastrophes
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RGPHA	Recensement Général de la Population, Habitat, Agriculture et Elevage
RN	Route Nationale
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
SAGTC	Schéma d'Aménagement et de Gestion du Terroir Communautaire
SAO	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
SAP	Système national d'Alerte Précoce
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SE	Sénégalais de l'Extérieur
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SERPM	Société d'Etude et de Réalisation des Phosphates de Matam
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SIGEL	Système d'Information de Gestion de l'Elevage
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques

Liste des figures

Figure 1: Evolution de la part des secteurs dans la formation du PIB.	4
Figure 2: Evolution du taux de croissance du PIB réel, 2003-2010.	5
Figure 3: Répartition (en %) du financement total du DPES selon les axes.	67

Liste des tableaux

Tableau 1: Scénarii de croissance sur la période 2011-2015.	19
Tableau 2: Financement (en millions de FCFA) du Plan d'Actions Prioritaires du DPES 2011-2015.	67
Tableau 3: Croissance et déficit public selon les scénarii.	68

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste restreinte des indicateurs du DPES.	A
Annexe 2: Méthodologie de la priorisation des actions du DPES.	H
Annexe 3: Financement (en millions FCFA) du scénario tendanciel du PAP/DPES par axes stratégiques.	I
Annexe 4: Financement (en millions FCFA) du scénario pessimiste du PAP/DPES par axes stratégiques.	I
Annexe 5: Financement (en millions FCFA) du scénario optimiste du PAP/DPES par sous-secteurs et domaines.	J
Annexe 6: Financement (en millions FCFA) du scénario tendanciel du PAP/DPES par sous-secteurs et domaines.	P
Annexe 7: Financement (en millions FCFA) du scénario pessimiste du PAP/DPES par sous-secteurs et domaines.	V
Annexe 8: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario tendanciel.	AA
Annexe 9: Tableau des opérations financières de l'Etat - 2011-2015 selon le scénario tendanciel.	DD
Annexe 10: Balance des paiements selon le scénario tendanciel.	GG
Annexe 11: Situation des institutions monétaires selon le scénario tendanciel.	HH
Annexe 12: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario optimiste.	II
Annexe 13: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario optimiste.	MM
Annexe 14: Balance des paiements selon le scénario optimiste.	PP
Annexe 15: Situation des institutions monétaires selon le scénario optimiste.	QQ
Annexe 16: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario pessimiste.	RR
Annexe 17: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario pessimiste.	UU
Annexe 18: Balance des paiements selon le scénario pessimiste.	XX
Annexe 19: Situation des institutions monétaires selon le scénario pessimiste.	YY
Annexe 20: Acteurs du processus participatif.	ZZ
Annexe 21: Participation nationale au processus d'élaboration du DPES.	BBB

Introduction : Contexte général de la politique économique et sociale pour les années 2011-2015

1. A la faveur d'une démarche de plus en plus inclusive, l'Etat du Sénégal met en œuvre, depuis le milieu des années 1990, des politiques, stratégies et programmes intégrés avec comme objectif fondamental une lutte plus efficace contre la pauvreté et la recherche de l'émergence économique. Les années 2000, notamment à partir de 2003, sont ainsi marquées par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I, 2003-2005) réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP-II). En l'occurrence, le DSRP s'est avéré être un cadre de référence partagé en matière de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, dans le contexte général de poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
2. Sur le plan économique, la stabilité du cadre macroéconomique est sans doute un des principaux acquis de la mise en œuvre du DSRP depuis 2003. La part des contre-performances de la période 2006-2010, imputable aux perturbations des prévisions budgétaires, constitue à cet égard une confirmation onéreuse de la nécessité de préserver cette stabilité, particulièrement à travers celle des finances publiques. A la qualité du cadre macroéconomique viennent s'ajouter les niveaux appréciables atteints par le taux d'investissement ces dernières années. Toutefois, le taux d'épargne intérieure demeure insuffisant, nécessitant ainsi le recours à l'épargne étrangère à travers l'endettement extérieur, l'investissement étranger, mais aussi les transferts des Sénégalais de l'Extérieur.
3. Après une tendance relativement favorable de baisse de l'incidence de la pauvreté sur la période 1995-2005, les statistiques disponibles indiquent une certaine aggravation de la pauvreté monétaire en milieu rural au cours des années 2006-2010. Par ailleurs, les indicateurs de développement humain tels que les taux d'alphabétisation, d'achèvement des études au cycle primaire et de mortalité maternelle et infantile présentent encore des tendances moins favorables à l'atteinte des OMD. Toutefois, l'impact de cette situation sur les conditions de vie des populations pauvres a été atténué par la mise en œuvre de projets publics visant à faciliter l'accès à un logement et un cadre de vie sains, à une alimentation suffisante, à l'eau potable, à la santé, à l'éducation et aux marchés.
4. Globalement, les principaux éléments positifs du tableau de l'économie nationale sont : (i) le dynamisme des exportations de services et la relative diversification des produits et marchés d'exportation ; (ii) le relèvement de la plateforme logistique entrepris à travers la réduction progressive du déficit en infrastructures ; (iii) l'expérimentation sur le terrain de l'approche grappe comme cadre de partenariat permettant de tirer effectivement parti des avantages compétitifs nés de la qualité du cadre macroéconomique et des réformes transversales et sectorielles ; (iv) la volonté de tous les acteurs de s'approprier l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et (v) une culture multiforme du dialogue social favorisant la poursuite de la construction d'une démocratie apaisée. A ces facteurs favorables s'ajoutent l'installation d'un nouveau cycle de bons hivernages devant être mis à profit pour la maîtrise de l'eau et la modernisation du secteur primaire ainsi que le renouveau dans le secteur des mines avec le démarrage des activités de production d'or.
5. En capitalisation ces atouts, il devient particulièrement urgent de ramener l'économie sur sa trajectoire d'avant-crise et, pour ce faire, construire une plateforme infrastructurelle et partenariale solide pouvant servir de base à atteindre des objectifs de taux de croissance du PIB réel de 6 à 10% l'an sur la période 2010-2030. Aussi, la période des cinquante (50) prochaines années, à placer sous le signe de la consolidation de l'émergence dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, interpelle-t-elle les générations de la période 2010-2035 pour une prise de conscience claire des enjeux que présentent les grandes questions de ce début du 21^{ème} siècle. Ces enjeux se résument ainsi : (i) l'avènement des nouveaux pays émergents ; (ii) le mouvement vers l'énergie

propre et les substituts du pétrole ; (iii) les effets des changements climatiques; (iv) la demande croissante de sécurité alimentaire ; (v) les mutations socio-économiques en Afrique ; (vi) la référence croissante au principe de précaution et le besoin de plus en plus exigeant de sécurité et (vii) l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme. Ces défis sont reconnus comme déterminants pour la réalisation d'une croissance soutenue et l'instauration d'un développement durable et harmonieux. A cela s'ajoutent, à l'échelle nationale, la problématique de la jeunesse et avec elle, à la faveur des libertés politiques et économiques, le besoin d'un nouvel engagement pour jeter un pont solide entre la dynamique de croissance 1995-2010 et le classement du Sénégal parmi les pays émergents au cours de la période 2010-2030.

6. Relever ces défis demande une démarche persévérante qui exploite toutes les opportunités de réformes permettant à l'économie de gagner en résilience et en flexibilité face aux chocs exogènes. Pour atteindre l'émergence économique et les objectifs retenus sur le chemin de l'éradication de la pauvreté, il importe de réaliser un niveau de croissance¹ élevé, soutenu, durable et mieux réparti à travers les différentes politiques majeures. La réalisation de cet objectif passe par la levée des contraintes à la croissance mais aussi par un partage plus équitable des fruits de la croissance.
7. Cette ambition a amené l'ensemble des acteurs à convenir de la nécessité d'élaborer, pour la période quinquennale 2011-2015, une stratégie nationale empreinte à la fois de réalisme et de rupture. Cette nouvelle stratégie, principal élément fédérateur en matière d'intervention pour tous les acteurs du développement, s'inscrit dans une vision de long terme et s'oppose à toute forme d'exclusion sociale. Elle appelle à une mise en œuvre optimale des politiques de gouvernance engagées aux niveaux central et local pour réaliser l'objectif intermédiaire que représente l'atteinte des OMD en 2015.

Processus d'élaboration

8. Le processus d'élaboration de ce Document de Politique Economique et Sociale (DPES) pour la période 2011-2015 a été conduit par un comité technique *ad hoc*, onze (11) groupes de travail thématiques et cinq (5) « axes régionaux ». La méthodologie adoptée prend en compte les contributions des groupes thématiques et des études spécifiques.
9. Le processus a été régi par les principes de travail ci-après :
 - la démarche participative ;
 - le consensus fort autour des grandes orientations ;
 - la prise en compte des questions transversales (genre, droits humains, développement durable) ;
 - l'appropriation qui facilite la mise en œuvre des actions prioritaires.
10. Par ailleurs, les travaux ont été menés en deux phases principales. D'une part, la phase bilan-diagnostic, englobant les revues sectorielles et le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II s'est déroulée de mars et juin 2010. D'autre part, la phase de formulation de nouvelles orientations stratégiques du DPES, s'est déroulée de juillet à octobre 2010.

¹Un taux de croissance moyen annuel d'environ 7 à 8% pendant un certain nombre d'années.

Chapitre I : Profil de la croissance, de la pauvreté, des inégalités et défis

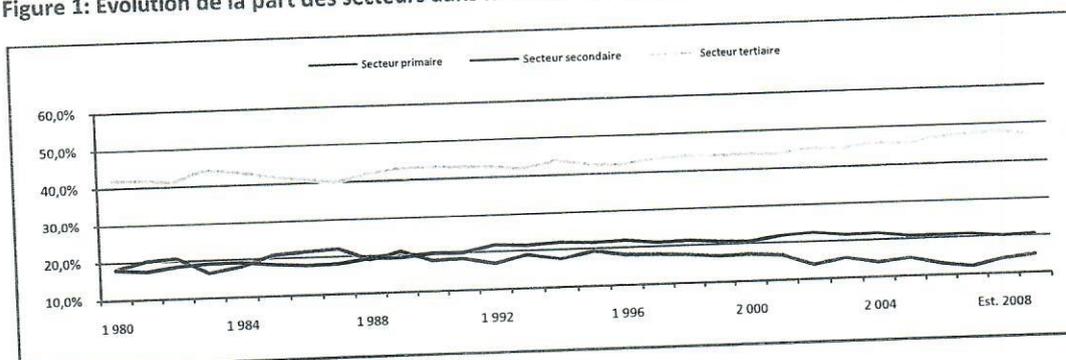
Introduction

15. Le présent chapitre passe en revue les contraintes à l'accélération de la croissance et à une redistribution plus équitable de ses fruits ainsi que les enjeux que l'on peut associer au profil de la pauvreté monétaire, à la structure de l'emploi, aux initiatives de lutte contre la pauvreté non monétaire et aux différentes formes de vulnérabilité. Une attention particulière est portée aux disparités régionales, à l'égalité et l'équité de genre, aux inégalités dans la répartition des revenus et à leurs liens avec la structure de l'appareil de production, tout comme aux inégalités dans l'accès aux services sociaux de base et leurs relations avec la pauvreté non monétaire.

1.1. Profil de la croissance économique

16. La figure ci-dessous montre les mouvements erratiques de la contribution par secteur à la formation du PIB de 1980 à 2008. La part du secteur primaire dans le PIB est passée de 19,2% en 1980 à 22,7% en 1987. A partir de 1994, elle entame une évolution à la baisse en passant de 18,4% à 14,6% en 2008. La contribution du secteur secondaire qui était de 16,5% en 1980, tourne autour de 20% depuis 1991. L'industrie, naguère plus développée au Sénégal que dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, s'est fortement restructurée pendant les années 1980 et 1990. Elle est de plus en plus dominée par les activités agroalimentaires et les industries chimiques. Parallèlement, la part du secteur tertiaire pris globalement (incluant les services des Administrations publiques, les services non marchands de logement et les services de personnel domestiques) s'est stabilisée au cours de la période 1980-2008 autour de 51,2% et celle du secteur informel autour de 49,1%. Une autre caractéristique de l'économie est la place encore importante du secteur dit informel, notamment dans l'agriculture et les activités de services ; ce qui se traduit par un faible progrès technique et une faible productivité.

Figure 1: Evolution de la part des secteurs dans la formation du PIB.

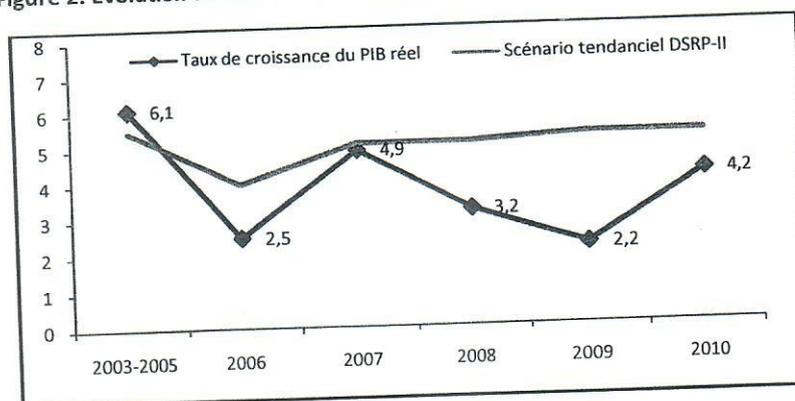


Source : DPEE-MEF, 2010.

17. La consommation finale, avec une croissance de 6,8% l'an en valeur, a connu un accroissement plus rapide que le Produit Intérieur Brut (PIB) au cours de ces dernières années, induisant une diminution du taux d'épargne intérieure qui est passé de 11,2% en 2000, à 9,1% en 2005 puis 7,6% en 2010. Parallèlement, le taux d'épargne nationale a enregistré une hausse en passant de 14,9% en 2000 à 17,4% en 2010. Cette croissance de la consommation finale est principalement tirée par les transferts courants des Sénégalais vivant à l'étranger. La consommation finale publique, en valeur, a connu une hausse entre 2001 et 2007 passant respectivement de 5,8% à 14,8% (soutenue par une augmentation de 15% des salaires retracée dans le TOFE) et s'est établie à 3,7% en 2010.

18. S'agissant du taux d'investissement, il a atteint 23,9% du PIB en 2010 contre 23,7% en 2009 à la suite de l'augmentation de 19,4% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale, résultant des externalités positives dues à la forte hausse de celle publique amorcée depuis 2004 (de 15,4%), à travers l'amélioration des infrastructures publiques. Les investissements directs étrangers (IDE) ont été cependant relativement faibles (58 millions de dollars US), avant de connaître un net dynamisme entre 2005 et 2009. Ils représentent 2,8% de la FBCF, taux qui atteint plus de 15,0% en Ouganda, au Ghana ou encore en Malaisie. Ces taux ont, en 2006, fait classer le Sénégal à la 128^{ème} place sur un total de 141 pays. Les investissements privés sont concentrés dans les sous-secteurs des télécommunications, des mines et du tourisme. Le taux de croissance de la FBCF privée a connu une dynamique assez forte sur la période 2004-2010. Cependant, l'importance de l'investissement dans le domaine du logement contribue à réduire son efficacité. Avec la forte progression des ressources budgétaires et l'apport substantiel de l'aide publique au développement, le taux d'investissement a plus que doublé sur la période 1986-2010, passant respectivement de 11,7% à près de 23,9%.
19. Quant aux échanges extérieurs de biens et services, ils ont été marqués par un manque de dynamisme des activités relatives aux produits d'exportation traditionnels (produits arachidiers, pêche, phosphate, acide phosphorique), qui déteint sur la valeur totale des exportations. Les importations des biens et services en valeur CAF ont augmenté en moyenne de 15% sur 2004-2008 et ont chuté de 21% en 2009. Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale s'est accentué et se situe à 836 milliards de FCFA en 2006. Sous l'effet des crises énergétique et alimentaire, il atteint un sommet en 2008 en se fixant à 1 522,5 milliards. Il en est de même pour le déficit du compte courant qui est à 843,7 milliards au cours de la même année. Les déficits de la balance commerciale et du compte courant sont estimés respectivement à 941,5 milliards et 374 milliards en 2010.
20. L'inflation mesurée par l'IHPC est dans l'ensemble maîtrisée, mais elle subit l'influence des fluctuations des cours mondiaux de certains produits comme le pétrole. En effet, elle se situe à 2,1% en 2006 et a avoisiné les 6% en 2007 et 2008 (5,9% en 2007, 5,8% en 2008) sous l'effet des crises alimentaire et énergétique. En 2010, elle s'est établie à 1,2%. Sur le long terme, elle reste globalement maintenue en dessous du plafond communautaire de l'UEMOA (3%).
21. Entre 2006 et 2010, le cadre macroéconomique a été globalement maîtrisé, en dépit de la situation mondiale difficile. Cependant, le sentier de croissance emprunté par l'économie sénégalaise depuis 2006 (en moyenne annuelle 3,4%) est resté en-deçà du scénario tendanciel retenu (5,0%) pour la mise en œuvre du DSRP-II. Les chocs exogènes survenus – notamment avec la flambée des cours des produits pétroliers et alimentaires et la crise financière - ont entraîné un repli du Produit Mondial Brut (PMB), des pertes de centaines de millions d'emplois dans le monde et la baisse des échanges commerciaux et des investissements.

Figure 2: Evolution du taux de croissance du PIB réel de 2003 à 2010.



Source : UCSPE-MEF, avril 2011

22. Globalement, les aspects négatifs de la crise ont induit la morosité de l'économie nationale avec, entre autres, un net ralentissement de la croissance du PIB réel (3,2% en 2008, 2,2% en 2009) lié principalement au repli des secteurs secondaire et tertiaire, au recul des activités commerciales et à une légère baisse de l'investissement privé. En revanche, elle s'est redressée en 2010 avec un taux de 4,2%, grâce notamment à la bonne tenue de la demande extérieure mais également du fait de la poursuite de la régularisation des engagements extrabudgétaires, en vue d'améliorer la situation financière des entreprises du secteur privé.
23. Durant la période 2006-2010, le Sénégal a respecté l'essentiel de ses engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI). Les efforts du Sénégal dans le cadre de la surveillance multilatérale de la CEDEAO sont très appréciables dans la mesure où neuf sur dix des critères de convergences sont respectés, au terme de l'année 2010. Après avoir atteint 2,1% en 2006, le taux d'inflation² est évalué à 6 % pour les années 2007 et 2008, et est estimé à 1,2% en 2010. Par contre, en 2009, une baisse du niveau général des prix de 1% a été observée. L'encours de la dette publique totale est resté largement en-deçà du plafond communautaire (UEMOA) fixé à 70% du PIB. Au titre de la gestion budgétaire, l'Etat a maîtrisé les dépenses publiques, tout en préservant les dépenses sociales, en dépit de la baisse des recettes liée au ralentissement de l'activité économique. Toutefois, le déficit public³, estimé en moyenne à 2% du PIB entre 2001 et 2005, a atteint 5,7% en 2006 et 4,4% entre 2007 et 2010.

1.2. Contraintes à la production, à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat

24. La structure des sources de la croissance n'est pas assez diversifiée. Les principales contraintes des secteurs de production économique sont liées à la faible productivité des facteurs de production et leurs coûts encore élevés, au rôle encore faible joué par le secteur privé et les collectivités locales et aux difficultés dans l'accès au financement pour les PME. L'économie sénégalaise souffre de déficits d'infrastructures en termes de quantité et/ou de qualité, de la faiblesse du tissu industriel et d'un niveau encore peu élevé des investissements privés, notamment dans les secteurs productifs.
25. En effet, depuis la dévaluation du franc CFA survenue en 1994, la base sectorielle de la croissance a d'abord été les BTP, les télécommunications, les activités industrielles et le commerce, laissant de côté l'agriculture qui donne encore à la moitié de la population les revenus monétaires et les céréales vivrières. Cette structure même de la base sectorielle de la croissance, jointe au maintien d'une configuration de politique sociale résiduelle, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où se réfugie la main-d'œuvre dans des activités de survie composant le secteur informel. De manière générale, la faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, en corollaire, un taux d'épargne également faible.
26. Globalement, les sous-secteurs de l'économie primaire souffrent de difficultés d'accès aux intrants de qualité et de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production et spécifiquement de l'absence d'un dispositif d'action sociale pour la création et la protection des revenus pour les personnes victimes de l'exclusion sociale. Le sous-secteur agricole fait face à un certain nombre de problèmes dont les difficultés d'accès aux facteurs de production, le faible niveau de mise en valeur des aménagements, la forte dépendance aux cultures pluviales, la non-disponibilité des semences de qualité, l'inadéquation de la politique foncière, les difficultés d'accès aux marchés et la faible valorisation des produits exportés. Quant au sous-secteur de l'élevage, les contraintes qui entravent son développement sont relatives, entre autres, au faible

² Seuil maximal communautaire de l'UEMOA établi à 3,0%.

³ Le solde budgétaire (dons compris) est structurellement négatif au Sénégal.

potentiel des femmes dans l'agriculture et dans le secteur informel contribueront sans conteste à l'amélioration de la productivité globale de l'économie.

37. Capitaux, capacités et compétences sont combinés par les acteurs pour générer à l'aide de talents et de technologies des flux de revenus et de ressources à travers les activités qu'ils permettent de mettre à la portée des différents segments de la population : activités primaires, secondaires et tertiaires. La prise en charge correcte des aspirations exprimées à travers leurs initiatives quotidiennes de sortie de la pauvreté ou d'ascension sociale passe par l'extension des opportunités et des aptitudes à les concrétiser, par l'amélioration de la gouvernance locale et du fonctionnement de la démocratie à la base. Les programmes retenus pour la période 2011-2015 ont été dimensionnés sur la base des conditions initiales qui ressortent des tendances et des contraintes structurelles à la croissance et au partage équitable des fruits de la croissance, mais également des défis que recèle l'environnement national, sous-régional et mondial.
38. Pour atteindre les taux de croissance devant placer le Sénégal sur une trajectoire d'émergence et de développement inclusif, les acteurs de la vie économique et sociale ont désormais à relever cumulativement la résilience du niveau du taux de croissance du PIB réel, éradiquer la pauvreté, améliorer l'accès aux services sociaux de base, créer des opportunités et lutter contre toute forme d'inégalité afin de garantir les droits humains. Il s'agit donc de maintenir le taux de croissance économique au-dessus d'un plancher tendanciel (5% au moins) afin de permettre de revaloriser le PIB par tête d'habitant à plus de 3% par an au moins et d'insérer un nombre croissant d'hommes et de femmes dans les circuits de création de richesses.
39. La stabilité du cadre macroéconomique est un attribut important de l'émergence économique. Elle est mesurée par la faiblesse du taux d'inflation, une faible volatilité du taux d'intérêt, un taux d'épargne élevé, une facilité à l'accès au crédit, y compris le microcrédit, une libéralisation du commerce, la viabilité des finances publiques et la stabilité du taux de change.

1.3. Incidence de la pauvreté et stratégies développées par les populations

40. Tout d'abord, il convient de rappeler l'approche de la pauvreté retenue par le Sénégal avec le volet de la précarité qui affecte plusieurs domaines de l'existence, de manière persistante, hypothéquant lourdement les chances de pouvoir assumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même. Celle-ci renvoie à un paquet de manques relatifs au revenu monétaire, à la nourriture, à l'habillement, à un logement décent et à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable. L'approche empirique de cette définition de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre dans des conditions décentes.
41. Partant de cette approche de la pauvreté, il a été noté que, sur la période 2001-2005, le rythme de réduction de la pauvreté a évolué positivement. En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. La proportion des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire a également accusé une baisse significative⁴, en passant de 48,5% en 2002 à 42,6% en 2005. L'image de stagnation à partir de 2006 du processus de réduction de la pauvreté monétaire que reflètent les estimations⁵ appelle à prêter davantage attention à l'évolution de la pauvreté non monétaire : l'accès aux services sociaux de base, à une alimentation décente, à une eau protégée de pollution, à un logement décent et un cadre de vie sain.

⁴ Enquêtes ESAM, ESPS - 2005.

⁵ Rapport provisoire Banque Mondiale et Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie -ANSD-, juin 2010.

42. Ainsi, au niveau national, l'incidence de la pauvreté des individus a quasiment stagné entre 2005 et 2009, passant de 50,8% à 50,7%. Par contre, elle a reculé légèrement à Dakar, s'est stabilisée dans les autres centres urbains et a un peu augmenté en milieu rural (de 61,9% en 2005 à 63,2% en 2009). La pauvreté reste un phénomène essentiellement rural, même si en milieu urbain, la vulnérabilité des ménages est assez notoire. Plus que la stagnation, de manière préoccupante, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont plutôt augmenté, induisant une aggravation de la situation des plus pauvres. De même, ces récentes simulations suggèrent une aggravation de l'inégalité, alors qu'elle était en baisse constante entre 2001-2005.
43. Selon les résultats de l'étude sur la pauvreté chronique⁶, en 2008-2009, le profil de pauvreté au Sénégal révèle que 6 personnes sur 10 sont soit pauvres soit vulnérables. Sur les 6 personnes considérées pauvres, 4 le sont effectivement et 2 sont en réalité vulnérables à un choc (économique, sanitaire et écologique) qui peut les faire rapidement basculer dans la pauvreté. Au Sénégal, sur 100 pauvres, 54% résident en milieu rural, 29 % à Dakar et sa banlieue et 17% dans les autres villes. Les vulnérabilités sont particulièrement fortes en milieu rural car on y retrouve 94% de vulnérables contre seulement 4% dans les autres villes et 2% à Dakar. En perspective d'une amélioration de la situation de pauvreté, les résultats recommandent :
- la mise en place d'un cadrage macro-social, basé sur une politique de création et de protection des revenus en faveur des catégories défavorisées ;
 - le développement du capital humain, les investissements agricoles et la sécurité alimentaire principalement en milieu rural ;
 - la croissance inclusive plaçant les pauvres et les classes moyennes au cœur de la production des richesses et de leur répartition ;
 - une mobilité sociale ascendante et la résistance aux chocs, conflits et sinistres ;
 - une protection sociale ciblée plus structurée et plus inclusive, en particulier adaptée à l'enfant.

Enjeux liés à l'incidence de la pauvreté

44. Sur la base des résultats définitifs de l'ESPS-I et de ce qui précède, les meilleures stratégies de sortie de la pauvreté pour les populations, notamment en milieu rural, appellent à la modernisation de l'agriculture et la stabilisation des revenus agricoles, l'accès équitable aux ressources et à leur contrôle dans le secteur agricole et dans le secteur informel, l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité et la valorisation et la protection des ressources naturelles.
45. En somme, le niveau de la pauvreté reste encore élevé et son maintien à son niveau actuel au cours des prochaines années est inacceptable sur le plan politique, social, économique, environnemental et humain. Certes, on ne pourrait pas considérer comme pauvre une personne bien éduquée, normalement alimentée, protégée contre la maladie, avec un logement décent dans un cadre de vie sain et disposant d'eau potable. L'enjeu devient alors la dose de dignité et de magnification de la condition humaine que recèle le processus qui l'aura admis à une telle situation mais surtout qui l'y maintiendra durablement. Il importe donc de prendre en compte cet enjeu à travers l'objectif d'autonomisation et de participation équitable des différentes communautés de base et de leurs membres sur l'étendue du territoire national au processus de cette vision d'émergence.

⁶ *Les dynamiques de la pauvreté au Sénégal : Pauvreté chronique, pauvreté transitoire et vulnérabilité*. Etude réalisée par le LARTES-IFAN, en septembre 2010, en collaboration avec l'IRD, l'UNICEF et l'ANSD.

1.4. Facteurs d'exclusion et difficultés d'accès aux services sociaux de base

46. De multiples contraintes expliquent la prépondérance des facteurs d'**exclusion sociale**. Sur le plan des ressources humaines, les taux élevés de chômage et de sous-emploi sont les signes les plus évidents de leur utilisation inefficace. Au total, il n'y aurait qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal ; ce qui laisse présager un taux élevé de dépendance et une pression constante sur les individus qui travaillent et qui peuvent facilement basculer dans la pauvreté monétaire qui frappe plus de la moitié des ménages. La dispersion des structures de soutien à l'emploi, la non articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, la multiplicité des fonds avec des missions similaires, le manque de transparence du marché de l'emploi accentué par les retards notés dans la mise en place de l'observatoire de l'emploi et le répertoire opérationnel des métiers et emplois constituent des facteurs peu favorables à la baisse du chômage et du sous-emploi.
47. Suivant les résultats de l'enquête réalisée en 2008 sur les dépenses des ménages à Dakar, le taux de chômage à Dakar est de 14,5%. Ce taux est calculé en comptabilisant les demandeurs d'emplois non disponibles pour travailler immédiatement et les personnes restant à la maison et qui accepteraient un emploi s'il leur en était proposé. Ce taux de chômage dit au sens élargi est de 9,5% chez les hommes et de 20,8% chez les femmes. Selon la tranche d'âge, il atteint son niveau le plus élevé (18,8%) chez les personnes de 15 à 29 ans. Suivant le niveau d'instruction, le chômage est plus fréquent chez les personnes du niveau du secondaire auprès desquelles il est de 22% au sens élargi.
48. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement le signe le plus évident du déficit d'emplois productifs. Parallèlement, l'agriculture se caractérise par des rendements faibles et une production fluctuante en attendant de nouveaux progrès en matière d'irrigation après ceux réalisés avec l'introduction de la culture attelée et l'amélioration des intrants. Si l'agriculture demeure l'activité de base dans les stratégies de sortie de la pauvreté en campagne, des compléments de revenus sont encore nécessaires en provenance d'activités comme l'élevage, la pêche, la foresterie, l'artisanat, le commerce, un emploi temporaire ou à temps partiel dans une ville ou une grande entreprise, un métier rémunéré ou les transferts d'un parent installé à Dakar ou un émigré.

Enjeux liés au profil des inégalités

49. L'adéquation entre le marché de l'emploi et la formation professionnelle constitue un défi à relever. Chaque année d'études ou de formation supplémentaire induit une hausse de la productivité du travail autour de 7,5% et 5,4% respectivement pour les entreprises du secteur moderne et celles du secteur informel, qui rendent compte d'un niveau de productivité relativement élevé (équivalent à celui de la valeur médiane du secteur moderne). Ces résultats suggèrent l'existence d'un effet « expérience » et/ou d'un effet « niveau minimum d'études » reflété par l'effet de la qualification du travail sur la productivité.
50. Sur le plan démographique, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 5,0 enfants par femme et est beaucoup plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,9). Avec un taux de 2,5%, la croissance de la population demeure forte. La structure par âge révèle une forte proportion de jeunes. Un peu plus d'un cinquième des femmes (22%) et plus d'un quart des hommes (27%) sont âgés de 15 à 19 ans ; environ 20% des femmes et des hommes sénégalais ont entre 20 et 24 ans. Ces caractéristiques reflètent la structure d'une population jeune. La proportion d'individus par âge diminue régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente. Subséquemment, l'offre de main-d'œuvre augmente encore plus vite que la population globale, puisque le taux de croissance de la population active âgée de 15 à

64 ans est de 4%. Ce rythme est d'ailleurs plus rapide dans les villes que dans les campagnes en raison des flux nets d'exode rural. Compte tenu du pourcentage des femmes (52%) dans la population totale, le défi majeur aujourd'hui est d'assurer une meilleure prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre, mais aussi, de faire en sorte que la croissance démographique puisse favoriser la promotion de la croissance économique notamment envers les populations les plus pauvres. A cet effet, il convient de veiller à une meilleure intégration des questions de population dans les cadres sectoriels de développement de l'étape conceptuelle (planification) à la phase pratique.

51. Concernant les services sociaux de base, les déficiences qui dégradent la qualité du système de santé sont les difficultés d'accès aux soins notamment pour des raisons financières et d'enclavement, les problèmes d'accessibilité aux médicaments, les ruptures fréquentes de stocks de vaccins, les dysfonctionnements au niveau de la maintenance des équipements, l'insuffisance et la répartition déséquilibrée du personnel qualifié et les perturbations du travail dû au caractère souvent délétère des relations professionnelles et syndicales.
52. La faible efficacité interne et externe du système éducatif est, à son tour, due à l'effet de facteurs comme l'insuffisante prise en compte du genre dans les stratégies d'intervention, l'insuffisance des capacités d'accueil, du matériel didactique et de la qualification des enseignants, la précarité de l'environnement des apprentissages et les perturbations scolaires rémanentes. À ces contraintes s'ajoutent l'insuffisance de cantines scolaires, la baisse du niveau d'inscription des hommes dans l'éducation non formelle, la faible implication des Collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, l'absence de certification de la compétence des apprenants et d'un cadre de certification de la formation professionnelle, technique et supérieure.
53. Le déséquilibre entre les régions concerne l'accès et la mise en place de façon inégale des infrastructures de base - eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité, irrigation - ainsi que l'absence d'un crédit adapté qui prend dûment en considération le double caractère d'unité de production et de consommation du ménage agricole. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalités dans la contribution à la croissance.
54. De plus, l'accessibilité à l'eau potable est plombée par des contraintes résultant de la non réactualisation de l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, du manque d'entretien des forages ruraux motorisés, de l'équilibre financier de structures telles que l'ONAS et la SDE et également de la qualité et la distribution de l'eau. S'agissant de l'assainissement, la vétusté et l'étroitesse du réseau constituent les obstacles majeurs. Concernant la protection de l'environnement, les contraintes majeures s'expliquent par le manque de synergie dans les interventions pour la prise en charge des problèmes environnementaux avec, en particulier, l'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité de l'environnement.
55. D'après l'indice d'accès global à l'eau, à l'école, à la santé et aux marchés, les progrès réalisés sont réels mais les inégalités persistent entre ruraux et citadins et entre les régions. Les régions de Dakar, Ziguinchor et Diourbel ont les niveaux d'accès les plus élevés ; la population des communautés rurales de ces régions ont un accès aux services sociaux compris entre 88% et 100%. Viennent ensuite celles des régions de Fatik, Matam et Thiès (85%). Les régions de Louga, Tambacounda et Saint-Louis ont un taux d'accès de 70%. Les régions de Kédougou, Kaffrine et Kolda ont les niveaux d'accès les plus bas (compris entre 50% et 60%).
56. Par ailleurs, il importe de renforcer le système de protection sociale en termes d'allocation de ressources, de couverture, de ciblage et d'impact sur les capacités et les revenus des populations les plus pauvres. Pour gagner en efficacité, le système de protection sociale doit comprendre autant de composantes que de phases dans le cycle de vie, de l'enfance à la vie de retraité, dans le sens de développer une relation de double causalité avec le processus d'accélération de la croissance et le respect des droits humains.

Chapitre II : La Stratégie

2.1. Vision à long terme

64. Les avancées réalisées dans les domaines de la stabilité du cadre macroéconomique, de l'accès à l'éducation et des infrastructures sont à consolider, à étendre à d'autres individus et régions et à compléter par des efforts similaires dans les secteurs sociaux et le profil de gouvernance comparativement aux destinations concurrentes des investissements privés et des talents. Les progrès qui seront réalisés en matière d'alphabétisation, d'achèvement des études primaires et secondaires ainsi que dans la lutte contre la malnutrition, la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle devraient aussi avoir leurs pendant dans la revalorisation et la stabilisation des revenus en milieu rural et dans l'amélioration des conditions de vie. Cela pose un enjeu global de renforcement des capacités à introduire de nouveaux produits, à pénétrer de nouveaux marchés et à améliorer de façon continue la productivité des secteurs d'activités existants et la qualité des produits offerts sur les marchés intérieur et international.
65. Prenant en considération la situation économique récente et les aspirations des populations, les représentants des différents acteurs ont articulé une vision d'ensemble dont les mots clé sont : émergence économique, secteur privé fort, collectivités locales fortes, bonne gouvernance, décentralisation renforcée, bonne gouvernance locale, synergies d'action, planification cohérente, développement harmonieux et durable, épanouissement des populations, dialogue public-privé, ressources humaines de qualité, solidarité, lien étroit entre répartition des richesses et niveau de vie des populations, répartition équitable des richesses, contrôle citoyen, absence de discrimination, insertion dans l'économie sous-régionale et mondiale.
66. La vision du Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015) est en cohérence avec celle de la prospective « Sénégal 2035 » qui s'inscrit dans la perspective de consolider les acquis de « Sénégal 2015 » et d'intégrer les enjeux nouveaux. Elle est articulée aux scénarios de l'Emergence, d'une part et à celui de l'efficacité économique, de l'éthique et de la durabilité, d'autre part, qui apparaissent plus propices à un développement harmonieux et durable pouvant prendre en charge les préoccupations des populations.
67. La vision de long terme proposée pour animer la mobilisation à court terme de tous les acteurs est synthétisée comme suit : une économie sénégalaise émergente, portée par un secteur privé fort et dont les retombées sont réparties de manière solidaire, grâce à un contrôle citoyen effectif, garantissant un développement harmonieux et durable. ***Un Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire, c'est possible !***
68. Après huit ans de mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté, le Sénégal place également les cinq prochaines années sous l'atteinte des OMD. Il s'agit de transformer une économie libéralisée qui doit réussir la transition d'une compétitivité tirée par la rente née de la position géographique et de l'abondance relative de facteurs de production, et par des ressources humaines, des institutions et des infrastructures modernes. Cette volonté est de déclencher et d'entretenir un processus de développement à large base sectorielle et sociale qui garantit l'amélioration des conditions de vie à un nombre croissant de personnes, notamment parmi les populations pauvres, les femmes et les groupes vulnérables. L'Etat et les représentants des différents acteurs de la vie économique et sociale en approuvant le présent document de stratégie, endossent en même temps le taux de croissance du PIB de 6% à 7% par an à atteindre au cours des cinq prochaines années. Cette croissance est à réaliser dans un contexte d'une plus grande intégration de l'économie nationale dans l'économie sous-régionale et mondiale.
69. A travers cette vision, l'image à long terme du Sénégal aura les cinq attributs majeurs suivants :
 - des niveaux et une qualité de vie plus élevés ;
 - la paix, la stabilité et la démocratie ;

- la bonne gouvernance centrale et locale et l'aménagement dynamique et équilibré du territoire ;
 - une population instruite, bien formée, apprenante et engagée au niveau des communautés locales et nationale ;
 - une économie compétitive, une dynamique de croissance forte et soutenue aux fruits mieux répartis, sur l'ensemble du territoire.
70. Ces attributs sont les marques de la compétitivité nationale, la clé à l'émergence et à la prospérité. Réaliser l'émergence, comme bond substantiel dans la qualité et les conditions de vie tout au long de l'échelle sociale, dépend de la capacité d'attirer le capital humain et les investissements dans le cadre d'une économie mondialisée. Aussi, les politiques publiques efficaces pour améliorer la compétitivité nationale sont-elles fondées sur la comparaison objective et continue à un groupe de référence de pays concurrents, comme le font déjà les économies hautement performantes à travers le monde.
71. Les gains de productivité accroissent la rentabilité potentielle des investissements des individus, des entreprises et de l'Etat. Ils sont la clé de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. La productivité est à son tour fonction de trois ordres de facteurs : le facteur micro et méso économique, la stabilité macroéconomique et la qualité des institutions. Le facteur micro et méso économique joue désormais un rôle central dans la compétitivité nationale. Il est porté par la qualité et la coordination des politiques sectorielles, le niveau d'innovation et d'absorption technologique, le développement du capital humain et la qualité des infrastructures.
72. La croissance économique et l'amélioration continue de la qualité de vie dépendent de la compétitivité nationale. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la culture de la compétitivité et l'ouverture à la concurrence créent un système d'incitations et de pressions, qui fait de la productivité, la variable clé dans la conception stratégique de la politique économique.

2.2. Piliers de la stratégie

73. La vision du Sénégal émergent doit d'abord être soutenue par le développement des ressources humaines et l'ouverture à l'innovation et aux progrès technologiques. Sur cette ligne de fond, la présente Stratégie doit être portée par la consommation et l'investissement dans l'UEMOA et la CEDEAO, au titre de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la malnutrition, de la satisfaction des besoins essentiels, de l'autonomisation des communautés de base, du développement du capital humain et des infrastructures, ainsi que de l'aménagement de l'habitat et du cadre de vie, notamment. Pour permettre aux secteurs et moteurs de croissance de fonctionner à plein régime, il faut : (i) un environnement économique, social et politique porteur ; (ii) une planification intègre et stratégique des investissements dans les routes, les ports et aéroports, les chemins de fer, les TIC, l'hydraulique urbaine et rurale, l'énergie et les services financiers ; (iii) l'intégration des différents modes de transport, notamment le long des corridors Nord, Est et Sud ; (iv) et l'accès au financement adéquat.
74. Par ailleurs, l'accroissement de la productivité de l'agriculture devrait être accompagné de nouvelles opportunités d'emplois productifs en ville comme dans les campagnes afin de soutenir les stratégies de sortie de la pauvreté ou d'ascension sociale développées en milieu rural ainsi que par les jeunes, les femmes, les aînés et les groupes vulnérables, notamment dans les zones urbaines. Enfin, les programmes de protection sociale, d'autonomisation et de développement des capacités devraient se renforcer mutuellement dans le sens de contribuer à l'accroissement de la productivité de l'économie et à la dynamique de croissance propice à leur financement intégral.
75. Les fondements de la Stratégie 2011-2015 reposent sur des préalables qui suggèrent que l'économie et la société en sont arrivées à un point de préparation et de prise de conscience

permis de classer les projets et programmes selon les ordres de priorité suivants : supérieure, intermédiaire ou mineure.

81. Le cadre macroéconomique de la période 2011-2015 s'inscrit dans la poursuite du relèvement du taux d'investissement observé ces dernières années ainsi que du taux d'épargne intérieure. En effet, à partir du niveau moyen de 26% atteint en 2005-2009, il est escompté un taux d'investissement moyen de 30% en 2011-2015 avec le soutien d'un taux d'épargne nationale renforcée par le relèvement de l'épargne intérieure. Ces niveaux des taux d'investissement et d'épargne, s'ils sont réalisés, seront compatibles avec un taux de croissance de 6,1% par an (Cf. tableau ci-dessous), envisagé dans le scénario optimiste⁸ de mise en œuvre du DPES. En effet, les résultats attendus laissent apparaître une amélioration de la croissance sur l'ensemble de la période par rapport au scénario de base⁹. Il en ressort un gain de croissance moyen de l'ordre 1,1 point de pourcentage portant ainsi le taux de croissance de 4,8% en 2011 à 7% en 2015.
82. Le Sénégal s'est engagé sur la période de mise en œuvre du DPES 2011-2015 à : (i) porter le taux de croissance économique en moyenne dans l'ordre de 6 à 7% ; (ii) ramener le déficit public en-dessous de 4% du PIB, à l'horizon 2014-2015 ; (iii) réduire le déficit du compte courant aux environs de 6% du PIB et (iv) stabiliser le ratio d'endettement à moins de 40% du PIB. En effet, il est attendu une amélioration de la croissance sur l'ensemble de la période par rapport au scénario tendanciel.
83. La stratégie anticipe également sur une maîtrise des dépenses publiques et un accroissement substantiel des recettes budgétaires annuelles qui devraient passer de 1 403 milliards de F CFA en 2011 à 2 096 milliards de F CFA en 2015. Les recettes fiscales croîtraient de 1 325 milliards en 2011 à 2 007 milliards en 2015, soit une progression substantielle, imputable à la fois à l'effort de recouvrement des régies financières et à l'élargissement de la base taxable. Quant aux dépenses totales, elles évolueraient de 2 053 milliards en 2011 à 2 721 milliards en 2015. Le solde budgétaire de base hors PPTE & IADM et CTRS et dépenses au titre du prolongement de l'autoroute à péage, est projeté en déficit de 95 milliards en 2011 contre 6 milliards en 2015. En revanche, le déficit public sera maintenu en moyenne autour de 5,6% du PIB, passant de 7,4% en 2011 à 3,9% du PIB en 2015. Sachant que les ressources additionnelles prévues durant la période s'élèvent à hauteur de 961 milliards de francs CFA, 445 milliards (soit 46,3% du gap) seront financés par l'Etat grâce à l'amélioration des recettes engendrées par la croissance économique sur la période et 516 milliards (soit 53,7% du gap) seront mobilisés auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Sur la contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers, 45% seront obtenus sous forme de dons¹⁰ et le reste du financement à rechercher sera mobilisé sous forme de prêts à taux concessionnels. La détérioration nette du déficit public est imputable à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement pour soutenir l'effort de rattrapage du retard enregistré dans les secteurs d'infrastructures.

⁸ Les hypothèses sont : exécution 35% des financements additionnels en 2011 et de 80% de 2012 à 2015.

⁹ Ce scénario ne tient pas compte des financements additionnels.

¹⁰ Hypothèses basées sur les tendances historiques habituellement notées.

Tableau 1: Scénarii de croissance sur la période 2011-2015

Années	Croissance du PIB en % du scénario de base (tendanciel) A	Croissance du PIB en % du scénario optimiste (*) B	Par rapport au scénario de base
			Gains en % B - A
2011	4,5	4,8	0,3
2012	4,8	5,8	1,0
2013	5,0	6,4	1,4
2014	5,2	6,7	1,5
2015	5,5	7,0	1,5
Moyenne	5,0	6,1	1,1

Source : Compilation DPEE et UCSPE, juillet 2011

84. Par ailleurs, le solde des transactions courantes pourrait se maintenir autour d'un déficit de 6% du PIB sur la période. Cette performance résulterait d'une légère amélioration de la balance commerciale notamment. Quant au solde global, avec les améliorations du compte de capital et d'opérations financières, il passerait d'un excédent de 282,5 milliards en 2011 à 307,5 milliards en 2015. Par conséquent, le solde global de la balance des paiements est excédentaire sur toute la période, traduisant, en outre, une hausse des avoirs extérieurs nets sur la période passant de 1270,4 milliards en 2011 à 2 516,9 milliards en 2015, une amélioration des taux de croissance moyens par an du crédit intérieur de 11% et de la masse monétaire de 15,7%. A cet effet, la stratégie intègre un renforcement du potentiel d'exportation et des flux rentrants d'investissements directs étrangers, notamment dans les normes. Le vrai défi d'une hausse des prix des produits pétroliers résiderait dans le surcoût qu'il y aurait à faire passer dans les prix à la consommation ; ce qui pourrait avoir comme effet de modérer la dynamique de croissance à court terme.
85. En termes d'emplois du PIB, la consommation finale devrait connaître une légère amélioration avec 5% en moyenne sur la période 2011-2015. En termes réels, elle progresserait un peu moins vite que le PIB (environ 6%) tandis que les consommations intermédiaires croîtraient plus vite (7,8%). La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) pourrait atteindre un taux de croissance moyen de 7,1% imputable à la FBCF publique de l'ordre de 10,3% en moyenne sur la période. En ce qui concerne la FBCF privée, elle croîtrait de 5,7% en moyenne. Par conséquent, le taux d'investissement mesuré par la FBCF pourrait atteindre environ 26% du PIB sur la période de mise en œuvre du DPES notamment avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques et la mise en œuvre du Plan « TAKKAL ».
86. S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 7,2% en termes réels, tandis que les importations de biens progresseraient de 6,3% en termes réels. Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en moyenne à 1,4% sur la période après les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole observées les dernières années. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation en-dessous du seuil communautaire de 3%.
87. Au total, l'objectif d'un taux annuel de 6,1% de croissance apparaît à portée avec les avancées de la petite irrigation, la mise en œuvre du plan de redressement du sous-secteur de l'électricité et l'ensemble des mesures prioritaires du DPES. La composition sectorielle de la croissance associée à cette projection prend en compte le taux de croissance de 6% retenu par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dans le cadre du Programme de Développement Durable de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Un tel taux de croissance est à atteindre si l'on veut diviser par deux l'incidence de la pauvreté en milieu rural et réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim à l'horizon 2015.

88. Tirer parti d'un cadre macroéconomique sain et stable demande des politiques convergentes de développement et de diversification des sources de la croissance à l'actif de l'initiative et de l'entreprise privées et des collectivités locales. En effet, la prise en compte des dynamiques territoriales et leur articulation aux politiques sectorielles constituent certainement l'un des plus grands défis du développement économique national. De ce point de vue, il convient de concevoir et de mettre en œuvre une approche territoriale du développement qui relie aménagement du territoire et décentralisation, qui intègre le processus de régionalisation, et donne corps à de grands pôles régionaux de développement.

2.2.1.2. Développement du secteur privé et rôle des PME/PMI

89. Le secteur privé est l'acteur moteur de la création de richesses dont les politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour son développement sont réparties entre deux sous-composantes axées, l'une, sur la sécurité alimentaire et le développement de l'économie rurale et regroupant les activités primaires, l'autre, sur la transformation structurelle de l'économie, notamment celle urbaine et dynamisant celle-ci à partir des activités de transformation et d'exportations de produits plus élaborés.
90. La promotion de nouvelles opportunités d'activités économiques, et particulièrement des activités génératrices d'emplois telles que les PME/PMI et les services, a besoin d'être suppléée par des programmes ciblés d'appui à l'accroissement de la productivité et des revenus des populations pauvres dans leurs occupations, domaines qui continueront d'être des sources importantes d'emploi pour elles pendant la période 2011-2015. Des programmes spéciaux cibleront des groupes comme les micro-entreprises et les petites entreprises, les jeunes des campagnes et des banlieues et l'artisanat. L'expérience acquise dans la gestion de tels programmes sera mise à contribution pour les réformer et les rendre plus efficaces. Sera également encouragée la mise en place de programmes spécifiques ciblant les femmes dans la production pour l'approvisionnement des grands centres urbains et pour l'exportation.
91. Au Sénégal, cette restructuration de l'appareil de production devra se faire à travers la création de plus d'emplois qualifiés en milieu rural et le transfert d'unités de production informelles vers le secteur moderne. Cette restructuration doit aussi se traduire par une accélération du processus de développement dans les régions et par l'exportation de produits et de services plus élaborés au fur et à mesure que le taux de main d'œuvre qualifiée augmentera dans l'économie. Les produits et services élaborés « proches » de ceux qui composent déjà le panier des produits exportés par le Sénégal, sont, à cet égard, les premiers candidats à considérer.
92. Les compétences ne sauraient suffire pour saisir les opportunités qui se créent, sans la santé et l'accès aux actifs comme le foncier et l'immobilier, le crédit, la sécurité des personnes, des biens, des capitaux et des transactions. En outre, utiliser avec profit les compétences et capacités suppose l'accès à des débouchés à la fois dynamiques et rémunérateurs pour un panier de plus en plus diversifié de produits de plus en plus élaborés. D'autant plus que mis à disposition avec l'implication de travailleurs de plus en plus éduqués et qualifiés. Tel est le sens de l'option pour l'émergence et pour la nécessaire restructuration de l'appareil de production, le long de la dynamique séculaire de transfert de main d'œuvre de l'agriculture vers les activités industrielles et les services.
93. Le transfert de main-d'œuvre des sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la sylviculture et du secteur informel vers le reste de l'économie doit s'accompagner d'efforts conséquents, nécessaires pour accroître les opportunités de gains de revenus pour ceux qui restent dans ces secteurs, à travers l'accroissement de la productivité de la terre, de la mer, du cheptel et des forêts. Cela passe par une maîtrise des coûts d'exploitation et des produits de meilleure qualité et des prix plus rémunérateurs. Pour soutenir cette dynamique, la présente stratégie opte pour deux

alternatives complémentaires : la revitalisation de l'économie rurale et la diversification de l'économie urbaine.

94. Les PME constituent le facteur de densification et de vitalité du tissu économique et sont une source de compétitivité de l'économie. A cet égard, le contexte de libéralisation économique les conduit périodiquement à mettre en exécution des projets de mise à niveau technologique, organisationnelle et managériale et de passage à l'échelle.
95. Le taux de mortalité élevé des PME appelle aussi des solutions viables et accessibles pour pouvoir y remédier, notamment en soutenant celles d'entre elles qui ont un potentiel pendant les phases critiques de leur cycle de vie. Dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), un certain nombre de contraintes à la compétitivité des PME ont été levées. Le renforcement du dialogue public-privé et au sein des grappes de compétitivité et de croissance permettra d'identifier d'autres obstacles à lever en priorité. La loi d'orientation sur la promotion des PME votée en 2008 contient également des dispositions destinées à renforcer leur viabilité et leur compétitivité. L'ASN, l'ASIT et l'APROSI sont aussi des structures d'appui qui assistent les PME à lever les contraintes liées à la qualité, à la technologie et au foncier. Le Code des Investissements propose d'autres avantages ainsi que l'ASEPEX, en plus de ceux proposés par l'ADEPME et le Bureau de mise à niveau.
96. La contrainte liée à l'accès au financement fait aussi l'objet de nouvelles initiatives pour une plus grande efficacité des fonds de garanties et pour le développement de l'affacturage, du crédit-bail et surtout du capital-risque et du crédit à l'exportation. Il a été retenu de rationaliser la création de lignes de crédit et de mutualiser les coûts de leur gestion au sein d'une banque des PME. En retour, l'accès à l'information sur les entreprises et les emprunteurs sera rendu plus fluide par la création de bureaux d'information sur le crédit à côté de la centrale des bilans et de celle des risques.

2.2.1.3. Apport de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)

97. En ville comme dans les zones rurales, la Stratégie de Croissance Accélérée offre une démarche opérationnelle pour organiser le partenariat entre les parties prenantes, accélérer le processus de développement de grappes de croissance et de clusters locaux et tirer parti des réformes visant le développement des investissements privés à travers l'amélioration de l'environnement des affaires dont le socle minimal est la stabilité du cadre macroéconomique et la stabilité politique.
98. La mise en place d'un environnement favorable au secteur privé implique des politiques convergentes dans les domaines de la politique monétaire et budgétaire pour assurer la stabilité du cadre macroéconomique, du climat de l'investissement, de l'accès au financement et aux services financiers, du commerce et des échanges avec l'extérieur, des infrastructures économiques et de l'accès aux marchés, des sciences et technologies ainsi que des ressources humaines.
99. Un pilier majeur de la SCA après celui de l'amélioration de l'environnement des affaires est l'approche grappe qui invite les parties prenantes à bâtir des partenariats féconds autour des filières porteuses dont les produits peuvent avoir une visibilité nationale ou internationale. Cela amène la SCA à concilier deux démarches : le choix de secteurs clés à haut potentiel et la promotion de PME, notamment innovatrices, créatrices de haute valeur ajoutée et/ou exportatrices pour répondre à la nécessité de restructurer l'économie pour en améliorer la compétitivité et élargir la base de la croissance. Le Sénégal a initié le processus avec cinq grappes et prépare actuellement deux autres grappes. En fonction de leur taille, les grappes sont subdivisées en filières dont la structuration en grappes a été initiée avec la filière horticole.
100. L'environnement des affaires a une influence significative sur le développement du secteur privé, la croissance économique et la création d'emplois et de richesse. C'est dans cette optique que le

Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) a institué depuis novembre 2002 afin de constituer un cadre de dialogue direct entre l'Etat et le secteur privé. Le CPI a permis l'identification de contraintes majeures à la compétitivité de l'économie du Sénégal et a favorisé la formulation et l'adoption de réformes-clés dans les domaines prioritaires de l'environnement des affaires. A ce titre, il convient d'impliquer les services extérieurs des affaires étrangères, à travers les Ambassades et Consulats qui contribuent grandement à la gestion de l'image extérieure du Sénégal à l'étranger (diplomatie économique à travers la politique de promotion des investissements étrangers au Sénégal).

101. A la suite des avancées significatives portées par le CPI pour l'amélioration de l'environnement des affaires, des efforts consentis pour le respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la mise en œuvre satisfaisante de l'ISPE entre 2007 et 2009, le Sénégal doit maintenir le cap des réformes en vue de renouer durablement avec une croissance économique forte et soutenue qui puisse garantir les conditions de réussite de l'initiative privée. Il importe donc de poursuivre la stabilisation du cadre macroéconomique et l'amélioration du climat des affaires afin de poser les jalons d'un décollage maîtrisé et de faire de la période 2010-2020, une « décennie de l'émergence ».
102. La dynamique de réforme impulsée et entretenue par le CPI a valu au Sénégal d'être classé en 2009/2010 parmi les premiers pays réformateurs par l'enquête annuelle « Doing Business » de la Banque mondiale. En vue de garantir une compétitivité solide de l'économie sénégalaise, des mesures d'urgence ou des réformes structurelles sont envisagées. Il s'agit de : la facilitation de l'accès au foncier, l'amélioration de l'accès au financement, la modernisation de la justice commerciale et la modernisation de la législation sociale. Toutefois, les mesures à mettre en œuvre pour une amélioration conséquente de la compétitivité requièrent de plus en plus un engagement fort de tous les segments de l'administration, du secteur privé et des partenaires sociaux. En appui, il importe de renforcer la communication sur la portée des réformes et leur impact sur le bien-être des différents acteurs économiques et les citoyens, notamment à travers leur incidence sur les moteurs et les leviers de la croissance.
103. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'approche grappe est rendue opérationnelle dans sa dimension géographique à travers les clusters locaux dans le cadre desquels les acteurs, présents dans un périmètre déterminé, exploitent en partenariat les avantages compétitifs d'une filière, sous l'impulsion d'une interprofession et avec le concours d'un renforcement de l'animation économique à la base et de l'accès à la formation et au financement. Dix projets de clusters locaux ont été identifiés pour faire l'objet d'une expérimentation à raison de deux par grappe. Le profil de la pauvreté au Sénégal en 2010 appelle à mettre à contribution l'approche des clusters locaux de la SCA pour la réduction de la pauvreté en milieu rural et urbain, dans le cadre d'une relance intégrée des économies locales.
104. Par ailleurs, les incitations à la décentralisation des activités productives à travers le Code des Investissements n'ont pas donné les résultats escomptés. La solution alternative est de les consolider dans les projets de zones économiques spéciales, de parcs scientifiques ou technologiques, d'incubateurs et autres pôles économiques, avec la collaboration des collectivités locales. Des programmes d'accompagnement spéciaux vont cibler, d'une part, les jeunes diplômés qui maîtrisent une technique ou un métier et qui souhaitent créer des entreprises, d'autre part, les entrepreneurs du secteur informel qui peuvent justifier d'une longue expérience et qui seraient disposés à agrandir leur entreprise. Enfin, les dispositions de la *Loi d'orientation sociale* seront prises en considération.

2.2.1.4. Mise en place des infrastructures d'appui à la production et à la productivité

2.2.1.4.1. Accès aux services énergétiques

105. Le sous-secteur de l'énergie joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes constitue un facteur limitant le développement économique et social. La CEDEAO a entériné dans son *Livre Blanc*¹¹ des objectifs chiffrés, auxquels le Sénégal a souscrit, pour l'accès aux services énergétiques. La vision sectorielle est d'assurer ainsi une distribution géographique plus équitable de l'accès aux services énergétiques modernes et couvrant les besoins en termes d'électrification rurale et urbaine, de force motrice et de combustibles domestiques pour lutter contre la pauvreté et préserver l'environnement, notamment à travers la promotion d'énergies propres.

106. Le sous-secteur de l'énergie poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- i. favoriser l'accès aux services énergétiques par une augmentation de capacités de production électrique et une accélération de l'électrification rurale autour de trois volets complémentaires¹² en veillant à accroître l'offre d'électricité d'origine renouvelable dans le mix énergétique national ;
- ii. promouvoir la maîtrise et l'économie d'énergie à travers entre autres l'assainissement des polices de l'Etat, la création d'unités locales de fabrication et de diffusion des composants d'équipements solaires et éoliens, la promotion des équipements économes d'énergie et de substitution et la vulgarisation de façades et toits solaires dans le bâtiment ;
- iii. améliorer le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie par la poursuite de la réforme institutionnelle de la SENELEC et un renforcement du système d'information énergétique.

2.2.1.4.2. Développement et modernisation des infrastructures de transports

107. Le développement des infrastructures contribue à l'accélération de la croissance économique et de la création d'emplois proposée en ce qu'elles demeurent :

- ✓ le soutien à la croissance le plus efficace à court et moyen termes, qui répond à la demande croissante d'amélioration des infrastructures publiques : routes, autoroutes, ponts, ports, aéroports et chemins de fer ;
- ✓ une source de capitalisation saine de l'effet multiplicateur des dépenses d'investissements publics pour créer des emplois et distribuer des revenus, mais surtout pour lutter contre la pauvreté, renforcer les capacités, autonomiser davantage les femmes, les groupes vulnérables et les communautés de base ;
- ✓ un facteur d'amplification de la croissance à court terme et de la productivité à long terme ; les infrastructures publiques renforcent les sources de productivité, rendent les investissements privés plus efficaces et plus compétitifs, et jettent les bases pour la création future d'industries de croissance ;

¹¹ Livre Blanc pour une politique régionale, Décision A/DEC.24/01/06 du 12 janvier 2006.

¹² Il s'agit de (i) la mise en concession d'électrification rurale du pays, (ii) le développement de projets d'électrification rurale d'initiative locale et (iii) la réalisation de projets énergétiques multisectoriels.

- ✓ une source des revenus nécessaires au financement de la Stratégie à travers une productivité accrue et une croissance plus forte et soutenue. Les infrastructures mises en place entre 2011-2015 permettront de lever les contraintes extérieures, de rendre l'économie plus efficiente et de générer plus de revenus pour les ménages, les entreprises, les collectivités locales et l'Etat.
108. La vision globale du sous-secteur du transport s'appuie sur une vision multiforme et intégratrice tenant en compte tous les domaines d'action. Le sous-secteur des infrastructures de transport poursuit les cinq objectifs stratégiques suivants :
- i. développer les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires : il s'agira de développer le transport fluviomaritime au niveau national et sous-régional, de renforcer les infrastructures de la plateforme portuaire et d'entreprendre la construction de routes et d'ouvrages d'art, et d'autre part, de réhabiliter, de rénover et de reconstruire selon les techniques et normes modernes, les chemins de fer afin d'impulser le développement du secteur minier, de faciliter la mobilité des biens et des personnes, le désenclavement des pôles de développement et l'intégration sous-régionale ;
 - ii. développer les infrastructures aéroportuaires et les aéroports régionaux du Sénégal par, la construction des aéroports et la modernisation des aérodromes régionaux ainsi que l'amélioration de la sécurité et de la sûreté du transport aérien, entre autres ;
 - iii. renforcer le pilotage stratégique et le cadre légal du sous-secteur par l'élaboration d'un code des ports par l'Administration, le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur ou encore par la mise en place d'un fonds d'investissement des programmes de développement des transports maritimes ;
 - iv. favoriser la massification de l'emploi maritime en mettant en place un dispositif de formation sur les métiers de la mer et en créant des bureaux de placement des marins ;
 - v. renforcer la sécurité et la sûreté maritimes et la prévention de la pollution marine à travers la mise en place d'un système fonctionnel de suivi à distance des navires, l'amélioration du dispositif national de sécurité et sûreté maritimes et de prévention de la pollution maritime et le renforcement des capacités de l'administration maritime.

2.2.1.4.3. Services de transport

109. Le développement des services de transport fait face à un certain nombre de défis qui tournent autour d'une infrastructure de base respectant les normes de sécurité et de circulation ; des moyens de transports confortables et sécurisés et une intégration des modes de transport tant en milieu urbain que rural. Pour atteindre les objectifs de mobilité des personnes et des biens, le sous-secteur des services de transport poursuivra les deux orientations stratégiques suivantes :
- i. développer les infrastructures liées aux services de transport en développant des sites propres pour les transports publics, la modernisation des gares routières et le renouvellement et renforcement des parcs automobiles de transport public ;
 - ii. améliorer l'environnement des transports terrestres par un renforcement de la sécurité routière et la facilitation du transport dans les corridors.

2.2.1.4.4. Secteur bancaire, microfinance et marchés financiers

110. En direction du nouveau cycle de programmation, le sous-secteur de la microfinance entend se consolider et se pérenniser, à l'intérieur d'une dynamique d'intégration progressive au secteur financier global. Ce mouvement devra toutefois se faire dans le respect de l'identité du sous-secteur et de son apport spécifique à l'économie nationale. Deux objectifs stratégiques sont poursuivis, conformément au plan d'action de la lettre de politique sectorielle de la microfinance, il s'agit de :
- i. améliorer l'environnement économique, légal et réglementaire pour un développement sécurisé du sous-secteur avec un renforcement du cadre régional légal et réglementaire, la mise en place d'une base de données et d'une Centrale des Risques pour le secteur et la promotion de mécanismes de garanties adaptés pour les SFD ;
 - ii. pérenniser l'offre de produits et services adaptés et diversifiés en améliorant l'accès des SFD à des services non financiers et en appui technique de qualité, en diversifiant et innovant l'offre pour une adaptation des produits et services à la demande solvable de la clientèle.

2.2.1.4.5. TIC et télécommunications

111. Globalement, les réformes et politiques mises en œuvre dans le sous-secteur des TIC et télécommunications ont permis de noter des avancées significatives. Pour jouer un rôle capital dans la croissance et la production, le sous-secteur des TIC et télécommunications poursuit les objectifs stratégiques suivants:
- i. mettre en place un cadre stratégique de développement de l'économie numérique par la formulation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;
 - ii. améliorer le fonctionnement de l'administration et faciliter l'accès aux services publics de manière intégrée et sécurisée à travers le déploiement et le maintien de l'infrastructure d'accès sur tout le territoire et l'élaboration d'un Plan National Géomatique (PNG) ;
 - iii. créer les conditions de développement de l'industrie des TIC et des capacités des ressources humaines adaptées aux besoins du marché, en améliorant l'accès aux financements, en renforçant la compétitivité du secteur privé TIC et les capacités en TIC des populations, en particulier, dans les zones rurales ;
 - iv. utiliser les TIC dans tous les secteurs pour accélérer le développement économique et social par la mise en œuvre de la stratégie de développement du service universel des télécommunications.

2.2.1.4.6. Tourisme

112. Le tourisme est considéré comme un des secteurs clés de l'économie nationale. Son développement, dans ses phases investissement et fonctionnement, fait appel aux services et aux produits des secteurs allant de l'Agriculture, la Pêche, l'Artisanat, la Culture, les BTP et le Transport. Il fait également appel à la réalisation d'infrastructures publiques structurantes pour un accès aux sites touristiques, grâce au renforcement du réseau routier, de la vocation des gares et

ports et à une mise aux normes des aéroports. Donc, cette dynamique multisectorielle peu valorisée nécessite de repenser le développement du tourisme suivant une demande globale avec une approche grappe et dans le cadre d'un partenariat public/privé efficace dont a besoin une industrie touristique moderne, respectueuse de l'environnement et du social.

113. Au regard de la faiblesse de l'attractivité du sous-secteur touristique, l'objectif global de la politique sectorielle est d'accélérer la promotion touristique pour une meilleure visibilité de la contribution du secteur au développement économique et social du pays. A cet effet, les stratégies de développement du sous-secteur du tourisme poursuivent les objectifs stratégiques suivants :
- i. favoriser une meilleure structuration et une présentation juste de l'offre touristique du Sénégal à travers des actions et mesures d'une amélioration de la connaissance et de la maîtrise du potentiel ou richesse touristique national et une promotion d'un système de communication et de marketing ;
 - ii. promouvoir des investissements touristiques suffisamment attractifs par la création de conditions favorables à l'investissement privé et à l'épanouissement des touristes, entre autres ;
 - iii. développer une dynamique multisectorielle de structuration des potentialités du tourisme et de promotion des initiatives de développement touristique ;
 - iv. améliorer le pilotage sectoriel du tourisme avec l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique industrielle et la mise en place des dispositifs de suivi-évaluation.

2.2.1.4.7. Intégration régionale

114. Si les opportunités qu'elle offre sont incontestables, l'intégration régionale doit cependant surmonter des défis importants. Dans la poursuite et l'accélération de l'intégration régionale, le Sénégal vise comme objectif stratégique l'approfondissement du processus de l'intégration économique et sociale dans le cadre de l'OMVS et de l'OMVG et au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Il s'agira d'appuyer la promotion des exportations des produits locaux, de réhabiliter et développer le réseau d'infrastructures, de promouvoir l'investissement privé et le développement des affaires.

2.2.1.4.8. Migrations internationales et Sénégalais de l'Extérieur

115. Les questions migratoires constituent un enjeu de taille dans la volonté du Sénégal d'enclencher les leviers de croissance. Ainsi, la stratégie poursuit les objectifs prioritaires suivants :
- i. mettre en place un système performant de gestion et de suivi des flux migratoires internationaux et d'assistance des Sénégalais de l'Extérieur (SE), par un renforcement des capacités professionnelles et logistiques des dispositifs de contrôle au niveau des postes de police aux frontières, une promotion de l'emploi et d'opportunités économiques dans les zones de départ massif et de la migration internationale de travail temporaire ;
 - ii. asseoir une politique d'implication des SE dans les efforts de développement par la promotion du transfert de connaissances et de savoir-faire des SE au Sénégal et la mise en place d'un dispositif stratégique d'information des SE sur les opportunités d'investissements productifs ;

augmentations de la valeur ajoutée entre 2011 et 2015 dans les branches élevage, pêche, mil/sorgho, maïs, riz, autres branches d'activité du primaire et les autres industries alimentaires. En outre, la baisse de la demande de main-d'œuvre dans les différentes branches agricoles, en réaction à l'amélioration de la productivité agricole, appelle l'ouverture de nouvelles opportunités dans le reste de l'économie, notamment l'économie rurale.

121. Deux initiatives pourront converger en milieu rural à cet effet. Il s'agit, premièrement, du mouvement « un village - un produit » en phase d'identification au Sénégal à la suite d'autres pays africains et asiatiques. Par ailleurs, la démarche des systèmes de production locale ou « cluster local » de la SCA rend opérationnelle l'approche grappe à l'échelle locale autour des filières porteuses et/ou dans les pôles d'émergence. Des efforts conséquents sont également à faire pour promouvoir l'implantation dans les zones rurales ou dans les villes intérieures en les polarisant d'activités industrielles et de services exportables comme les services liés aux TIC, le tourisme rural (y compris les éco-villages), mais aussi les services spécialisés d'éducation et de santé.
122. Dans le contexte global d'accélération de la croissance, de relance de l'économie rurale et de développement de l'agriculture, les filières vivrières trouvent un maximum de débouchés et de chances de concilier l'amélioration des revenus des producteurs ruraux et la défense du pouvoir d'achat des consommateurs urbains à travers une plus grande productivité.
123. La relance intégrée de l'économie rurale sera, en particulier, mise en œuvre à travers les politiques visant le développement des secteurs primaires ou de l'agriculture au sens large.

2.2.1.5.1. Développement de l'agriculture

124. Les fortes fluctuations et la tendance à la baisse des rendements de presque toutes les spéculations appellent à mettre davantage l'accent sur l'irrigation, la recherche et la vulgarisation agricoles, afin d'inverser durablement cette tendance. La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale définit sur la période 2004-2024 un cadre intégré favorable au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture et à l'épanouissement des populations rurales, y compris les jeunes et les femmes. A la suite du Plan REVA, des pôles d'émergence agricole, de la GOANA et des domaines agricoles partagés, les initiatives se multiplient pour apporter des réponses pragmatiques aux contraintes du sous-secteur agricole.
125. L'agriculture dispose d'une marge de progression pour produire davantage avec les produits mais aussi avec des produits de diversification, du fait de la réserve de terres arables et/ou irrigables non encore exploitées, des gains de productivité encore possibles pour la population active rurale, notamment les femmes. L'agriculture moderne à grande échelle a également des marges de progression. De surcroît, l'agriculture dans son ensemble peut renforcer ses relations d'échange avec les autres secteurs, à travers les activités de transformation. En retour, pour la modernisation et la croissance de l'agriculture, les leviers sur lesquels agir sont les routes et les infrastructures de transports, les TIC, notamment pour l'accès en temps réel à l'information sur les marchés des produits agricoles, l'hydraulique, l'énergie, le crédit agricole et rural, la mécanisation, l'instruction et la formation des agriculteurs, l'agro-industrie et les activités manufacturières.
126. Un accent plus important est à mettre sur la recherche dans les domaines stratégiques liés à la mise en place de systèmes de cultures adaptés aux différentes zones agro-écologiques. Du fait du rôle de l'agriculture dans les économies des différentes régions, il est particulièrement important de renforcer la recherche pour accroître fortement les rendements des cultures. En effet, la hausse de la productivité agricole pouvant être matérialisée par des rendements élevés nécessite, en plus d'investissements importants notamment dans la maîtrise de l'eau, une forte implication de la recherche sénégalaise qui a développé des variétés à haut rendement et des techniques culturales mieux adaptées aux différentes zones agro écologiques. En outre, un partenariat opérationnel entre les structures de recherches (ISRA, ITA et universités) et les organisations et interprofessions

certifiées en quantités suffisantes et de qualité fiable. La facilitation de l'accès aux marchés couplée avec la mise en place de mécanismes d'assurances agricoles devront participer à la stabilisation des revenus des producteurs agricoles et des flux d'approvisionnement.

132. La reprise de la politique d'octroi de subvention pour l'accès aux intrants est une solution pour l'Etat qui doit, toutefois, tenir compte de la nécessaire protection des micro-éléments qui préservent la productivité des sols et aussi de la maintenance du système d'information sur la qualité des sols et leur teneur en micro éléments, qui varie en fonction des zones.
133. Les agriculteurs ont besoin d'investir dans la maintenance de la qualité des terres mais aussi dans les systèmes d'irrigation et de pompage et dans le matériel agricole. Ces investissements sont limités par le faible accès à un financement rural adapté tel que celui qui est proposé par le projet de banque verte qui permettra d'abord de familiariser les petits agriculteurs avec les opérations de banque. Toutefois, le domaine le plus important pour un investissement dans l'agriculture demeure l'accès à l'eau et son utilisation efficiente.
134. A travers la *Loi n°2004-16* du 04 juin 2004 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Article 5), il ressort une vision, une perspective d'avenir pour le secteur, à savoir, une agriculture au service des hommes, de leurs communautés et de l'environnement, qui fournit des denrées alimentaires saines en quantité et en qualité, dans un espace rural où il fait bon vivre. L'objectif principal qui en découle pour les acteurs et les institutions en charge du secteur serait d'être le moteur d'une dynamique de progrès viables dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et la qualité de vie en milieu rural. Par rapport à l'objectif principal et la perspective d'avenir pour l'agriculture, l'article 6 de la LOASP donne les objectifs spécifiques dont l'atteinte devrait contribuer à la réduction des inégalités entre les populations rurales et urbaines, à l'équité de genre, ainsi qu'à la réduction, puis à l'éradication de la pauvreté.
135. Dans le secteur primaire, l'agriculture occupe une place centrale pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations, la création de richesses et l'assurance d'une sécurité alimentaire durable. Conformément aux orientations de la LOASP, la présente Stratégie vise à améliorer la contribution de l'agriculture au développement économique et social. Les objectifs stratégiques poursuivis par le sous-secteur de l'agriculture sont au nombre de quatre (04) à savoir :
- i. augmenter la production et améliorer la productivité à travers l'amélioration de l'accès aux semences de qualité, la restauration des terres dégradées et le relèvement du niveau de fertilité des sols, l'amélioration du niveau d'équipement des exploitations agricoles, la réalisation d'aménagements hydro agricoles et la promotion de la petite irrigation et le renforcement des capacités des producteurs ;
 - ii. promouvoir un environnement favorable à la production grâce à la promotion de la recherche et la valorisation de ses résultats, le renforcement des institutions de soutien à la production (information, formation, conseil agricole), la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures de soutien à la production (routes, marchés, magasin de stockage, électrification, etc.), la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles aux calamités naturelles, la facilitation de l'accès des producteurs à des crédits agricoles adaptés à leurs besoins et aux intrants et équipements agricoles, la professionnalisation des producteurs et l'accélération du processus de la réforme foncière ;
 - iii. améliorer le système de pilotage du secteur agricole par la mise en place d'un cadre de référence qui fédère l'ensemble des initiatives dans le sous-secteur, la mise en place d'un système unique de suivi-évaluation opérationnel du sous-secteur, la motivation des agents du sous-secteur et le renforcement des capacités techniques, humaines, matérielles et financières d'intervention des structures du sous-secteur, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication interne et externe du sous-secteur et l'élaboration et la

- ii. accroître la compétitivité des PME et des industries agroalimentaires par l'amélioration des conditions d'hygiène et de qualité des produits transformés sur la base des standards internationaux, la diversification des gammes de produits mis sur le marché local et international et le renforcement des capacités techniques et managériales des professionnels de la transformation agroalimentaire ;
 - iii. renforcer le cadre institutionnel de pilotage du sous-secteur par un ancrage institutionnel des différents acteurs et le renforcement des structures sectorielles de promotion et de valorisation des produits agroalimentaires.
147. Dans les secteurs industriels et de services, l'accent est à mettre sur les activités plus intensives en main-d'œuvre et les PME en tenant compte des profils de qualification au cours des années 2011-2015. Les activités à soutenir à cet effet par l'investissement public et l'accompagnement initial de l'Etat sont des activités d'assemblage, notamment de véhicules et d'ordinateurs, les ateliers de confection, et les téléservices. Dans les zones dédiées à la revitalisation de bassins d'activités déshérités ou à la promotion d'activités ciblées en raison du potentiel de contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, la capacité de créer des emplois pourra être soutenue par une plus grande flexibilité du marché du travail, dans le cadre d'une politique cohérente de protection du travailleur.

2.2.1.6. Déploiement industriel et autres services

2.2.1.6.1. Mines et carrières

148. Le secteur des mines connaît ces dernières années un certain renouveau avec le démarrage de la production d'or après les phosphates et les perspectives associées à l'exploitation des gisements de fer. Pour la rentabilisation des activités minières, les leviers sur lesquels agir sont les infrastructures d'accès aux sites miniers et aux marchés, l'accès à l'eau, à l'électricité, à des débouchés extérieurs et le renforcement des capacités de transformation avant exportations.
149. Des réalisations importantes ont été faites. Mais, le sous-secteur a été marqué par des contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'administration minière et la complexité des obligations de formalisation des orpailleurs, consécutivement à leur méconnaissance des textes réglementaires.
150. Le sous-secteur des mines poursuit les quatre (04) objectifs suivants :
- i. améliorer les conditions de vie des populations des zones abritant les activités minières, par l'amélioration des retombées financières pour le pays et les collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources minières et un encadrement des populations locales menant des activités minières ;
 - ii. renforcer la compétitivité du secteur minier sénégalais sa promotion et l'appui des exploitants de carrière et les acteurs du BTP ;
 - iii. assurer la gestion de l'environnement et la remise en état des mines et carrières par la mise en place d'un comité de suivi pour l'application du plan de gestion environnementale et la sensibilisation des acteurs locaux sur les risques environnementaux liés à l'activité minière ;
 - iv. augmenter les capacités de pilotage du secteur minier par l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique minière.

2.2.1.6.2. Industrie

151. La croissance de l'industrie a été forte et soutenue après la dévaluation. Mais elle s'est révélée vulnérable devant les chocs sur l'énergie, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et plus récemment sur l'économie mondiale. Il importe d'œuvrer davantage à la diversification des activités industrielles et sur le degré de sophistication des produits, notamment ceux proposés à l'exportation. Une croissance significative des activités manufacturières est un objectif à atteindre avant 2015 ; cela est nécessaire pour la création d'opportunités d'emplois à proposer aux diplômés qui sortent du système éducatif et le surplus de main d'œuvre que libèrent les secteurs de l'agriculture et de la pêche.
152. L'industrie se présente comme le secteur de base pour la dynamisation du rythme de croissance sur une longue période, à condition que le soutien de l'Etat sache appuyer et/ou quitter les filières en déclin en faveur de celles en émergence ou en phase de croissance. La Stratégie de Croissance accélérée offre à cet égard un cadre de partenariat entre la puissance publique, l'initiative entrepreneuriale, l'innovation par la recherche-application, la formation des futurs champions des différents secteurs et le capital-risque. Ce partenariat a besoin d'une plateforme de concurrence saine fondée sur des infrastructures de qualité ; le Sénégal a encore des efforts importants à faire dans les secteurs de l'électricité, du transport ferroviaire et aéroportuaire, dans les infrastructures routières. Les solutions individuelles apportées à la question de l'énergie obèrent la compétitivité des PME et sont source de coûts non négligeables pour les grandes entreprises. La concurrence dans un contexte mondialisé requiert des infrastructures qui assurent célérité et fiabilité dans le transport des personnes et des biens ainsi que dans le transfert des idées et des capitaux.
153. Les politiques pour le développement de l'industrie au cours de la période 2011-2015 sont :
 - i. mettre en place un environnement des affaires de classe internationale pour attirer l'investissement privé dans les activités manufacturières ;
 - ii. encourager la création de PMI en milieu rural ;
 - iii. promouvoir les industries de base ;
 - iv. proposer des mesures incitatives aux nationaux afin qu'ils investissent davantage dans les activités manufacturières ;
 - v. encourager le développement industriel tout en favorisant le recours à des technologies propres ;
 - vi. améliorer la productivité des entreprises existantes.
154. Quant aux stratégies de développement industriel, elles portent sur les politiques et actions suivantes :
 - i. améliorer et réhabiliter les industries existantes en vue de renforcer les performances et les gains de productivité ;
 - ii. relever le niveau de production des industries en recourant à l'expertise et aux technologies modernes ;
 - iii. promouvoir l'agro-industrie dans les zones rurales ;
 - iv. identifier au niveau local les zones qui présentent un potentiel pour le développement de pôles industriels dans les régions ;
 - v. accompagner les unités de production informelles dans leur processus de croissance et de modernisation ;
 - vi. encourager le secteur financier à mettre en place des mécanismes de financement du développement industriel.

2.2.1.6.3. Capital foncier et Bâtiments et Travaux Publics (BTP)

155. En vue de renforcer le capital foncier qui peut constituer un frein à l'amélioration de l'environnement des affaires, et l'apport des BTP au PIB, le Sénégal poursuit deux (02) objectifs stratégiques à travers les politiques et stratégies suivantes :
- i. réaliser des constructions dans les délais et selon les règles en vigueur par des actions de renforcement du contrôle technique de l'exécution des travaux et l'application stricte du code de la construction et de l'habitat ;
 - ii. renforcer les capacités institutionnelles de pilotage du domaine avec la mise en place d'un centre national de formation et de qualification aux métiers du bâtiment et le renforcement institutionnel de l'inspection générale des bâtiments.

2.2.1.6.4. Artisanat

156. Les progrès enregistrés sur la période 2006-2009 ont coexisté avec des difficultés majeures notées dans le sous-secteur de l'artisanat. Le principal obstacle auquel est confronté le sous-secteur reste le manque de compétitivité des biens et services artisanaux induit par la faiblesse des capacités de production des artisans et l'insuffisance et l'inadaptation des circuits de commercialisation. Pour permettre à ce sous-secteur d'apporter des revenus substantiels aux acteurs, les politiques et stratégies s'articulent autour des trois (03) objectifs stratégiques suivants :
- i. renforcer les capacités de production des artisans par des actions de professionnalisation des artisans, d'une amélioration du système d'approvisionnement en intrants et en équipements et un renforcement de la base productive de l'artisanat ;
 - ii. développer un système de commercialisation favorable des produits artisanaux par une amplification des activités de prospection de marché et de promotion commerciales des biens et services artisanaux et par un assainissement des circuits de commercialisation des biens et services artisanaux ;
 - iii. augmenter les capacités de pilotage de la politique de développement de l'artisanat par un renforcement des dispositifs et instruments étatiques de pilotage de la politique de développement de l'artisanat ainsi que des mécanismes de concertation pour la formulation et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur de l'artisanat.

2.2.1.6.5. Commerce

157. Les politiques publiques poursuivies devraient permettre de lever les contraintes du sous-secteur du commerce qui se traduisent par une insuffisance de l'approvisionnement du marché intérieur, combinée à des prix élevés des biens et services de consommation courante alors que les exportations n'ont pas encore atteint les niveaux escomptés. La vision retenue pour le commerce repose sur des fondamentaux permettant aux opérateurs économiques et aux entreprises d'exercer leurs activités dans un environnement marqué par une fluidité des échanges.
158. Ainsi, les actions et mesures seront traduites autour de quatre (04) objectifs stratégiques suivants :
- i. développer les infrastructures de mise en marché à travers des politiques et actions par un accroissement qualitatif des infrastructures modernes de stockage, de conditionnement, et d'exposition et une promotion des infrastructures et

- équipements nécessaires à l'utilisation des TIC tant pour le commerce intérieur qu'extérieur ;
- ii. améliorer la quantité et la qualité de l'offre de biens et services à travers la maîtrise des importations et la promotion d'une approche qualité des biens importés ;
 - iii. promouvoir l'accès aux marchés locaux et internationaux avec l'impulsion de dispositifs appropriés de commercialisation, à travers l'assainissement des circuits de distribution et l'accompagnement des acteurs ;
 - iv. renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques sectorielles par l'élaboration d'un cadre stratégique d'orientation et de suivi-évaluation.

2.2.1.6.6. Culture

159. Le diagnostic relève que ce sous-secteur est confronté entre autres au manque de visibilité de l'activité culturelle et de son importance dans le développement économique du pays, au caractère informel de l'activité, à la dégradation de la production culturelle, à l'absence d'une structure de coordination, à l'insuffisance des moyens alloués et aux lenteurs administratives dans la mobilisation des ressources. La politique à mettre en œuvre a pour objectif global d'accentuer la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure lisibilité de l'importance économique et sociale de l'activité culturelle dans le développement du pays.
160. Pour un meilleur développement de ce sous-secteur, le document de stratégie poursuit deux (02) objectifs stratégiques à savoir :
 - i. accroître le volume et la qualité de la production culturelle par un renforcement des infrastructures culturelles structurantes, l'implication des privés dans la promotion culturelle notamment des femmes et par une accentuation de la décentralisation ;
 - ii. redynamiser le pilotage sectoriel par un renforcement des capacités institutionnelles et techniques du sous-secteur et une déconcentration des services culturels.

2.2.1.6.7. Sports et loisirs

161. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter la contribution du sport au développement économique du Sénégal et de rendre les loisirs accessibles à tous au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques.
162. Les politiques et stratégies du sous-secteur des sports et loisirs poursuivent les objectifs stratégiques qui suivent :
 - i. promouvoir le sport et les activités connexes en mettant en place des infrastructures et équipements sportifs structurants et modernes et en favorisant la formation, la professionnalisation et le développement de l'entreprise sportive en contribuant à la promotion des activités connexes au sport ;
 - ii. développer les sites et espaces de loisirs par le développement des infrastructures structurantes des loisirs en rapport avec les secteurs connexes et inciter à l'investissement privé et associatif dans le domaine des loisirs ;
 - iii. renforcer les acteurs des loisirs par une évaluation du patrimoine national et une professionnalisation des acteurs ;

- iv. créer les conditions d'un pilotage efficace du sous-secteur à travers la promotion des outils d'orientation et de mise en œuvre de la politique des loisirs.

2.2.2. AXE 2 : Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable

163. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel de sortie de la pauvreté. En effet, une personne est pauvre parce que ses dotations en capital, terre, travail et qualifications sont insuffisantes, et en plus, parce que son accès à des ressources naturelles et à des biens et services publics est limité. La maladie, une santé fragile ou l'alphabétisme peuvent aussi lui empêcher de tirer un meilleur profit de l'actif dont il dispose. Sans formation et qualifications elle ne peut assurer l'accès à un emploi mieux rémunéré. Sans une route praticable en toute saison qui relie son domicile au marché le plus proche, elle ne peut obtenir un prix juste pour sa production. Sans électricité ni accès au crédit, sa capacité à accroître la productivité de la terre ou de son atelier d'artisan est limitée. Sans égouts et sans canaux de drainage, sans adduction d'eau et sans aménagement hydro-agricole, sans des forces de sécurité qui protègent sa vie, son patrimoine, sa propriété, sa personne et sa dignité de citoyen, elle ne saurait tirer le plus grand parti d'un actif qu'elle exploite à son compte ou donne en location.
164. Elle ne saurait non plus le faire à son avantage en l'absence d'un appareil judiciaire qui prononce le droit et le fait respecter dans les délais. Au surplus, la personne pauvre ne saurait garder un actif cessionnable quand elle est sans moyen et sans recours devant la maladie, y compris celle d'un membre de sa famille.
165. En résumé, à court terme, l'accès à des infrastructures de base, de santé, d'éducation et de formation, d'adduction à l'eau potable à un effet direct sur la qualité de vie. Il détermine en plus l'offre d'opportunités économiques aux populations et communautés de base. Sans accès à ces biens et services publics ou collectifs, on ne peut considérer qu'il y a égalité devant les opportunités, soit-il au niveau des régions, des communautés de base, des individus, des campagnes vis-à-vis des villes. Les désavantages liés à l'âge, au genre, à la vulnérabilité et à des handicaps viendraient alors aggraver une situation déjà intenable. Au demeurant, l'accès à ces biens et services pour la majorité des populations dépend de leur niveau de revenu mais aussi de celui du pays, pour la part de ces biens et services dont l'accès est financé par des ressources publiques.
166. C'est pourquoi la vision qui sous-tend la stratégie pour 2011-2015 dans sa dimension « lutte contre la pauvreté » intègre l'augmentation conséquente de l'offre de ces services d'infrastructures dont le financement se fera sur les ressources tirées de l'accélération de la croissance sous forme de prélèvement pour l'Etat et d'une capacité d'emprunt plus grande. L'atteinte des OMD et la poursuite de la mise en place des conditions préalables à l'émergence requièrent l'aménagement d'un espace budgétaire adéquat par l'Etat et ses partenaires. Le périmètre de cet espace budgétaire devrait, par ailleurs, inclure le besoin d'assurer une protection sociale également adéquate, dont la couverture est étendue aux différents segments de la population.
167. Outre l'objectif de lutte plus efficace contre la pauvreté dans toutes ses formes, la stratégie pour 2011-2015 repose sur une vision qui intègre l'objectif d'ouvrir aux communautés et individus des opportunités de mobilité économique et sociale, avec un degré de discrimination positive en faveur de la petite enfance, des jeunes à la recherche d'un premier emploi, des femmes, et des personnes vivant avec un handicap. Ces opportunités de mobilité économique doivent être accessibles et rester en ligne avec les objectifs de sauvegarde de la dignité et des droits humains, sans entraves politiques ou sociales, avec de meilleures perspectives de progrès économique et d'ascension sociale. Des opportunités spéciales devraient être accessibles aux groupes vulnérables dans le but de leur permettre de développer leurs qualifications et de participer à la création de richesses et au processus de croissance rapide.
168. Ce résultat ne saurait être atteint sans un objectif d'autonomisation des groupes désavantagés ou marginalisés. Le processus de consolidation de la démocratie et de la stabilité sociale requiert de

nouvelles avancées d'autonomisation et de participation, notamment par une plus large pratique de la délégation de pouvoir et de responsabilité en faveur du niveau local.

169. Par ailleurs, le Sénégal vise à optimiser l'utilisation des ressources naturelles afin de préserver les générations futures de certains facteurs de basculement dans la pauvreté qui peuvent découler de la dégradation de l'environnement en général et du réchauffement climatique en particulier. Les initiatives, projets et programmes ayant un fort impact écologique et économique sur le développement durable, d'une part, et une meilleure prise en compte de la transversalité de l'environnement, d'autre part, bénéficieront d'un accompagnement adéquat. Les changements climatiques dont les effets sont de plus en plus présents sont des facteurs de perturbations hydrologiques, de températures plus élevées pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole, en l'absence de nouvelles technologies plus adaptées. Un relèvement du niveau de la mer pourrait rendre nécessaire un déplacement de populations à grande échelle. Le Sénégal devrait adhérer à tout programme de coopération internationale fondé sur un partage juste et équitable du fardeau de la lutte contre l'effet de serre et de ses conséquences. Sur le plan national, des dispositions opérationnelles renforcées permettront de prévenir plus souvent les risques et catastrophes et d'y faire face quand ils se matérialisent.
170. La nouvelle stratégie se veut dès lors, un cadre réaliste et fédérateur de toutes les actions qui concourent à la réduction de la pauvreté non-monnaire, c'est-à-dire l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte. De manière spécifique, le Sénégal vise à atteindre l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un système et un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre accessibles aux populations nécessiteuses des modules de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.
171. Pour une meilleure redistribution des richesses nationales, il est envisagé de mettre en place un cadre global de protection sociale qui intègre la SNPS, la SNEEG et les mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Ce faisant, on veillera davantage à la cohérence et à la prise en compte des questions transversales, notamment la réduction des déséquilibres entre le milieu urbain et rural d'une part et la prise en compte de la problématique de genre, d'autre part.

2.2.2.1. Education et développement des compétences et qualifications

172. Le développement des qualifications est un défi dans une économie en croissance. Le déficit dans ce domaine peut être mesuré par le pourcentage de personnes âgées de 15-29 ans qui ont reçu une formation professionnelle formelle ou informelle. Il n'est pas très élevé au Sénégal. Le système de formation professionnelle et technique a besoin de couvrir davantage de métiers et de disposer d'infrastructures de meilleure qualité, de salles de travaux pratiques et de laboratoires mieux équipés. En aval, il n'y a pas de système de suivi des placements et de notation des institutions en activité, lequel est à intégrer dans la démarche globale de qualité du système d'éducation et de formation. Le déficit de qualifications techniques décourage également un certain nombre d'investisseurs qui finissent par choisir des destinations concurrentes. Il est ressenti surtout un déficit de cadres techniques intermédiaires dû aux capacités limitées constatées dans le domaine de la formation professionnelle. La construction et l'entrée en service des centres de formation professionnelle technique dans les branches des industries agro-alimentaires, du bâtiment et des travaux publics, et de la main-d'œuvre portuaire est à cet égard une nécessité. Les études de faisabilité sont disponibles et devraient être étendues aux activités textiles et de confection ainsi qu'aux industries mécaniques.
173. Cependant, il y a lieu d'éviter d'avoir à faire face à un surplus de qualifications, faute d'une action coordonnée tenant compte des besoins des secteurs en croissance rapide. Un système national d'information sur les besoins et l'offre de métiers et qualifications sera mis en place à travers le

Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME). Des stratégies pourront alors être mises en place et des solutions apportées aux déséquilibres dans la répartition spatiale des structures de formation technique et professionnelle, selon le genre, compte tenu des possibilités qu'offrent les TIC et l'enseignement à distance.

174. Le Sénégal a fourni d'importants efforts dans le développement de l'éducation et de la formation. Les résultats obtenus traduisent une avancée significative. Toutefois, des insuffisances restent à être comblées pour améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire et, de manière générale, pour relever la qualité et la performance du système éducatif, pacifier l'espace scolaire et universitaire et accélérer le rythme de construction et de livraison des salles de classe. Il s'agira d'offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, en prenant en compte les disparités régionales, les problèmes d'infrastructures et de ressources humaines d'encadrement qui se posent avec acuité aussi bien dans le primaire, que dans le moyen et le secondaire (général et technique). Les orientations majeures et les actions nécessaires du sous-secteur de l'éducation et de la formation reposent sur les options stratégiques suivantes et qui seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF à travers les stratégies et politiques :

- i. assurer une prise en charge holistique et intégrée de la petite enfance à travers notamment l'amélioration de l'environnement pédagogique des apprentissages dans les CDIPE ainsi que la construction ou la réhabilitation et l'équipement de structures DIPE avec un environnement adapté aux handicapés moteurs ;
- ii. créer les conditions d'un achèvement du cycle primaire pour tous les enfants en âge scolaire, d'une part, par une campagne de sensibilisation et d'information pour l'inscription et le maintien des enfants en particulier des filles et, d'autre part, par la construction, l'équipement et la réhabilitation d'écoles élémentaires, de salles de classe, avec un environnement physique amélioré et adapté aux handicapés moteurs ;
- iii. promouvoir l'éducation de base de 10 ans et améliorer l'accès au secondaire et au supérieur, en particulier des filles avec la construction, l'équipement et la réhabilitation de collèges, de lycées, d'instituts et d'universités ;
- iv. créer les conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux en améliorant l'environnement pédagogique des apprentissages dans le primaire, le moyen, le secondaire et le supérieur, la formation initiale et continue des enseignants « craie en main » et le soutien à l'orientation et le maintien des filles vers les filières scientifiques et techniques ;
- v. améliorer la gouvernance, la déconcentration et la décentralisation de la gestion du sous-secteur avec notamment la création d'un système d'information pour le pilotage du sous-secteur, la construction et l'équipement d'inspections d'académie et départementales dans les nouvelles régions ainsi que la mise en place d'une Agence Nationale d'Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur (ANAQ) et la promotion des femmes enseignantes dans les instances de décision ;
- vi. éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales par une diversification et par l'amélioration de la qualité de l'offre d'Education Non-Formelle ;
- vii. promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché de l'emploi à travers le développement de la formation continue ;
- viii. intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique par une formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis et par la mise en place de dispositif de formation par apprentissage dans les « Daaras » pilotes ;

- ix. développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public-privé et avec la mise en place d'un système d'information performant.

2.2.2.2. Santé et nutrition

175. La bonne santé est un objectif en lui-même et un déficit durable dans ce domaine peut être dommageable à la croissance économique. Satisfaire les besoins de la population en soins de santé demande une approche globale et soutenue tendant à assurer l'accessibilité et la qualité des services.
176. Par rapport aux OMD, le Sénégal a encore des efforts constants à faire pour atteindre les objectifs de réduction du taux de mortalité maternelle et de mortalité infanto-juvénile. L'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2010-2011) a donné des résultats préliminaires satisfaisants pour le taux de mortalité infantile qui est de 72 décès pour mille naissances vivantes, contre 121‰ en 2005. Au regard de cette avancée significative réalisée et du rythme de progression, la cible fixée à l'horizon 2015 (44‰), pourrait être atteinte. Il importe de poursuivre les efforts pour la réduction de la mortalité néonatale qui se situe à 29‰ contre 35‰ en 2005 (l'objectif en 2015 étant fixé à 16‰), d'une part, et d'élargir l'accès aux soins de santé maternels et infantiles de qualité notamment pour les groupes vulnérables, d'autre part. Les efforts pour l'élimination du VIH/SIDA, du paludisme et des autres pandémies seront renforcés. A cet effet, le système de santé doit davantage être préventif. En appui, un accent plus important va être mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Les dépenses publiques dans le sous-secteur de la santé vont être portées à au moins 2% du PIB à l'horizon 2015. Les capacités d'absorption seront renforcées et des mécanismes innovants de financement de la santé devront être encouragés, y compris l'assurance maladie des populations pauvres. Les possibilités de *partenariat public-privé* dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et de mutualisation des moyens et des risques seront explorées.
177. Malgré les efforts considérables consentis pour prendre en charge la santé de la mère et de l'enfant et pour lutter contre les grandes maladies (sida, tuberculose, etc.), force est de constater que des contraintes demeurent et sont relatives à l'accès à des services de qualité, au faible taux de scolarisation des femmes, à l'ignorance, à la pauvreté, au statut social de la femme avec un faible pouvoir de décision mais aussi à des pratiques et croyances socioculturelles néfastes pour la santé. Le Sénégal s'est engagé à lever ces contraintes à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018) et de la Feuille de route pour l'accélération de la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale. Les objectifs et politiques suivants sont visés pendant la période 2011- 2015 afin d'assurer des services performants de santé publique :
 - i. réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto-juvéniles par des actions et mesures de généralisation de l'assistance à l'accouchement dans les formations sanitaires et assisté par du personnel qualifié, de renforcement de l'assistance à la consultation pré et postnatale et de promotion de la survie de l'enfant par la vaccination et l'amélioration de l'état nutritionnel ;
 - ii. améliorer les performances du sous-secteur de la santé en matière de prévention et de lutte contre les grandes maladies en assurant la promotion du dépistage et en renforçant le système de surveillance médicale ;
 - iii. renforcer durablement le système de santé en assurant la maintenance et le renouvellement des équipements et en améliorant la qualité des soins ;
 - iv. améliorer la gouvernance du sous-secteur de la santé en assurant l'efficacité et l'efficacités des dépenses de santé ainsi qu'une meilleure implication des

collectivités locales dans le financement de la santé et en développant l'approche communautaire et le partenariat multisectoriel.

178. En somme, une attention particulière va être portée aux différents aspects de la santé de la reproduction, ainsi qu'à la mise à niveau des qualifications du personnel de santé, notamment le personnel assistant les femmes au travail dans les zones à mortalité infantile élevée. Pour la satisfaction des besoins en soins de santé des populations pauvres en milieux urbain et rural, un système mutuel de santé va être promu dans chaque collectivité locale. La bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion des hôpitaux et autres structures de santé seront renforcées à travers l'implication des représentants des collectivités locales, des communautés de base et de la société civile.
179. Par ailleurs, des niveaux élevés de malnutrition continuent à contribuer à l'augmentation des taux de morbidité et de mortalité dans le pays. La malnutrition et la sous-alimentation réduisent la capacité de travailler et la résistance à la maladie ; elle affecte le développement mental et la réussite scolaire des enfants. Environ¹⁴ 17,3% des enfants de moins de cinq (05) ans souffrent de la malnutrition. L'objectif est de ramener ce taux à 10% au plus à l'horizon 2015. Un ensemble d'actions telles que la diversification du menu alimentaire, l'apport additionnel en macro et micronutriments et les actions génériques de santé publique concourront à l'effet direct recherché sur la malnutrition. L'implication des communautés et collectivités locales sera sollicitée sur une base décentralisée en vue d'une meilleure organisation de la lutte contre la malnutrition.

2.2.2.3. Eau potable, hygiène et assainissement

180. Le diagnostic du sous-secteur montre que des efforts restent à faire sur la qualité et la distribution de l'eau malgré la bonne tendance pour l'atteinte des OMD. Concernant l'assainissement, outre les financements supplémentaires à rechercher pour atteindre les objectifs, le problème demeure surtout aigu en milieu rural. Dans le domaine de l'hygiène, le Sénégal n'échappe pas aux problèmes posés par l'augmentation continue de la production de déchets (collecte, évacuation et élimination) dont les principaux effets sont l'insalubrité et la pollution de l'environnement. Pour prévenir les maladies diarrhéiques, infectieuses et parasitaires qui relèvent de la santé publique, l'accent sera davantage mis sur la promotion de l'hygiène et de la salubrité dans tous les milieux d'apprentissage.
181. Pour un meilleur équilibre dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, le sous-secteur de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement poursuit les objectifs et actions majeurs suivants :
- i. promouvoir la gestion intégrée et efficace des ressources en eau pour la satisfaction des besoins liés à tous les usages à travers des actions de maîtrise des eaux de surface et de ruissellement particulièrement au niveau des petits bassins versants ;
 - ii. améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes par un renforcement de la mise en œuvre du PEPAM ;
 - iii. développer l'assainissement en milieux urbain et rural par la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du PEPAM, notamment en ses sous-programmes de construction et de renforcement de systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées ;
 - iv. améliorer le cadre institutionnel et opérationnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieux urbain et rural avec la mise en œuvre de la réforme du

¹⁴ EDS IV, 2005.

sous-secteur de l'hydraulique rurale et l'assainissement en milieu rural, et l'amélioration des relations entre tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ;

- v. promouvoir des changements positifs de comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement par la mise en œuvre d'actions et de mesures appropriées d'hygiène et de salubrité au sein des communautés.

2.2.2.4. Habitat et cadre de vie

182. L'habitat et le cadre de vie en milieu rural et en milieu urbain sont largement tributaires des interrelations avec la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste à un développement de l'habitat spontané et précaire. En zone urbaine, l'habitat spontané représente environ 30 à 40% de l'espace occupé. Elle concentre une proportion importante de populations provenant pour la plupart des zones rurales éprouvées par les cycles répétés de sécheresse et de catastrophes naturelles de ces dernières années. Ces zones sont caractérisées par la promiscuité, l'inexistence ou la faiblesse des équipements de toute nature et l'inexistence de titres d'occupation ; ce qui entraîne alors de nombreux effets négatifs dont la prolifération de maladies et la multiplication des constructions non autorisées avec tous les risques y afférents. En milieu rural, il s'agit surtout d'accompagner la tendance à l'abandon des cases en chaume, par un meilleur contrôle de la sécurité des constructions.

183. Le document de stratégie poursuit dans ce domaine des politiques et programmes qui visent l'amélioration et la sécurité du cadre de vie. Ainsi, les objectifs stratégiques suivants seront articulés. Il s'agit de :

- i. promouvoir une politique de planification spatiale par l'élaboration et la réactualisation d'un Plan national d'Aménagement du Territoire (constitué d'un plan général et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT),) par la hiérarchisation des pôles de développement (métropole nationale, métropole d'équilibre, villes secondaires stratégiques et relais ruraux et par la création et l'aménagement systématique d'espaces publics, parcs, jardins et zones agricoles en milieu urbain ;
- ii. développer et diversifier l'offre de logements sociaux en milieux urbain et rural à travers un renforcement des programmes « Zones d'Aménagement Concerté », et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'habitat rural ;
- iii. résorber les bidonvilles et lutter contre les occupations irrégulières et l'installation des populations dans des sites vulnérables aux inondations et autres risques environnementaux urbains à travers la restructuration, la régularisation foncière et la relocalisation des quartiers non lotis et à risques et le relogement des personnes victimes d'inondation ;
- iv. renforcer les capacités des acteurs du secteur avec notamment le renforcement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée.

2.2.2.5. Protection sociale et solidarité avec les populations vulnérables

184. La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux ; elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires qui poursuivent des buts analogues tels que les mutuelles et les régimes professionnels, d'origines formelle ou informelle. Elle est, de ce

point de vue, mue par deux logiques : une logique d'assistance ou d'assurance dans la prise en charge des prestations et une logique d'autonomisation des catégories sociales.

185. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différentiels des femmes, des enfants, et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. La prise en compte des besoins différentiels et des droits des enfants passe par l'adoption d'un cadre fondé sur les principes de protection, de mieux-être, de développement et de participation. La lutte contre le travail des enfants a été une longue préoccupation des autorités publiques nationales qui l'ont identifiée comme étant un problème majeur. Avec le Plan Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, le Sénégal compte poursuivre le dialogue politique et social entre les différents intervenants, pour mener à bien cette lutte.
186. La stratégie pour 2011-2015 prévoit des programmes mais aussi des interventions ciblées, en application des lois et règlements ainsi que des stratégies en vigueur, notamment la loi d'orientation sociale pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, la loi sur la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Ainsi, les objectifs et mesures suivants constitueront un cadre fédérateur du domaine de la protection sociale et de la solidarité avec les groupes vulnérables. Il s'agit de :
 - i. promouvoir le travail décent par une amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
 - ii. élargir le champ de la couverture sociale en mettant en place de nouvelles branches de sécurité sociale et en étendant les systèmes formels de protection sociale à l'ensemble des travailleurs enregistrés ;
 - iii. étendre la protection sociale au secteur informel et rural et aux groupes vulnérables à travers un renforcement et une extension de la couverture maladie communautaire, une pérennisation et une extension des politiques de gratuité.
187. En ce qui concerne le domaine de la protection sociale et du suivi des groupes vulnérables, les objectifs stratégiques suivants sont visés :
 - i. promouvoir le droit des femmes et de la petite fille vulnérables par la mise en place d'un système de protection des femmes et de la petite fille vulnérables et la promotion de la participation des femmes vulnérables ;
 - ii. renforcer la protection sociale et économique des femmes et de la petite fille vulnérables en facilitant l'accès aux ressources et aux facteurs de production et à l'éducation et à la formation ;
 - iii. renforcer le cadre politique légal et réglementaire de prévention et de prise en charge des groupes vulnérables par un renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et décentralisé, par l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux et par la mise en place d'un dispositif d'information et de suivi-évaluation ;
 - iv. assurer l'accès aux services sociaux de base et de protection aux enfants en situation de vulnérabilité par le développement d'un paquet de services de protection avec des normes et standards minimaux de qualité et par la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux ;
 - v. promouvoir la participation sociale et l'autonomie de toutes les personnes handicapées, notamment par la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection et la promotion des personnes handicapées ;

- vi. reconnaître le statut des personnes âgées en élaborant une déclaration de politique de vieillesse ;
- vii. améliorer les conditions socio-économiques des personnes âgées par la mise en place d'un fonds de soutien ;
- viii. améliorer la prise en charge médicale des personnes âgées et des familles démunies par la mise en place d'un système durable de gratuité des soins et la coordination et la cohérence des actions des systèmes médicaux.

2.2.2.6. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

188. L'analyse genre est une approche transversale qui permet de mieux comprendre les différences entre les hommes et les femmes relativement à leurs conditions de vie, à leur situation et à leur position sociale. Elle informe sur les inégalités de genre qui constituent une entrave à une meilleure productivité des hommes et des femmes et limitent leur pleine participation au développement du pays. Conscient du fait que les inégalités de genre constituent un frein à la réduction de la pauvreté, le Sénégal a décidé d'ériger l'équité et l'égalité de genre au rang des objectifs de développement et d'adopter l'intégration du genre comme stratégie d'intervention pour soutenir la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les actions de développement.
189. Ainsi, la stratégie pour 2011-2015 fait des femmes des agents de changement, de croissance économique et d'ascension sociale. Elle prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Elle reconnaît que les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Leurs situations et demandes varient en fonction du lieu de résidence (campagnes/villes), leur catégorie socioprofessionnelle et leur niveau d'instruction. Par ailleurs, pour faire ressortir de manière efficace l'impact réel des projets et programmes sur les différentes franges de la population, les efforts de désagrégation des indicateurs socio-économiques seront poursuivis. Dans ce domaine, deux objectifs sont poursuivis :
- i. promouvoir le droit des femmes et de la petite fille à travers notamment le renforcement du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille, la promotion du leadership et de la participation des femmes et le renforcement du partenariat avec les associations et organismes internationaux ;
 - ii. promouvoir l'intégration du genre dans les interventions de développement par un renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales, notamment à travers le budget participatif, à intégrer le genre et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des résultats en matière d'équité et d'égalité de genre.

2.2.2.7. Emploi

190. Pour arriver à des performances de grande envergure en comparaison à celles actuellement enregistrées, la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) a défini des objectifs stratégiques qui couvrent l'ensemble du spectre des politiques publiques pertinentes en matière de promotion active de l'emploi. Pour ce faire, la NPNE envisage de contribuer à faire passer le taux de chômage estimé à 9% en 2011 à 8% en 2015 par la création d'emplois massifs et de bonne qualité. Le nombre total d'emplois modernes escomptés sur la période 2010 – 2015 est ainsi estimé à 607 000 nouveaux emplois¹⁵. Les emplois visés concernent l'ensemble des secteurs et la

¹⁵ L'objectif de création des 607 000 emplois sur la période de mise en œuvre de la NPNE passe par le développement de grands programmes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de

fonction publique avec la mise en place progressive de la fonction publique locale. Sont également concernés les emplois créés dans le cadre de la poursuite de la modernisation des entreprises traditionnelles du secteur rural et du secteur informel.

191. Pour les cinq prochaines années, le Sénégal envisage d'appliquer la NPNE à travers les actions et mesures suivantes :
- i. promouvoir l'emploi dans les secteurs public, privé, formel et informel par la mise en œuvre du programme public national d'appui au développement de l'emploi décent dans les différents secteurs ;
 - ii. améliorer et développer l'adéquation entre la formation et l'emploi dans les secteurs économiques, à travers un appui à la mise en œuvre de la réforme des structures d'éducation, d'enseignement technique et de formation professionnelle et la mise en place du système national d'évaluation et de validation des apprentissages techniques et professionnels et des acquis de l'expérience en situation de travail ;
 - iii. mettre en place un système de suivi et de gestion du marché du travail avec la mise en place de l'observatoire et des programmes de l'emploi.

2.2.2.8. Jeunesse

192. Les jeunes représentent plus de 60% de la population et sont confrontés à beaucoup de défis : la prégnance de la pauvreté, l'exode rural qui les expose dans les centres urbains à une extrême vulnérabilité, le taux de chômage le plus élevé (65%) comparativement aux autres couches de la population, la forte déperdition scolaire avec 57% des jeunes demandeurs d'emploi qui n'ont pas de diplômes, l'inadéquation entre la demande et l'emploi qui ne garantit pas l'employabilité, l'absence d'un dispositif fiable de suivi évaluation du marché de l'emploi des jeunes. Autant de contraintes qui font que la jeunesse demeure au cœur des préoccupations. Pour une meilleure prise en compte de ces préoccupations des jeunes, les politiques visent les objectifs stratégiques suivants :

- i. définir le statut des jeunes vulnérables par la mise en place d'un arsenal juridique et d'un cadre organisationnel ;
- ii. améliorer les conditions sociales et économiques des jeunes vulnérables par un renforcement des programmes d'éducation, de prévention contre les fléaux et d'insertion socioprofessionnelle ;
- iii. renforcer la prise en charge sanitaire des jeunes vulnérables en mettant en place un système durable de prise en charge médicale des jeunes vulnérables.

2.2.2.9. Prévention et gestion des risques et catastrophes

193. Le Sénégal est vulnérable du fait de sa position géographique. Il se situe à la croisée des grandes routes maritimes et aériennes avec le transit de quantités importantes de produits polluants. Il s'y ajoute les effets néfastes des changements climatiques couplés à une mauvaise répartition de l'habitat et des industries dont le corollaire est l'accroissement de la vulnérabilité des populations aux risques de catastrophes. Par ailleurs, les modes de production et de stockage de produits dangereux comme l'ammoniac avec le non-respect des normes techniques et environnementales contribuent à exacerber les risques technologiques et industriels.

l'aquaculture, de l'environnement et des énergies renouvelables, du commerce et de la distribution, du secteur informel non agricole et non commercial et enfin dans le domaine des infrastructures (méthode HIMO).

194. Dans le cadre de ce document de stratégie, le Sénégal entend poursuivre les stratégies et politiques à travers les deux objectifs stratégiques, à savoir :
- i. promouvoir les stratégies et les mécanismes de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) à travers l'opérationnalisation de la plateforme multisectorielle de RRC, la coordination de l'Action de l'Etat en mer, la mise en place d'un système d'alerte national précoce de RRC et la mise en place de mécanismes d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophes ;
 - ii. renforcer la maîtrise des accidents liés aux catastrophes d'origine technique et/ou naturelle par l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de contingence au niveau national et régional et la création d'une synergie entre les structures sectorielles et décentralisées pour une meilleure coordination des interventions.

2.2.2.10. Environnement, gestion des ressources naturelles et développement durable

195. L'environnement et les ressources naturelles sont des questions transversales de par leurs effets directs et indirects sur les autres secteurs. L'analyse des résultats indique des progrès dans certains domaines, notamment dans la restauration des ressources naturelles et des terres, le développement des aires protégées pour la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Il convient de poursuivre et de renforcer les différentes pratiques sectorielles et les initiatives prises depuis 2006, qui visent entre autres la promotion des modes de production et de consommation durables. Par ailleurs, il convient d'encourager le développement d'instruments de mesure de l'impact environnemental des politiques publiques.
196. Par ailleurs, les changements climatiques dont les effets sont de plus en plus présents sont facteurs de perturbations hydrologiques, de hausse de températures pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole et l'occupation du littoral.
197. La stratégie 2011-2015 appelle à une prise de conscience sur la nécessité de poursuivre un processus de développement viable intégrant la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de les préserver et de les maintenir tout en garantissant un accès équitable à celles-ci. La pollution croissante de l'air et des eaux dans les villes est un signe qui indique que ce qui est souvent perçu comme un progrès peut être source de détérioration de la qualité de vie dont souffriraient particulièrement les groupes vulnérables.
198. Intégrer la vision du développement durable commande d'accorder une haute priorité à la prise en compte de l'impact sur l'environnement à tous les niveaux de planification. La gestion de l'environnement (y compris la gestion des déchets solides et du système d'assainissement) est une composante importante de la planification urbaine. Pour ce faire, le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles poursuit les politiques et stratégies à mettre en œuvre à travers les objectifs stratégiques suivants :
- i. intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement par une systématisation des évaluations environnementales préalables et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
 - ii. lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) à travers la lutte contre l'érosion côtière et la promotion des modes de production et de consommation durables ;
 - iii. inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles par la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides ;

- iv. renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles par un renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

2.2.3. AXE 3 : Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains

199. Un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure à la réduction de la pauvreté et à l'ascension sociale. L'expérience des années 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre d'éléments à relever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité humaine ; (ii) la maîtrise des finances publiques dans le sens de permettre un dénouement à bonne date des transactions avec l'Etat ; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement ; (iv) la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers.
200. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, comme le dispose la *Loi sur la parité*, les femmes élues dans les collectivités locales et au Parlement doivent être pleinement impliquées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la fourniture des services publics essentiels.
201. La Stratégie proposée anticipe la mise en place d'un cadre budgétaire, juridique et institutionnel adéquat par l'Etat et ses partenaires ainsi qu'une mise en œuvre plus efficace des programmes et initiatives soutenus et financés par l'Etat. A cet effet, il importe d'impliquer davantage les communautés à la base à la fois dans la conception et dans la mise en œuvre des programmes publics. Cette implication des populations et de leurs représentants appelle à plus de transparence et de retour d'information et à un meilleur ciblage des populations pauvres.
202. Le présent document de stratégie place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des domaines devant accompagner le processus de développement. Il importe donc de veiller à une efficacité et à une efficacité des dépenses publiques à travers une bonne gestion des finances publiques. De même, les réformes de l'administration devront être nécessaires pour lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin de maintenir la qualité des services publics rendus aux usagers. Par ailleurs, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la charte de la décentralisation sont indispensables dans l'application d'une double planification et une meilleure implication des communautés de base.

2.2.3.1. Pilotage stratégique des politiques sectorielles

203. L'articulation des politiques sectorielles à la stratégie est fondamentale pour sa mise en œuvre. Au cours du processus du DSRP-II, un bilan annuel des politiques sectorielles et des programmes multisectoriels a été fait en vue d'établir les résultats de l'année qui précède. Ce qui a permis, de façon permanente, d'identifier les points forts, les faiblesses et lacunes, d'une part et d'autre part, de proposer des corrections pour mieux recentrer les politiques sectorielles sur les besoins des objectifs stratégiques du DSRP.

204. Malgré les efforts consentis par le Sénégal ces dernières années sous l'impulsion du DSRP pour le suivi et l'articulation des politiques publiques, le dispositif de pilotage stratégique des politiques sectorielles reste encore à améliorer à tous les niveaux. A cet effet, il s'agit de poursuivre deux objectifs stratégiques à savoir :
- i. l'amélioration du pilotage stratégique des politiques au niveau sectoriel, régional et local en systématisant les principes de la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et de l'intégration du genre ;
 - ii. la réalisation des enquêtes prioritaires nationales ou spécifiques d'évaluation périodique de la stratégie.

2.2.3.2. Administration publique et réforme de l'Etat

205. La gouvernance administrative pose la question de la modernisation des structures administratives, de la valorisation des ressources humaines, de l'articulation intelligente des différents programmes, de la promotion du processus participatif dans l'action publique et de la simplification des procédures administratives. Malgré les progrès réalisés en matière d'amélioration de l'efficacité du service public, l'administration publique reste confrontée à un manque d'efficacité, compte tenu des contraintes, dont les principales sont : (i) l'instabilité institutionnelle et les défis qui en résultent en vue d'une coordination permanente des initiatives qui visent les mêmes objectifs ou sollicitent les mêmes ressources ; (ii) l'externalisation accrue de fonctions administratives, sous forme d'agences d'exécution, dont le cadre de performances ne fait pas toujours l'objet d'un contrat suivi d'engagements pour des résultats ; (iii) l'insuffisance du suivi et de l'évaluation de l'action publique et (iv) la longueur et la lourdeur de certaines procédures administratives.
206. Afin de faire de l'administration publique, un espace de régulation, de pilotage et de coordination institutionnels coordonnant avec une plus grande efficacité des programmes à moyen et long terme, la Stratégie privilégie les objectifs globaux suivants :
- i. améliorer le cadre organisationnel des administrations centrale, décentralisée et déconcentrée par des actions et mesures relatives à une rationalisation de leurs responsabilités et capacités techniques et opérationnelles ;
 - ii. renforcer le dialogue et la cohésion sociale par une amélioration du cadre institutionnel des organisations des acteurs non étatiques en général et du Comité National de Dialogue Social (CNDS) en particulier et l'installation de comités sectoriels de dialogue social ;
 - iii. améliorer la qualité du pilotage et la gestion publique à travers une amélioration de la qualité de la production statistique et l'adoption des principes et des nouvelles pratiques de gestion axée sur les résultats par l'administration ;
 - iv. renforcer l'efficacité et la cohérence de la communication institutionnelle par une amélioration de l'accès à l'information des citoyens ainsi que le rôle et l'action des médias en faveur de l'éducation citoyenne ;
 - v. accroître la satisfaction des usagers du service public par un meilleur accès au service public et la poursuite des efforts de simplification des procédures et formalités administratives ;
 - vi. promouvoir et consolider la sécurité intérieure par des actions et mesures de prévention des activités illégales susceptibles d'impacter sur la sécurité intérieure.

2.2.3.3. Amélioration de la gestion des finances publiques

207. De nombreuses réformes budgétaires et financières sont mises en œuvre pour améliorer la gestion des finances publiques. Elles visent, pour l'essentiel, la réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la programmation budgétaire pluriannuelle tenant compte des Plans Locaux de Développement, l'exécution et le suivi du budget, les marchés publics et le contrôle exercé sur les finances publiques et les systèmes d'information financière.
208. Dans une optique d'efficacité des dépenses publiques, le plan global des réformes budgétaires vise l'amélioration de la gestion des finances publiques. A cet effet, trois objectifs stratégiques ont été définis. Il s'agit de :
- i. renforcer les capacités financières de l'Etat par une modernisation des services de recouvrement, le renforcement des effectifs et du dispositif de surveillance, et l'élargissement de l'assiette en vue d'accroître le volume des recettes budgétaires, au niveau central et local ;
 - ii. maintenir la discipline budgétaire par la régulation des dépenses et le respect des règles encadrant l'exécution budgétaire ;
 - iii. améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense et la régularité dans la reddition des comptes publics par une optimisation de l'utilisation des ressources et une amélioration du dispositif de contrôle.

2.2.3.4. Gouvernance judiciaire, protection et promotion des droits humains

209. La gouvernance judiciaire englobe aussi bien le sous-secteur de la justice proprement dit que les domaines de la promotion et de la protection des droits humains en ce qui concerne le respect de ces droits mais également l'application des lois y afférentes. Aussi le domaine de la lutte contre la corruption, même s'il est transversal, doit-il reposer sur une justice efficace dotée de moyens adéquats. Les objectifs retenus pour garantir les droits humains misent sur l'information, la sensibilisation et le plaidoyer auprès des différents acteurs sur le renforcement de l'autonomie d'action, des capacités de décision et de la protection des droits structurels et catégoriels des femmes et des hommes. Ce faisant, il s'agit de prêter attention aux déficits en matière de participation, de responsabilité, de non-discrimination et d'autonomisation.
210. Pour une meilleure efficacité de la justice, les priorités sont de deux (02) ordres :
- i. renforcer l'efficacité de la justice à travers des actions et mesures relatives à une amélioration des conditions de détention et de gestion des archives judiciaires, entre autres ;
 - ii. améliorer l'accessibilité de la justice ainsi que de la justice de proximité en renforçant le maillage territorial des services et juridictions et en améliorant le dispositif d'accès à l'aide juridictionnelle.

2.2.3.5. Décentralisation, développement local et aménagement du territoire

211. La territorialisation du développement et des politiques sectorielles appelle un renforcement des capacités des acteurs locaux, en général, et des collectivités locales, en particulier. La promotion d'un développement local durable repose sur l'engagement de l'Etat et des Collectivités locales à réduire les disparités interrégionales et intra-régionales et sur leur capacité à sortir les populations de leur situation de vulnérabilité. Le conflit armé survenu en Casamance au début des années 80 a eu un impact négatif sur le développement économique et social de la région et de ses

communautés. A la faveur des accords de paix signés en 2001, un processus global et cohérent de pacification de la région de Casamance avait été lancé à travers le Programme de Relance des Activités Economiques en Casamance (PRAESC). Ce programme mis en œuvre dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a permis d'instaurer progressivement les conditions d'une paix durable et la réintégration de la population casamançaise dans un environnement économique et social favorable au développement à long terme, respectant les particularités de la région. Au titre du présent DPES, la mise en œuvre du PRAESC sera amplifiée sous l'égide de l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC) à partir de sa réactualisation à travers une démarche participative et inclusive. Ce faisant, il conviendrait également de promouvoir l'équité et l'égalité de genre par le renforcement des capacités et des moyens d'action des femmes en vue d'accroître leur participation aux efforts de croissance et à l'orientation du processus de développement.

212. Les domaines « aménagement du territoire et décentralisation » partagent des principes fondateurs, comme la proximité, l'inclusion et la participation de toutes les catégories d'acteurs, mais aussi la nécessité d'interaction et de solidarité entre elles. Dans la pratique, ces différents éléments requièrent une éthique qui exprime la conscience et la volonté de tous les acteurs d'agir dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, avec un devoir de reddition de comptes et une possibilité de contrôle.
213. Dans ces domaines, les politiques et stratégies à mettre en œuvre poursuivent les objectifs stratégiques suivants :
- i. promouvoir la maîtrise de l'information territoriale par la mise en place d'un Observatoire national des territoires opérationnel ;
 - ii. assurer la solidarité territoriale et la cohérence de la planification spatiale à travers notamment l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des terroirs communautaires et des plans stratégiques des pôles régionaux de développement et la mise en cohérence des documents de planification nationale avec ceux de planification spatiale à tous les échelons (PGAT, SRAT, SAGTC) ;
 - iii. accroître la viabilité des territoires et la fonctionnalité des pôles de développement en valorisant des potentialités des entités éco-géographiques, en améliorant des réseaux de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement et des services énergétiques et en relevant le niveau des équipements dans les villes secondaires et frontalières ;
 - iv. renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'ensemble des acteurs à travers le renforcement du système de formation des acteurs dans ces différents domaines et le renforcement qualitatif et quantitatif des ressources humaines des collectivités locales et des services déconcentrés ;
 - v. améliorer le dialogue inclusif et le partenariat structuré entre toutes les catégories d'acteurs par une réforme des organismes de suivi de la décentralisation, la réforme et la relance des activités des comités économiques et sociaux régionaux et un appui à l'harmonisation et à la fonctionnalité des cadres de concertation ;
 - vi. accroître les infrastructures et équipements structurants dans les pôles de développement économique local en quantité et en qualité à travers la promotion de l'approche régionale en matière de coopération décentralisée pour la réalisation d'équipements structurants ;
 - vii. accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable, en créant des centres fiscaux départementaux, dans le cadre de la décentralisation de la chaîne fiscale, en mettant en œuvre, de manière concertée l'observatoire des territoires, en harmonisant les interventions des bailleurs de fonds pour corriger les disparités

intra et interrégionales, en réformant et en relançant les activités des comités économiques et sociaux régionaux, en améliorant la gouvernance administrative locale et en allégeant les procédures administratives, en renforçant des capacités des collectivités locales pour mieux exploiter les potentialités et en améliorant l'utilisation des services techniques déconcentrés dans l'exécution des missions des collectivités locales ;

- viii. renforcer le partenariat, la solidarité et la coopération économique entre collectivités locales par la mise en place de structures d'intercommunalité et de délimitation des territoires des collectivités.

2.2.3.6. Travail parlementaire

- 214. De façon globale, la place et le rôle du parlement dans le système démocratique et républicain du Sénégal appellent à une revalorisation de la fonction parlementaire de manière à permettre aux élus d'assurer efficacement leur mission de contrôle de l'action du gouvernement. Le domaine poursuit une seule orientation concernant la modernisation du Parlement et le renforcement de son efficacité à travers notamment un renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

Chapitre III : Plan d'actions prioritaires (PAP) de la Stratégie

Introduction

215. Partant de l'approche méthodologique d'élaboration du Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015), les priorités qui se dégagent sont déclinées sur la base du diagnostic de tous les sous-secteurs socio-économiques et des grandes orientations stratégiques. Ainsi, une matrice opérationnelle encadre et oriente les interventions de l'ensemble des acteurs qui doivent s'aligner sur les priorités de la Stratégie. Cette dernière, cadre fédérateur de la politique économique et sociale du Sénégal pour la période 2011-2015, combine une politique de croissance accélérée qui prend en compte les aspects sociaux afin de créer un environnement viable et équitable et renforcer les jalons du développement durable.
216. La traduction opérationnelle de l'ensemble des orientations stratégiques déclinées nécessite de mobiliser les ressources financières et humaines adéquates pour actionner simultanément les différents leviers fondamentaux et opérer des réformes permettant de pouvoir catalyser les initiatives privées. En vue d'accélérer la croissance économique pour le porter à un niveau où la redistribution pourra assurer l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, les priorités porteront sur la diversification des sources de production et le développement de l'agriculture, le développement et la modernisation des infrastructures structurantes, un meilleur accès aux services sociaux de base ainsi qu'une bonne gouvernance des politiques publiques.

3.1. Diversification des sources de production

217. L'accroissement à la marge de la valeur ajoutée de chaque sous-secteur a un impact différencié sur la croissance du PIB global, compte tenu de leur poids relatif et de la structure des productions sous-sectorielles. En effet, il existe une élasticité¹⁶ presque parfaite entre le PIB et la valeur ajoutée de secteurs tels que le commerce, l'agriculture vivrière et de rente, l'élevage, la pêche, les BTP, les industries extractives, la métallurgie, les autres services marchands, le bois, la fabrication de produits divers, la papeterie, les textiles et la branche « verre ». Alors que pour les autres sous-secteurs, la croissance à la marge entraîne une hausse du PIB dans une proportion moins importante que celle obtenue par la poursuite des tendances actuelles. Dans de telles conditions, les priorités incluent le développement de l'économie rurale et l'appui au secteur privé. Globalement, sur la période 2011-2015, le secteur tertiaire va demeurer le plus grand contributeur à la formation du PIB mais les facteurs de dynamisme de l'économie, en d'autres termes, les moteurs potentiels de la croissance au Sénégal, seront notamment l'agriculture, les activités manufacturières, les services exportables et les PME.

3.1.1. Développement de l'économie rurale

218. La réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire commande des filières vivrières et une agriculture plus productives à la faveur d'une relance forte de l'économie rurale articulée à celle de l'ensemble de l'économie. Les investissements publics seront accrus au profit du monde rural en tenant compte du profil spatial de la pauvreté et du rôle assigné aux différentes activités économiques, notamment primaires dans les stratégies de sortie de la pauvreté et d'ascension sociale des populations dans les différentes zones agro-écologiques. L'artisanat, les mines, l'industrie et les services seront également mis à contribution pour relever les revenus dans les zones rurales et créer des emplois en ville. La consommation locale de produits agricoles transformés et les exportations de produits et services plus élaborés ont un rôle particulier à jouer

¹⁶ Résultats de simulation CRES, 2010.

- développement de la pisciculture à travers son volet SCA, à la promotion des exportations des produits de la pêche, au renforcement du fonds de redéploiement pêche industrielle et des capacités techniques des professionnels de la pêche ;
- vi. la promotion des produits agricoles et de la transformation agroalimentaire à travers le projet de promotion des filières agroalimentaires traditionnelles et émergentes, l'appui aux filières agro-industrielles et le projet d'appui à l'industrie de transformation agroalimentaire.

3.1.2. Développement du secteur privé

- 220. Les orientations déclinées sont l'amélioration du climat des affaires, l'appui au secteur privé, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, le développement des industries notamment agroalimentaires et le redéploiement des industries, la mobilisation de l'épargne intérieure et l'assainissement du circuit de financement des entreprises. Les actions de développement des sous-secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce vont s'ajouter aux efforts de modernisation et de production du secteur primaire et de la promotion des produits locaux.
- 221. Pour atteindre les objectifs d'une croissance économique tirée par le secteur privé, les priorités du DPES visent :
 - i. la promotion des investissements privés à travers le programme « croissance économique et environnement des affaires », le programme d'appui à la SCA, le projet d'appui à la cellule entreprises en difficultés, le projet de promotion du secteur privé, le renforcement du Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF), le Fonds National de Crédit pour les Femmes en articulation avec le Document de Stratégie de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et le renforcement de la plateforme d'appui au secteur privé à travers son volet PME (PLASEPRI), le programme d'appui à la compétitivité, la croissance des PME et la performance du secteur de la microfinance, le programme d'appui à la lettre de politique sectorielle de la microfinance et le projet d'appui au développement du système financier ;
 - ii. le renforcement des capacités managériales de la politique minière à travers le projet de délimitation des périmètres miniers, le projet de prospection et promotion géologique et minière, le programme d'appui au secteur minier (PASMI), le renforcement du fonds d'appui à la mise à niveau des entreprises, le programme de mise à niveau des entreprises et le programme d'acquisition et de diffusion technologiques.

3.2. Développement et modernisation des infrastructures structurantes

- 222. Spécialement, les services d'infrastructures ont un impact significatif sur la croissance à travers leurs effets sur la réduction des coûts de production, l'amélioration de la productivité des intrants et des facteurs de production. Les infrastructures facilitent l'accès à l'éducation et à la santé et aux produits alimentaires en quantité et en qualité suffisantes. Par exemple, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore la santé, et donc la productivité et la production ; l'accès à l'électricité contribue à l'hygiène et à la santé. Au total, les infrastructures ont un impact sur le capital humain et, à travers lui, sur l'absorption du progrès technologique.
- 223. Cependant, il existe une certaine complémentarité à respecter dans la mise en place planifiée des infrastructures publiques, à l'effet d'optimiser leurs effets sur la productivité et la croissance.

toutes les régions, la création d'une passerelle adaptée entre le cycle secondaire et supérieur et prenant en compte l'enseignement technique. Il sera également poursuivi l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. En ce qui concerne le sous-secteur de la santé, la mise en œuvre du PDIS, de la feuille multisectorielle et de l'initiative « badianou gokh » permettront l'atteinte des objectifs de la santé de la mère et de l'enfant et de la lutte contre les grandes maladies (sida, tuberculose, etc.) au Sénégal. Un accent particulier sera mis sur les régions les plus pauvres et les groupes vulnérables. Pour atteindre les objectifs d'un développement durable, la stratégie prend en compte le renforcement des principes de viabilité de l'environnement à travers la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

229. Pour un meilleur accès aux services sociaux de base, le plan d'actions du DPES vise :

- i. l'atteinte des objectifs de l'éducation universelle de qualité au Sénégal à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pour tous les cycles d'enseignement, l'appui à l'éducation des filles avec, notamment, la création d'un nouveau collège national de jeunes filles, l'extension des cantines scolaires dans toutes les régions au niveau de l'élémentaire et du moyen secondaire, le renforcement des capacités des enseignants de l'éducation de base, la construction des infrastructures administratives (IDEN et IA) des nouvelles régions, la construction de « Daaras » modernes, le développement de l'alphabétisation qualifiante des adultes et de l'éducation alternative des adolescents, l'appui à l'insertion de la FPT et l'octroi de bourses aux filles orientées dans les filières industrielles et agricoles ;
- ii. la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers le programme sante maternelle et infantile (Santé de la Reproduction), le programme de renforcement de la nutrition, le programme élargi de vaccination, le programme paludisme et autres endémies, la subvention au programme de lutte contre la tuberculose, le plan stratégique de lutte contre le sida, la lutte contre les maladies hivernales (paludisme, diarrhée, etc.), la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires, l'acquisition d'équipements médicaux techniques, l'appui à la mise en œuvre de la politique de maintenance des infrastructures et équipements et enfin l'appui à la micro assurance santé ;
- iii. l'atteinte des objectifs d'eau potable et d'assainissement par le renforcement de la mise en œuvre du PEPAM, à travers le programme de réalisation de bassins de rétention, le programme de l'office du lac de Guiers, le projet sectoriel eau à long terme (PLT), le projet d'assainissement des villes religieuses, le projet d'opérations hivernales, la réalisation de 4 500 ouvrages d'assainissement individuel et de 75 édicules publics en milieu rural et le programme national d'assainissement en milieu rural ;
- iv. un meilleur accès à l'habitat et un cadre de vie amélioré à travers la poursuite de la mise en œuvre du programme national d'aménagement des espaces publics, le programme de promotion des ZAC, le projet « *une famille - un toit* », le plan Jaxaay (équipement des zones inondées) et le programme de gestion des déchets solides urbains ;
- v. une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles (EGRN) à travers la mise en œuvre du projet de gestion des dioxines et du mercure, l'adaptation au changement climatique, du programme de consolidation des zones côtières, du projet d'appui au transport et à la mobilité urbaine (PATMUR- volet

- environnement), du programme Eco-villages, de la campagne nationale de reboisement, du programme appui au développement en Casamance et l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions environnementaux et régionaux (PAER) ;
- vi. le renforcement de la protection sociale à travers la mise en place de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO), l'élaboration d'un code unique de sécurité sociale, la mise en place d'un guichet unique pour les institutions de sécurité sociale, la lutte contre l'évasion sociale, le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail, la promotion de l'emploi décent¹⁸ ainsi que celle de la sécurité et la santé au travail, la prévention des risques professionnels, l'extension des systèmes formels de sécurité sociale, l'extension de la protection sociale au secteur informel et rural, l'appui aux groupements féminins, la consolidation du Cash/Transfert et l'appui à la promotion des aînés. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes (RRC), entre autres, le programme de mise en place d'un système d'alerte précoce, le projet d'appui à l'opérationnalisation de la plateforme multisectorielle, de prévention et de maîtrise des catastrophes et le projet d'acquisition de motopompes ;
 - vii. la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi dans les cinq prochaines années à travers la création massive d'emplois décents qui passe par (a) une meilleure prise en compte de l'emploi dans le cadrage macro-économique et en particulier dans le secteur réel ainsi que la réadaptation l'environnement législatif et réglementaire de l'emploi, (b) la mise en œuvre de programmes nationaux d'emplois dans le secteur rural, le commerce et la distribution, et dans le secteur informel, (c) le développement de plans et programmes d'emplois au niveau décentralisé par la mise en œuvre des centres d'initiative pour l'emploi local (CIEL), (d) le développement de programmes spécifiques d'emplois à l'endroit des jeunes, des ASC, des femmes, des migrants, des handicapés et groupes spécifiques, (e) une meilleure intégration de l'emploi et de la formation professionnelle à travers surtout un plan actif de généralisation de la validation des acquis de l'expérience, (f) la mise en place des outils de pilotage du système d'information sur le marché du travail que sont l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles et le ROME et enfin (g) la coordination et le suivi plus efficace de la politique nationale de l'emploi.

3.4. Bonne gouvernance des politiques publiques

- 230. Les principes de la bonne gouvernance des politiques publiques, qui intègrent la gestion axée sur les résultats comme élément de base, sont pris en compte dans cette stratégie comme étant un facteur primordial pour faciliter l'atteinte des objectifs globaux de développement. A cet effet, les actions prioritaires à mettre en œuvre visent l'efficacité des dépenses publiques, l'amélioration de l'accès à la justice, l'accélération d'un développement local durable et la poursuite de la mise en place d'un système d'information statistique de qualité.
- 231. Pour une bonne gouvernance des politiques publiques, le plan d'actions du DPES retient :
 - i. la promotion du genre et de l'équité à travers le projet d'appui à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la vulgarisation de la loi sur la parité, le projet d'appui au développement des relations avec les associations africaines et étrangères et le projet d'appui à la révision de la législation nationale, l'appui à

¹⁸ Selon la définition du BIT.

- l'institutionnalisation du genre dans les politiques sectorielles et l'appui à la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) ;
- ii. les réformes de l'administration publique à travers sa modernisation, l'amélioration de la qualité de la production statistique, le renforcement des capacités des services administratifs, l'harmonisation et la vulgarisation des outils de planification, le renforcement des capacités d'exécution des projets et la construction, la réhabilitation et l'équipement des services de sûreté nationale ;
 - iii. l'amélioration de la gouvernance économique et financière à travers la mise en œuvre des réformes des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources budgétaires aux niveaux central et local, l'optimisation efficace de l'utilisation des ressources et l'amélioration du dispositif de contrôle budgétaire ;
 - iv. l'efficacité et l'accessibilité de la justice à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitenciers, la construction et la réhabilitation du centre de l'éducation surveillée, l'appui au programme sectoriel justice, le renforcement du fonds d'accès à la justice, la mise en place des maisons de justice et la construction et la réhabilitation des juridictions ;
 - v. le renforcement de la décentralisation à travers la poursuite de la mise en œuvre de tous les projets et programmes s'occupant du développement local, ainsi que la consolidation et le renforcement du fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) et du fonds de dotation de la décentralisation (FDD), du programme d'équipements et développement des collectivités locales et du projet gouvernance locale et équité de genre (GELD).

Chapitre IV : Mise en œuvre et suivi-évaluation de la Stratégie

4.1. Fondements conceptuels du suivi-évaluation

232. Le suivi et l'évaluation du DSRP-II ont été régis par trois catégories d'organes mis en place et qui composent le dispositif institutionnel. D'abord, il y avait l'organe de pilotage stratégique mis en place au niveau central qui était chargé de la formulation des politiques et du suivi de leur mise en œuvre. Ensuite, l'organe de pilotage au niveau régional qui assistait l'organe central sur la préparation des contributions et le suivi de la mise en œuvre au niveau régional. Enfin, les organes d'exécution techniques ont eu en charge la mise en œuvre du DSRP-II au niveau sectoriel. A ces trois niveaux de planification correspondaient différents niveaux de suivi et d'évaluation. Ces trois niveaux étaient respectivement l'évaluation d'impact de la politique au niveau national, l'évaluation d'impact régional de la stratégie et l'appréciation et les évaluations de résultats et d'impact des politiques sectorielles.
233. Les leçons tirées du système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP-II sont variables. En effet, diverses contraintes ont été notées. Il s'agit, notamment, de la non tenue systématique des réunions des différents organes sectoriels ou régionaux de pilotage, des difficultés de renseignement de tous les indicateurs de la liste restreinte du DSRP-II, de la non prise en compte intégrale des objectifs prioritaires dans la programmation budgétaire.
234. Partant de ces leçons et enseignements et compte tenu de l'exigence de la gestion axée sur les résultats, la nouvelle démarche proposée repose sur trois fondements conceptuels qui garantissent la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation plus performant :
- i. l'évaluation formative consistant à analyser, de façon critique et au cours de la mise en œuvre de la stratégie, l'ensemble des données collectées pour le suivi. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles conjointes du DPES, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie ;
 - ii. l'évaluation pronostique permettant d'estimer objectivement les possibilités d'atteinte des cibles annuelles des indicateurs. Elle permet, par exemple, de réviser les prévisions en fonction du contexte socio-économique. Cette forme d'évaluation est également portée par les revues annuelles ;
 - iii. l'évaluation sommative ou finale qui est portée par le bilan général et qui sera réalisé en fin de période d'exécution du DPES, soit en fin 2015. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale de la politique économique et sociale soutenue entre 2011-2015.

4.2. Dispositif de suivi-évaluation du DPES

235. Les systèmes statistiques nationaux, en tant que producteurs de statistiques officielles, constituent la principale source de données pour l'élaboration d'opinions et pour la consolidation du processus de décisions tant au niveau politique, économique que social. C'est l'esprit de la loi statistique n°21-2004 du 21 juillet 2004, décidée par le Gouvernement du Sénégal, en vue de rendre le système statistique national (SSN) plus performant et apte à produire et à diffuser des données statistiques de qualité. C'est ainsi que le système statistique national est composé du Conseil National de la Statistique (CNS), organe d'orientation de la politique statistique du pays, de l'ANSD à laquelle est rattachée l'Ecole nationale de statistique de l'analyse économique (ENSAE-Sénégal) et les autres structures productrices de statistiques. Depuis Juin 2007, le système statistique national dispose d'un document cadre de référence de la Stratégie Nationale de

Développement de la Statistique (SNDS) appelé Schéma Directeur de la Statistique (SDS), élaboré selon un processus participatif et s'étalant sur la période 2008-2013. Après une évaluation de la mise en œuvre et pour les besoins d'un meilleur suivi de la politique économique et sociale, le plan d'actions du SDS a été revu et réajusté sur la période 2011-2015 pour mieux répondre à cette demande.

236. Le dispositif de suivi-évaluation permet aux acteurs de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de sa mise en œuvre de la Stratégie. Il fournit l'opportunité d'explicitier au fur et à mesure les objectifs de la Stratégie, de s'assurer qu'ils demeurent réalistes et vérifiables et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.
237. A cet effet, au niveau du *dispositif institutionnel*, qui sera régi par des textes réglementaires, deux niveaux de pilotage sont définis :
- Au niveau **politique** :
 - un *Conseil national de suivi et d'orientation du DPES* présidé par le Premier Ministre est mis en place. Ce conseil est composé par le gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des collectivités locales. Il se réunit tous les trois (3) mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. A cet effet, il décide des éventuelles nouvelles orientations. Il est chargé de la tenue périodique des revues¹⁹ annuelles conjointes de la Stratégie, en validant les résultats enregistrés et en prenant les décisions idoines pour la levée des contraintes rencontrées ;
 - une *Commission parlementaire de suivi du DPES* : le Sénat, l'Assemblée nationale et le Conseil Economique et Social (CES) composent cette commission qui permet aux parlementaires de suivre la mise en œuvre globale du DPES. Elle se réunit tous les six (06) mois. La présidence de cette commission revient à l'Assemblée nationale ;
 - le Ministre de l'Economie et des Finances présente un rapport aux réunions du Conseil national de suivi et d'orientation et à la Commission parlementaire de suivi du DPES.
 - Au niveau **opérationnel** : il y a deux volets que sont la coordination de l'exécution des politiques sectorielles et le pilotage de la stratégie dans chaque région. Ainsi, nous avons :
 - des *Comités ministériels de suivi-évaluation du DPES* : les ministères constituent des relais importants pour la mise en œuvre de la stratégie en assurant la tutelle opérationnelle de la réalisation des actions prioritaires. Présidé par le Ministre en charge du secteur concerné, le comité sectoriel est chargé du suivi de *la mise en œuvre des priorités sectorielles* déclinées et de la réalisation des revues sectorielles sur l'état d'avancement de la politique sectorielle inscrite dans le DPES. Il se prononce sur les résultats enregistrés dans la mise en œuvre des actions prioritaires du secteur et propose des pistes de solutions pour lever les goulots d'étranglement des politiques sectorielles. Ce comité peut se réunir au moins une fois par bimestre afin de préparer sa contribution à la réunion trimestrielle du conseil national de suivi et d'orientation du DPES. Le secrétariat

¹⁹ Le rapport de la revue annuelle (année N) conjointe renseigne sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie au cours de l'année N-1. La revue annuelle est une évaluation participative de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires du DPES. Elle constate les résultats enregistrés en année N-1, analyse les écarts avec les cibles fixées et l'évolution relative par rapport aux résultats obtenus en année N-2. Elle propose des pistes de solutions pour lever les goulots d'étranglement et les contraintes identifiés.

technique de ce comité est assuré par les cellules d'étude, de planification et de suivi ;

- des **Comités régionaux de suivi-évaluation du DPES** : le Gouverneur de région préside ce comité tandis que l'Agence Régionale de Développement (ARD) assure le secrétariat technique. Il regroupe l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la région. Chaque comité régional se réunit au besoin une fois par bimestre pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie conformément à la vision locale. Chaque comité régional prépare un rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie au niveau de la région couverte et fait des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires au niveau régional.

238. Un **Secrétariat technique**, assuré par l'UCSPE, sera chargé de l'animation et la coordination du dispositif global de suivi-évaluation du DPES. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus et constitue le secrétariat du Conseil national de suivi et d'orientation du DPES. Il veillera également à la bonne coordination des interventions des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie et préparera le rapport devant contribuer à la revue annuelle conjointe.

4.3. Acteurs et appropriation

239. La stratégie ici définie est l'unique cadre fédérateur et la référence en matière d'intervention pour tous les acteurs au développement. A cet effet, tous les acteurs alignent et harmonisent leurs actions autour de ces objectifs nationaux qui tiennent compte des engagements du Sénégal pour atteindre les objectifs prioritaires de la stratégie, notamment les OMD à l'horizon 2015. L'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de mise en œuvre d'un dispositif orienté vers les résultats de développement est indispensable pour partager la même compréhension de la mission et surtout pour œuvrer ensemble pour l'atteinte des résultats.
240. Les organes de pilotage, aussi bien au niveau national que régional ou local, mobilisent l'ensemble des parties prenantes que sont les acteurs étatiques, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, le parlement et les partenaires techniques et financiers. A cet égard, il est attendu de l'Etat, la prise en charge du fonctionnement de ces entités (collectivités locales, société civile, secteur privé,...). La stratégie est mise en œuvre par les divers acteurs du développement travaillant à la base. Des actes réglementaires fixeront la composition, la structuration et le fonctionnement de tous ces organes. Il est retenu une démarche participative d'évaluation qui implique aussi bien les organes de pilotage composés des acteurs étatiques, des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des partenaires techniques et financiers.

4.4. Indicateurs de suivi-évaluation

241. Le dispositif d'information sur la mise en œuvre de la stratégie est le second volet qui complète le dispositif de suivi-évaluation. Il donne une vue d'ensemble sur les progrès réalisés et l'impact sur les conditions de vie des populations. Il est relié au dispositif de pilotage par un système d'information structuré et cohérent. Pour cela, il utilise également les indicateurs et un système de communication. La mise en place d'un système de suivi-évaluation de ces activités se révèle alors essentielle pour juger de la progression en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. A cet effet, le « cadre logique » du DPES devrait constituer le cadre de cohérence à travers lequel les informations nécessaires pour appréhender et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie sont définies en termes d'identification, de moyens, de délais, de sources de production et de ressources pour l'exécution des programmes et projets.

242. A chacun des trois niveaux institutionnels s'attache un système d'information spécifique. Pour la planification de la stratégie, le système d'information sera global. Pour le niveau opérationnel, il existera un système d'information sectoriel et régional. C'est à partir de ces systèmes d'information distincts mais complémentaires qu'il convient de bâtir le dispositif d'information du suivi-évaluation de la stratégie.
243. Le système d'information du DPES sera constitué d'un tableau de bord d'indicateurs (liste restreinte d'indicateurs²⁰), qui renseigne sur l'état d'avancement de l'exécution des actions prioritaires. Cette liste restreinte d'indicateurs (Cf. Annexe 1), construite de manière consensuelle avec l'ensemble des acteurs, répond aux critères « SMART », pour en garantir autant que faire se peut la qualité et la légitimité. Il prend également en compte la structure actuelle du système statistique national, avec lequel il interagit. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) doit exécuter un plan quinquennal de réalisation des enquêtes prioritaires d'où la nécessité d'assurer son financement. Le respect de cette condition favorise le fonctionnement des deux paliers du système d'information du DPES. En effet, au premier palier, une liste d'indicateurs plus détaillée, dénommée « liste des indicateurs dominants », est suivie par les ministères dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Au second palier, la « liste restreinte des indicateurs » permet de suivre de manière succincte les actions prioritaires du DPES. Au cours de la mise en œuvre du DPES, il sera essentiel que l'ensemble des acteurs s'alignent sur cette liste restreinte afin d'harmoniser leur intervention sur les priorités définies.
244. Ainsi, le système d'information du DPES sera animé par deux comités techniques :
- Un **Comité « indicateurs »** est placé sous l'autorité de l'ANSD qui en définit la composition et le fonctionnement. Il est chargé d'établir la méthodologie des indicateurs de suivi et leur cible/objectif pour la période 2011-2015, en collaboration avec, notamment, le *Secrétariat permanent* de la SCA, l'UCSPE et le CEPOD. Il veillera à la mise à jour régulière des indicateurs de suivi, en appui à tous les organes institutionnels de pilotage de la stratégie, conformément à leur calendrier. Il propose les mécanismes de réalisation des enquêtes prioritaires pour la mise à jour des indicateurs, notamment ceux de la liste restreinte. Enfin, il réalisera l'ensemble des enquêtes prioritaires en collaboration avec les différents acteurs, tout en tenant compte de l'impératif de fournir des statistiques désagrégées par sexe et toute autre caractéristique afin de mieux renseigner sur la situation différenciée des femmes et des hommes et le niveau de satisfaction de leurs besoins par les actions de développement.
 - Un **Comité « financement »**, formé par l'UCSPE, la DGF, la DPEE, l'APIX, et la DCEF qui en assure la présidence, sera chargé de l'évaluation annuelle du *Plan d'Actions Prioritaires (PAP)*. Ledit comité veillera à améliorer la visibilité du suivi du financement des actions prioritaires et s'assurera de la remontée de l'information lors des rencontres trimestrielles du conseil national. Aussi, veillera-t-il à la bonne concordance dans la programmation et l'exécution entre d'une part le CDMT et les CDSMT et d'autre part le PAP. Il garantira la cohérence entre le PAP/DPES et la programmation du PTIP. Il devra s'assurer de la réalité de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), notamment en analysant le budget exécuté et les résultats atteints et mettre à jour le cadrage macroéconomique.
245. Le système de communication est articulé autour de la diffusion de l'information relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il doit impliquer l'ensemble des acteurs pour une meilleure appropriation de la stratégie et une articulation cohérente des politiques transversales dans les priorités nationales. Les rapports d'avancement produits devront être annuels pour servir de référence pendant l'élaboration du budget de l'Etat, des collectivités locales et des accords de partenariat avec les partenaires techniques et financiers. La communication devra ainsi être entretenue par une très large diffusion des résultats auprès de tous les acteurs impliqués

²⁰ La liste restreinte d'indicateurs de suivi du DPES provient d'une liste d'indicateurs dominants.

pour juger de la qualité de la mise en œuvre de la stratégie. Les journées de revue (sectorielle ou globale) constituent un cadre idéal de partage et d'échange d'informations sur les résultats enregistrés et sont l'occasion de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale au niveau national, régional ou sectoriel. La participation critique des centres de recherche et d'études constituerait un élément important dans la dissémination de ces résultats.

4.5. Financement du PAP / DPES

246. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait le DPES dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD.
247. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans ce cadre soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'État en s'assurant de toute la traçabilité, la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DPES.
248. À cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion d'approfondir le partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi-évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire, - conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris (mars 2005) sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au développement-, et intègrent les fonds destinés aux projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires du DPES.

4.6. Processus d'articulation entre le DPES et le budget national

249. **Étape 1 : Elaboration des instruments de la mise en œuvre :** Les politiques publiques formulées dans le DPES sont désormais mises en œuvre, en parfait alignement avec les instruments budgétaires nationaux afin de faire avancer les programmes essentiels, fournir des services publics et soutenir des avantages compétitifs de l'économie. Spécifiquement, dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle, il s'agit de veiller systématiquement à la cohérence entre, d'une part, le PAP du DPES et, d'autre part, la Loi de finances et le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP).
250. **Étape 2 : Evaluation des besoins du PAP :** L'évaluation des montants du PAP est faite sur la base des coûts des projets et programmes prioritaires identifiés. Pour les sous-secteurs cibles des OMD, les montants ont été repris sur la base des objectifs de renforcement déjà évalués et inscrits dans les différents programmes en cours tels que le PEPAM, le PDEF ou le PNDS. Ensuite, les montants des programmes se trouvant dans la base des données financières de la DCEF ont servi de référence pour réévaluer les besoins. Pour les autres sous-secteurs et domaines où il n'y a pas de programmes évalués ou les projets ne sont pas tous formulés, les informations sur les objectifs ciblés, les indicateurs de résultats et les coûts unitaires sont utilisés pour déterminer les besoins en financement. C'est le cas en 2011 pour la protection sociale, les groupes vulnérables, les actions dans le domaine des Sénégalais de l'extérieur, etc.

251. Une méthode a ensuite été mise au point pour vérifier si les montants proposés dans ces programmes permettront d'atteindre les OMD et les objectifs de croissance économique. Cette méthode repose sur le principe des élasticités des indicateurs par rapport au budget alloué. Les simulations ont été faites sur la base d'une méthodologie qui consiste à déterminer l'évolution de l'indicateur retenu et, par ricochet, le volume de financement nécessaire à fixer dans le budget pour atteindre la cible à l'horizon fixé. Ainsi, pour chaque cible, l'effort d'investissement est calculé et comparé aux montants agrégés des projets et programmes retenus dans le sous-secteur relevant de l'indicateur (Sources : étude CSPLP, 2006 et CRES, 2010).
252. **Etape 3 : Programmation** : Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP, sont ensuite comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. La différence entre le montant total nécessaire (*montant DPES*) et le financement acquis et consolidé exprime le besoin additionnel (*gap de financement*) pour l'atteinte des objectifs prioritaires.

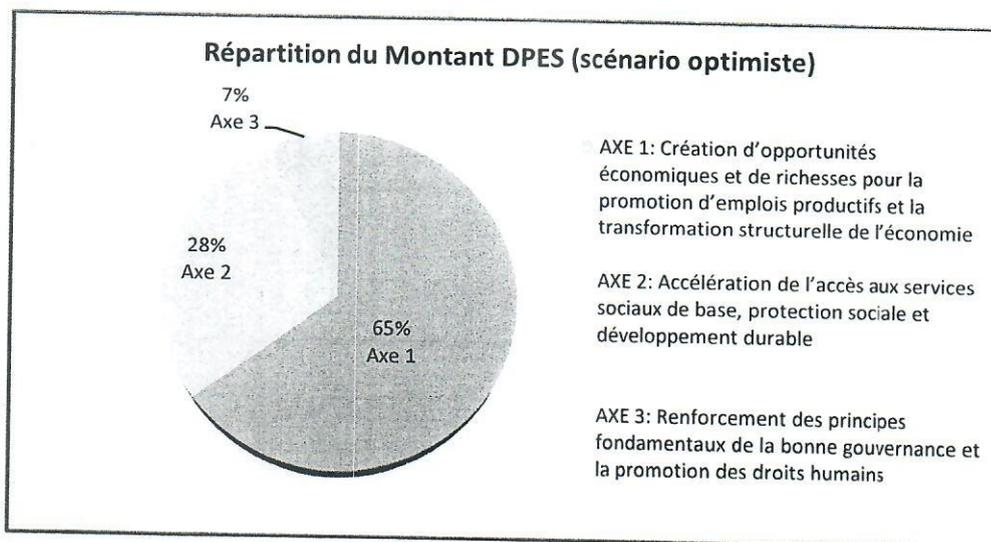
Tableau 2: Financement (en millions de FCFA) du Plan d'Actions Prioritaires du DPES 2011-2015.

Axes stratégiques	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie	Montant DPES	586 281	977 834	829 110	566 359	569 976	3 529 560
	Acquis	516 281	819 139	645 520	405 412	342 903	2 729 255
	BCI	289 110	325 695	235 223	162 620	157 319	1 169 967
	FCT	48 172	48 241	48 241	48 172	48 172	240 998
	PTF	178 999	445 203	362 056	194 620	137 412	1 318 290
	Gap	70 000	158 695	183 590	160 947	227 073	800 305
Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable	Montant DPES	270 093	330 907	309 741	324 853	284 873	1 520 467
	Acquis	270 093	318 602	293 330	245 801	231 945	1 359 771
	BCI	93 438	113 435	100 428	74 905	75 861	458 067
	FCT	28 494	28 524	26 945	28 494	28 494	140 951
	PTF	148 161	176 643	165 957	142 402	127 590	760 753
	Gap	-	12 305	16 411	79 052	52 928	160 696
Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains	Montant DPES	85 535	89 512	92 548	61 402	59 934	388 931
	Acquis	85 535	89 512	92 548	61 402	59 934	388 931
	BCI	44 980	44 832	45 950	32 960	31 692	200 414
	FCT	18 607	18 607	20 179	18 607	18 607	94 607
	PTF	21 948	26 073	26 419	9 835	9 635	93 910
	Gap	-	-	-	-	-	-
Total	Montant DPES	941 909	1 398 253	1 231 399	952 614	914 783	5 438 958
	Acquis	871 909	1 227 253	1 031 398	712 615	634 782	4 477 957
	BCI	427 528	483 962	381 601	270 485	264 872	1 828 448
	FCT	95 273	95 372	95 365	95 273	95 273	476 556
	PTF	349 108	647 919	554 432	346 857	274 637	2 172 953
	Gap	70 000	171 000	200 001	239 999	280 001	961 001

Sources : Compilation UCSPE, DCEF et DPEE, août 2011

253. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur le développement économique et social ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2011-2015.

Figure 3: Répartition (en %) du financement total du DPES selon les axes.



Sources : UCSPE, août 2011

254. Pour déterminer les projets et programmes prioritaires, les lignes d'actions des objectifs stratégiques du DPES sont soumises à une grille d'évaluation comportant des critères en lien direct avec les OMD, la croissance économique, l'environnement des affaires, le genre, l'amélioration de la gestion des politiques publiques et l'assainissement des finances publiques (Cf. Annexe 2). Ainsi, plus le score d'une ligne d'action est élevé, plus l'action en question gagne en niveau de priorité dans le PAP. Un type de classification automatique²¹ est appliquée pour attribuer aux lignes d'actions trois niveaux de priorité (supérieure, intermédiaire et mineure).
255. Les scénarii cadrent avec des taux de croissance réalistes et accompagnés d'un déficit proche de celui de la tendance de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE/FMI). En effet, le scénario tendanciel –ou scénario de base- retenu avec le FMI a un taux moyen annuel de 5% et un déficit de même rang, avec des dépenses totales en capital de 4 680 milliards de F CFA sur la période. Il correspond à la tendance de l'ensemble des dépenses du PTIP : ensemble des projets/programmes du PTIP et des nouveaux accords déjà presque à terme.

Tableau 3: Croissance et déficit public selon les scénarii.

Années	Scénario tendanciel		Scénario pessimiste		Scénario optimiste	
	Croissance (%)	Déficit public (%)	Croissance (%)	Déficit public (%)	Croissance (%)	Déficit public (%)
2011	4,5	6,9	3,8	6,9	4,8	7,4
2012	4,8	5,6	2,8	4,8	5,8	6,3
2013	5	4,6	3	4,8	6,4	5,7
2014	5,2	4,4	3,1	4,8	6,7	4,6
2015	5,5	3,7	3,3	4,8	7	3,9
Moyenne	5	5	3,2	5,2	6,1	5,6

Source : DPEE, juillet 2011

²¹ Il s'agit de la méthode des nuées dynamiques.

256. Le scénario pessimiste correspondra à un cas extrême de crise économique pouvant conduire l'économie vers un ralentissement voire une baisse du PIB autour de 3,2% de croissance, avec comme hypothèse principale la poursuite des difficultés du sous-secteur énergétique. Dans un tel scénario, près de 775 milliards seront déduits des dépenses de l'Etat (Budget Consolidé d'Investissement et Budget de Fonctionnement), sauf au cas où des partenaires financent cette partie. Il est retenu de privilégier les projets/programmes de tendancier de priorité supérieure. Ainsi, il est opéré des coupes sur les projets/programmes de priorités intermédiaire et mineure, voire supérieure, à concurrence des 775 milliards de F CFA. Malgré ces ajustements, le déficit public pourrait atteindre 5,2% par an.
257. Le scénario optimiste -ou scénario du DPES- part du scénario tendancier et y ajoute l'ensemble des nouveaux projets/programmes de priorité supérieure. Le taux de croissance pourrait atteindre 6,1% par an, tandis que le déficit public passe de 7,4 en 2011 à 3,9 en 2015. Le coût global du scénario optimiste est de l'ordre de 5 438 milliards de F CFA pour la période 2011-2015 (Cf. Tableau 2). La mise en œuvre nécessite des investissements additionnels variant de 70 milliards (pour l'énergie) en 2011 à 280 milliards en 2015, pour un gap cumulatif de 961 milliards sur toute la période. Ce besoin additionnel représente 17,7% du montant global du DPES. La contribution de l'Etat dans le montant total acquis s'élève à 51,5%. Globalement, 90% des ressources financières du DPES sont consacrées aux priorités de rang supérieur.
258. En résumé, tous ces scénarii sont constitués en tenant compte du potentiel de mobilisation et d'absorption des ressources financières, du respect scrupuleux de la « soutenabilité » de la dette publique, des règles budgétaires communautaires et des engagements internationaux.

4.7. Risques liés à la mise en œuvre du DPES

259. Les risques de la stratégie sont liés, d'une part, aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macroéconomiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et, d'autre part, au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Le scénario optimiste constitue le scénario d'évolution favorable à une réduction substantielle de la pauvreté. Ainsi, les résultats escomptés supposent que les différents chocs identifiés et susceptibles de réapparaître sont maîtrisés de manière à éviter une perturbation éventuelle de l'atteinte de ces résultats. Ces chocs sont d'ordre naturel et économique.
260. Le principal risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie qui demeure encore le déterminant fondamental de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait nuire significativement à l'évolution du sous-secteur agricole. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, les effets indésirables d'une faible pluviométrie pourront être atténués. Par ailleurs, le secteur agricole est également exposé à d'autres chocs naturels tels que les agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence que l'intervention publique pourrait en atténuer les effets.
261. Au plan économique, le principal risque est lié à l'évolution des prix sur le marché international en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de la décennie 2000-2010, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré et transversal. Une persistance des perturbations dans la distribution de l'électricité anéantirait toutes les performances de l'économie nationale, en plus des conséquences désastreuses sur le bien-être des populations. Par ailleurs, au niveau international, la survenue d'une crise financière ou économique représente une source de perturbation de l'économie nationale, à cause notamment de l'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde et à travers une éventuelle baisse de l'aide extérieure subséquente. Dans ce même registre, il faut inscrire une baisse nette des transferts des Sénégalais de l'Extérieur.

262. Les risques peuvent également être liés aux évolutions des grandes entreprises du secteur de la transformation. En dehors de l'énergie, les grandes entreprises du sous-secteur de la chimie et des huileries sont aussi exposées. Les perturbations enregistrées en 2008 pourraient affecter la croissance compte tenu du rôle important que les entreprises de ces sous-secteurs jouent dans l'économie, notamment sur les secteurs des services et des industries. Les effets cumulés de non fonctionnement des unités de production se traduiraient par une perte de l'ordre d'un point de pourcentage²² de croissance économique.
263. Ce faisant, il est réaliste d'envisager un scénario pessimiste en vue d'anticiper sur d'éventuelles difficultés pouvant occasionner des contre-performances dans notre économie. Pour élaborer ce scénario alternatif, il est important de prendre en compte l'analyse de la croissance économique sur les 10 dernières années marquées par une période de forte croissance (2003-2005) avec une croissance moyenne du PIB de 6% par an et la période 2006-2010 marquée par divers chocs (flambée des cours du pétrole et des produits alimentaires, crise financière), avec un ralentissement de la croissance économique qui ressort en moyenne à 3,2%. Ce scénario pessimiste est envisagé au cas où le Sénégal aurait à faire face à des chocs pouvant engendrer une situation de réduction des dépenses d'investissement. Il sera alors amené à opérer des ponctions pour un montant de 775 milliards sur la période de mise en œuvre du DPES. Ainsi, le taux de croissance attendu serait de 3,2% avec un déficit public représentant, en moyenne, plus de 5,2% du PIB.
264. Les risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre du DPES, 2011-2015. Une faible mobilisation des besoins additionnels de financement est également un risque important parce que la réussite de la Stratégie repose sur l'hypothèse que les ressources attendues soient mobilisées. Les moyens pour minimiser tous ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement ferme et une solidarité soutenue. Enfin, une faible exécution de ces dépenses d'investissement pourrait affecter significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2015.
265. Une voie par laquelle atténuer la probabilité et la portée de chacun de ces risques est de renforcer la compétitivité nationale en vue, d'une part, de diversifier davantage les sources de la croissance et, d'autre part, de renforcer la flexibilité de l'appareil de production et sa capacité à absorber à un coût social plus faible les chocs exogènes.

²² En 2010, les perturbations dans la fourniture de l'énergie ont engendré une perte de croissance de l'ordre de 1,4%.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste restreinte des indicateurs du DPES

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations						Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Cadre macro économique	Stabiliser le cadre macro économique	1. Taux (en %) de croissance du PIB réel	DPEE/MEF	2008	3,20%	2,20%	4,20%	4,80%	5,80%	6,40%	6,70%	7,00%		
		2. Taux d'inflation (en %)		2008	5,8%	-0,9%	1,2%	3,8%	2,50%	2,10%	2,10%	2,10%		
		3. Taux d'investissement global (en %)		2008	32,7%	27,1%	23,3%	25,0%	26,7%	27,5%	28,7%	28,9%		
		4. Solde budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB		2008	-4,60%	-4,80%	-5,20%	-7,40%	-6,30%	-5,70%	-4,60%	-3,90%		
		5. Solde du compte courant en pourcentage du PIB		2008	-14,20%	-6,70%	-5,90%	-6,00%	-6,20%	-6,00%	-5,90%	-5,70%		
Conditions de vie des populations	Réduire la pauvreté monétaire et les inégalités	6. Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté	ANSD/MEF	2006		50,7%		En attente des résultats de l'enquête ESPS-2011						
		National		2006		30,70%								
		Dakar		2006		38,10%								
		Autre Urbain Rural		2006		63,20%								
Energie	Favoriser l'accès aux services énergétiques	7. Taux d'électrification rurale (en %)	ASER	2008	21%	22%	22%	30%	44%	47%	51%	55%		
		8. Energie non distribuée à la clientèle (en mégawatts)		2008	103,97	89,69	177,05	< valeur 2010	< valeur 2011	< valeur 2012	< valeur 2013	0,00		
		9. Nombre de mégawatts mis en service (puissance installée)		2008	698,5	686,55	686,5	836,5	1113,4	970,4	1095,4	1095,4		
Infrastructures de transport et services de transport	Développer les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires	10. Linéaire de routes construites (en Km)	AGE ROUTE	2008	113	197	197	213	237	239	245	250		
		11. Linéaire de routes réhabilitées (en Km)		2008	227	249	233	240	259	325	360	400		
		12. Volume du fret fluviomaritime (en tonnes)												

(1)

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations					Cibles					
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Micro finance	Pérenniser l'offre de produits et services adaptés et diversifiés	13. Encours de crédit	DRS-SFD											
Agriculture	Augmenter la production et améliorer la productivité	14. Part (en%) de la production irriguée dans la production totale 15. Production céréalière (en tonnes)	DAPS/MA	2008	21,3%	21,0%	26,70%	31,61%	32,27%	32,94%	33,63%	34,32%		
				2008	1 756 706	1 868 908	1 767 822	1 956 875	2 035 150	2 116 556	2 201 219	2 289 267		
Elevage	Améliorer les productions animales	16. Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes) 17. Quantité de lait par an (en millions de litres)	DIREL/ME	2008	152,255	166	177	196	209	223	233	243		
				2008	146	167	181	204	227	260	294	329		
Pêche	Gérer durablement la ressource halieutique et restaurer les habitats Satisfaire la demande nationale en produits de la pêche et l'aquaculture	18. Quantité de biomasse des stocks démersaux en général (en tonnes) 19. Niveau de rente halieutique des principaux stocks (en millions FCFA)	Ministère de l'Economie Maritime, CRODT	2008	109391	Non déterminé (pas d'évaluation de stock)	Supérieur à 109 391	Cibles à fixer après une évaluation du stock prévue en 2011						
				2008	818,05	757,72	687,45	> 687,45	> valeur 2011	> valeur 2012	> valeur 2013	> valeur 2014		
				2008	53,7	71,3	72,5	120	> 125	> 130	> 140	> 150		
Hydraulique agricole	Valoriser les eaux souterraines pour l'Agriculture	21. Superficies aménagées pour l'irrigation avec les eaux souterraines (en ha) 22. Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m³) 23. Superficies irriguées par la mobilisation des eaux souterraines	ANREVA, ANREVA, DGP/RE ANREVA	2010	réf.2010	173,00	200,00	220,00	260,00	280,00	300,00			
				2010	réf.2010	920,00	1 000,00	1 200,00	1 500,00	1 800,00	2 000,00			
				2010	réf.2010	231,00	300,00	350,00	390,00	420,00	450,00			

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations								Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015				
Industrie	Accélérer le développement industriel endogène	24. Indice de la production industrielle	ANSND/M EF	2008	102,2	102,2	113,5	121,6	130,1	139,3	149,2	159,7				
				2008	818 300	810 000	842 400	945 000	992 000	1 041 600	1 094 000	1 149 000				
Tourisme	Favoriser une meilleure structuration et une présentation juste de l'offre touristique	25. Nombre d'entrées de touristes par an	DEPT/TOURISME	2008	10,56%	3,11%	22,74%	>20%	>20%	>20%	>20%	27%				
				2008	90,10%	92,50%	94,40%	96%	98%	100%	103%	105,00%				
Commerce	Améliorer la quantité et la qualité de l'offre de biens	26. Taux (en %) de croissance en volume des produits exportés	DCE/Ministère du Commerce	2008	92,40%	95,90%	98,70%	97%	99%	101%	104%	105,00%				
				2008	88,00%	89,20%	90,30%	95,00%	97%	99%	102%	104,00%				
Education	Créer les conditions d'un achèvement du cycle Primaire pour tous les enfants en âge scolaire	27. TBS (en %) à l'élémentaire	National	2008	58,40%	59,60%	59,10%	70,50%	75%	80%	85%	90,00%				
			Filles	2008	58,00%	60,40%	60,90%	69,00%	74%	79%	84%	90,00%				
			Garçons	2008	58,80%	58,70%	57,40%	71,80%	76%	80%	85%	90%				
	Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	28. Taux (en %) d'achèvement au primaire	National	2008	83 529	77 988	115 526	92 893	92 893	92 893	92 893	92 893	92 893			
			Filles	2008	66 208	66 895	99 675	57 835	57 835	57 835	57 835	57 835	57 835			
			Garçons	2008	17 321	11 093	15 851	35 057	35 057	35 057	35 057	35 057	35 057			
	Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le	29. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National	2009	réf.2009	6,00%	4,00%	13,00%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%				
			Filles	2009	réf.2009	6,00%	4,00%	13,00%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%				
			Hommes	2009	réf.2009	6,00%	4,00%	13,00%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%				
			30. Taux (en %) d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique	2009	réf.2009	6,00%	4,00%	13,00%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%				

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations							Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'Environnement Inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles	42. Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	Ministère de l'Environnement	2008	17%	30,00%	60%	65%	70%	75%	80%	85%			
		43. Ratio reboisement sur déboisement		2008	1,25	0,78	0,96	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2011	≥ Ratio 2012	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014			
Emploi	Promouvoir l'emploi dans les secteurs public, privé formel et informel	44. Taux (en %) d'activité	Dir Emploi-ANSD	2009	Non disponible	49,30%	50%	66,10%	81,73%	>80%	>80%	>80%			
		45. Taux (en %) de sous-emploi	Dir Emploi-ANSD	2008	18%	23,00%	15,70%	14,60%	13,50%	12,40%	11,30%	11,00%			
		46. Proportion (en %) de travailleurs bénéficiant d'une couverture maladie et accident de travail	Dir des statistiques du travail / ANSD	(1)											
Protection sociale	Étendre la protection sociale	47. Dépenses publiques de sécurité sociale en pourcentage du PIB	Une étude devra être menée avec un cadre de concertation pour faire la situation de référence et fixer les objectifs	2008	1,70%	1,90%	(1)								
		48. Budget social en pourcentage du PIB		(1)											
		49. Proportion (en %) de la population couverte par les mutuelles des collectivités locales		(1)											
	50. Part (en %) de la population couverte par les transferts sociaux			(1)											

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations							Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Genre	Promouvoir le droit des femmes	Assemblée Nationale	Ministère du Genre	2008	24%	24%	24%	24%	24%	50%	50%	50%	50%		
				2008	40%	40%	40%	40%	50%	50%	50%	50%			
		2008		16%	16%	16%	16%	16%	16%	50%	50%				
		2008		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)				
Administration publique et Réforme de l'Etat	Améliorer la qualité du pilotage et la gestion publique	CCPCI / A NSD/MEF	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
				(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)			
Réformes financières et budgétaires	Renforcer la discipline budgétaire	DGCPT	DB/MEF	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
		DB/D GF		93,91%	86,28%	96,43%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%				
		DB/D GF		104,60%	53,27%	86,28%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%				
		DB/D GF		87,70%	95,39%	91,14%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%				
		DB/D GF		60,08%	70,92%	86,27%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%				
		2008		6 mois	6 mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois				
		2008		3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans				
		2008		titre III	titre V	titre III	titre V	DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)	titre III	titre V	titre III	titre V	DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)		
Justice	Renforcer l'efficacité de la justice	Délais (en jours) de traitement des dossiers pénaux Criminels	Délais (en jours) de traitement des dossiers pénaux Criminels	2008	6 mois	6 mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois			
				2008	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans			

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations						Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Décentralisation	Accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable	59. Délai (en mois) de mise à disposition du FECL et du FDD avant le 30 juin	DB/DGCP T/MEF	2008	2,83 mois	2,83 (25 mars 2009)	4,38 mois (12 mai 2010)	< 3mois						
		60. Nombre de budgets locaux participatifs élaborés	DCL PNDL	(1)										

(1) Donnée à fournir ou information à compléter

Annexe 2: Méthodologie de la priorisation des actions du DPES

• 1^{ère} étape de priorisation : notation des actions

Pour déterminer les priorités du DPES, les actions des objectifs stratégiques sont soumises à une grille d'évaluation comportant les variables dichotomiques suivantes :

- **Critère 1** : l'action est directement liée aux OMD de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'environnement, l'eau potable ou l'assainissement) ;
- **Critère 2** : l'action a un impact direct sur la croissance économique ;
- **Critère 3** : la population est exclusivement bénéficiaire ;
- **Critère 4** : l'action a un impact direct sur l'environnement des affaires ;
- **Critère 5** : l'action a une sensibilité directe sur la réduction des inégalités de genre ;
- **Critère 6** : l'action a un impact direct sur l'amélioration de la gestion des politiques publiques ;
- **Critère 7** : l'action a un impact direct sur l'assainissement des finances publiques.

A chaque fois qu'une action satisfait à un critère donné, la modalité de la variable concernée prend la valeur 1. La négation correspond à 0. Chaque critère est pondéré selon le tableau suivant :

Critères	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Pondération	30%	25%	20%	10%	5%	5%	5%

Cette pondération permet d'atténuer l'effet de la transversalité des actions moins urgentes. Les critères ne sont pas mutuellement exclusifs.

Un score total (S_a) est affecté à chaque action en faisant la somme du produit des modalités de chaque critère par la pondération correspondante. Cette note totale obtenue est donc une moyenne pondérée. Ainsi, plus le score (S_a) est élevé, plus l'action en question gagne en niveau de priorité. Un type de classification automatique est utilisé pour classer les actions en fonction des scores totaux et en classes : il s'agit spécifiquement de la méthode des nuées dynamiques.

Le nombre de classes désiré est trois (3). Soit k ce nombre. La première étape de l'algorithme consiste à choisir les k centres de départ. Les centres ont été imposés. Un algorithme d'affectation classique est ensuite appliqué. Il est réitéré jusqu'à ce qu'il y ait convergence, c'est-à-dire (persistance de sous-ensembles d'observations qui se forment à chaque fois). Le processus d'itération a déterminé les trois centres finaux stables des classes.

• 2^{ème} étape de priorisation : choix des plans d'actions

Idéalement, lorsque le contexte économique est difficile, les actions de la classe de priorité supérieure doivent être maintenues et réalisées. Elles représentent le noyau du plan d'actions fondamental devant nécessairement être priorisé dans le cadre d'un scénario pessimiste. Le cumul des actions de priorité supérieure avec celles de priorité intermédiaire forme le noyau du plan d'actions intermédiaire. Le plan d'actions global correspond à la prise en compte de toutes les actions programmées, allant théoriquement de la priorité supérieure à celle faible.

Les deux premières étapes ont permis d'établir une classification sur la base d'une grille d'évaluation des actions. Il a été bien mentionné que leurs résultats forment les noyaux des plans d'actions. Ces derniers sont à concrétiser par des projets, programmes ou mesures. La troisième étape doit intégrer les indications du cadrage macroéconomique fixant les enveloppes financières que doivent respecter les scénarii consolidés. Des séries de consultations sectorielles ont permis de trouver un consensus sur les différents scénarii du cadrage avec les sectoriels, notamment les services techniques, en ramenant les projets et programmes selon le rang souhaité.

• 3^{ème} étape de priorisation : application des plans d'actions et choix raisonnés des scénarii

Une meilleure logique de planification exigerait une constitution des scénarii sur la base des plans d'actions déclinés à la deuxième étape de priorisation. Ensuite, par un processus itératif, le cadrage macroéconomique examinerait l'adéquation entre, d'une part, les enveloppes financières dégagées par la deuxième étape et, d'autre part, les objectifs de croissance et le respect des engagements. Partant de ce principe, la démarche édictée par la programmation budgétaire actuelle établit les trois scénarii que sont le tendanciel, le pessimiste et l'optimiste.

Annexe 3: Financement (en millions FCFA) du scénario tendanciel du PAP/DPES par axes stratégiques.

Axes stratégiques	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie	Montant DPES	516 281	819 139	645 520	405 412	342 903	2 729 255
	Acquis	516 281	819 139	645 520	405 412	342 903	2 729 255
	BCI	289 110	325 695	235 223	162 620	157 319	1 169 967
	FCT	48 172	48 241	48 241	48 172	48 172	240 998
	PTF	178 999	445 203	362 056	194 620	137 412	1 318 290
	Gap	-	-	-	-	-	-
Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable	Montant DPES	270 093	318 602	293 330	245 801	231 945	1 359 771
	Acquis	270 093	318 602	293 330	245 801	231 945	1 359 771
	BCI	93 438	113 435	100 428	74 905	75 861	458 067
	FCT	28 494	28 524	26 945	28 494	28 494	140 951
	PTF	148 161	176 643	165 957	142 402	127 590	760 753
	Gap	-	-	-	-	-	-
Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains	Montant DPES	85 535	89 512	92 548	61 402	59 934	388 931
	Acquis	85 535	89 512	92 548	61 402	59 934	388 931
	BCI	44 980	44 832	45 950	32 960	31 692	200 414
	FCT	18 607	18 607	20 179	18 607	18 607	94 607
	PTF	21 948	26 073	26 419	9 835	9 635	93 910
	Gap	-	-	-	-	-	-
TOTAL	Montant DPES	871 909	1 227 253	1 031 398	712 615	634 782	4 477 957
	Acquis	871 909	1 227 253	1 031 398	712 615	634 782	4 477 957
	BCI	427 528	483 962	381 601	270 485	264 872	1 828 448
	FCT	95 273	95 372	95 365	95 273	95 273	476 556
	PTF	349 108	647 919	554 432	346 857	274 637	2 172 953
	Gap	-	-	-	-	-	-

Annexe 4: Financement (en millions FCFA) du scénario pessimiste du PAP/DPES par axes stratégiques.

Axes stratégiques	Financement	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Total
Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie	Montant DPES	477 130	762 756	609 700	336 975	267 954	2 454 515
	Acquis	477 130	762 756	609 700	336 975	267 954	2 454 515
	BCI	268 610	291 228	209 722	111 497	100 413	981 470
	FCT	42 664	41 127	41 900	33 023	30 953	189 667
	PTF	165 856	430 401	358 078	192 455	136 588	1 283 378
	Gap	-	-	-	-	-	-
Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable	Montant DPES	213 386	253 964	243 345	187 411	179 238	1 077 344
	Acquis	213 386	253 964	243 345	187 411	179 238	1 077 344
	BCI	68 953	81 595	79 142	49 406	46 950	326 047
	FCT	16 095	15 519	15 781	12 457	11 676	71 528
	PTF	128 338	156 850	148 422	125 548	120 612	679 769
	Gap	-	-	-	-	-	-
Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains	Montant DPES	55 774	56 433	57 932	29 379	27 771	227 289
	Acquis	55 774	56 433	57 932	29 379	27 771	227 289
	BCI	22 695	21 173	21 571	11 424	10 346	87 209
	FCT	17 126	16 482	16 792	13 255	12 425	76 080
	PTF	15 953	18 778	19 569	4 700	5 000	64 000
	Gap	-	-	-	-	-	-
TOTAL	Montant DPES	746 290	1 073 153	910 977	553 765	474 963	3 759 148
	Acquis	746 290	1 073 153	910 977	553 765	474 963	3 759 148
	BCI	360 258	393 996	310 435	172 327	157 709	1 394 726
	FCT	75 885	73 128	74 473	58 735	55 054	337 275
	PTF	310 147	606 029	526 069	322 703	262 200	2 027 147
	Gap	-	-	-	-	-	-

Annexe 5: Financement (en millions FCFA) du scénario optimiste du PAP/DPES par sous-secteurs et domaines.

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Energie	Montant DPES	171 725	230 355	161 697	113 442	88 011	765 230
	Acquis	101 725	140 354	136 444	112 510	87 170	578 203
	BCI	10 403	18 440	18 372	16 340	15 340	78 895
	FCT	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	205 000
	PTF	50 322	80 914	77 072	55 170	30 830	294 308
	Gap	70 000	90 001	25 253	932	841	187 027
Infrastructures de transport	Montant DPES	253 329	488 636	370 268	217 073	256 925	1 586 231
	Acquis	253 329	468 510	303 048	142 817	126 958	1 294 662
	BCI	211 093	224 237	132 996	70 128	67 563	706 017
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	42 236	244 273	170 052	72 689	59 395	588 645
	Gap	-	20 126	67 220	74 256	129 967	291 569
TIC et Communication	Montant DPES	1 410	6 280	6 080	6 150	10 950	30 870
	Acquis	1 410	6 280	6 080	6 150	10 950	30 870
	BCI	1 210	1 280	1 080	1 150	1 150	5 870
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	200	5 000	5 000	5 000	9 800	25 000
	Gap	-	-	-	-	-	-
Recherche, Développement et Innovation	Montant DPES	3 005	4 359	4 297	1 424	2 480	15 565
	Acquis	3 005	3 568	2 175	505	505	9 758
	BCI	771	835	675	505	505	3 291
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	2 234	2 733	1 500	-	-	6 467
	Gap	-	791	2 122	919	1 975	5 807
Microfinance	Montant DPES	2 880	5 988	5 218	3 599	270	17 955
	Acquis	2 880	5 988	5 218	3 599	270	17 955
	BCI	480	665	518	499	270	2 432
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	2 400	5 323	4 700	3 100	-	15 523
	Gap	-	-	-	-	-	-
Secteur privé	Montant DPES	5 453	3 165	3 673	1 670	670	14 631
	Acquis	5 453	3 165	3 673	1 670	670	14 631
	BCI	753	665	673	670	670	3 431
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	4 700	2 500	3 000	1 000	-	11 200
	Gap	-	-	-	-	-	-
Entrepreneuriat	Montant DPES	1 310	2 118	2 394	3 121	1 317	10 260
	Acquis	1 310	1 375	1 375	1 475	1 317	6 852
	BCI	1 310	1 375	1 375	1 475	1 317	6 852
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	Gap	-	743	1 019	1 646	-	3 408
PME	Montant DPES	4 099	7 480	6 205	3 288	2 834	23 906
	Acquis	4 099	3 767	1 109	699	499	10 173

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	BCI	100	200	200	200	-	700
	FCT	499	499	499	499	499	2 495
	PTF	3 500	3 068	410	-	-	6 978
	Gap	-	3 713	5 096	2 589	2 335	13 733
Intégration régionale	Montant DPES	4 721	23 288	42 025	38 336	61 922	170 292
	Acquis	4 721	4 722	4 318	4 318	4 318	22 397
	BCI	45	45	45	45	45	225
	FCT	75	75	75	75	75	375
	PTF	4 601	4 602	4 198	4 198	4 198	21 797
	Gap	-	18 566	37 707	34 018	57 604	147 895
Migration internationale et Sénégalais de l'Extérieur	Montant DPES	554	854	854	776	776	3 814
	Acquis	554	854	854	776	776	3 814
	BCI	476	776	776	776	776	3 580
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	78	78	78	-	-	234
	Gap	-	-	-	-	-	-
Sécurité alimentaire	Montant DPES	6 050	6 837	7 086	7 027	6 250	33 250
	Acquis	6 050	6 169	6 169	6 250	6 250	30 888
	BCI	1 250	1 300	1 300	1 450	1 450	6 750
	FCT	200	269	269	200	200	1 138
	PTF	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	23 000
	Gap	-	668	917	777	-	2 362
Agriculture	Montant DPES	79 266	109 765	122 476	96 111	82 491	490 109
	Acquis	79 266	99 373	100 728	64 755	55 878	400 000
	BCI	41 397	46 524	45 882	45 182	43 360	222 345
	FCT	1 298	1 298	1 298	1 298	1 298	6 490
	PTF	36 571	51 551	53 548	18 275	11 220	171 165
	Gap	-	10 392	21 748	31 356	26 613	90 109
Élevage	Montant DPES	6 507	16 391	23 738	16 967	10 522	74 125
	Acquis	6 507	9 810	11 023	8 925	7 788	44 053
	BCI	4 443	6 713	7 439	6 925	6 778	32 298
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	2 064	3 097	3 584	2 000	1 010	11 755
	Gap	-	6 581	12 715	8 042	2 734	30 072
Pêche et aquaculture	Montant DPES	8 462	12 493	16 268	16 206	10 125	63 554
	Acquis	8 462	11 008	13 975	14 048	8 957	56 450
	BCI	1 562	3 808	4 409	4 583	5 133	19 495
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	6 900	7 200	9 566	9 465	3 824	36 955
	Gap	-	1 485	2 293	2 158	1 168	7 104
Hydraulique agricole	Montant DPES	6 420	14 820	15 066	6 908	4 348	47 562
	Acquis	6 420	12 109	11 570	6 045	3 570	39 714
	BCI	1 820	2 620	2 070	1 070	1 070	8 650
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	4 600	9 489	9 500	4 975	2 500	31 064

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Transformation agroalimentaire	Gap	-	2 711	3 496	863	778	7 848
	Montant DPES	200	2 900	4 400	5 400	5 400	18 300
	Acquis	200	2 900	4 400	5 400	5 400	18 300
	BCI	200	400	400	400	400	1 800
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	2 500	4 000	5 000	5 000	16 500
	Gap	-	-	-	-	-	-
Mines	Montant DPES	1 023	1 222	1 222	1 022	1 022	5 511
	Acquis	1 023	1 222	1 222	1 022	1 022	5 511
	BCI	1 023	1 222	1 222	1 022	1 022	5 511
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	Gap	-	-	-	-	-	-
Industrie	Montant DPES	3 016	3 741	5 855	4 150	4 150	20 912
	Acquis	3 016	3 741	5 855	4 150	4 150	20 912
	BCI	1 063	1 350	3 130	3 150	3 150	11 843
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	1 953	2 391	2 725	1 000	1 000	9 069
	Gap	-	-	-	-	-	-
Artisanat	Montant DPES	1 687	2 137	2 137	1 367	992	8 320
	Acquis	1 687	2 137	2 137	1 367	992	8 320
	BCI	520	970	970	200	200	2 860
	FCT	792	792	792	792	792	3 960
	PTF	375	375	375	375	-	1 500
	Gap	-	-	-	-	-	-
Tourisme	Montant DPES	488	5 824	7 390	6 831	6 135	26 668
	Acquis	488	2 922	3 407	3 458	3 093	13 368
	BCI	480	414	399	450	450	2 193
	FCT	8	8	8	8	8	40
	PTF	-	2 500	3 000	3 000	2 635	11 135
	Gap	-	2 902	3 983	3 373	3 042	13 300
Culture	Montant DPES	2 070	1 591	1 287	-	-	4 948
	Acquis	2 070	1 591	1 287	-	-	4 948
	BCI	1 320	1 591	1 287	-	-	4 198
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	750	-	-	-	-	750
	Gap	-	-	-	-	-	-
Sports	Montant DPES	3 100	4 200	4 400	1 600	1 600	14 900
	Acquis	3 100	4 200	4 400	1 600	1 600	14 900
	BCI	2 100	4 200	4 400	1 600	1 600	13 900
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	1 000	-	-	-	-	1 000
	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Commerce	Montant DPES	2 255	2 551	1 641	1 708	1 826	9 981
	Acquis	2 255	2 535	1 620	1 690	1 810	9 910
	BCI	1 240	1 520	1 520	1 590	1 710	7 580
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	1 015	1 015	100	100	100	2 330
	Gap	-	16	21	18	16	71
Services de transport	Montant DPES	17 251	20 839	13 433	12 183	8 960	72 666
	Acquis	17 251	20 839	13 433	12 183	8 960	72 666
	BCI	4 051	4 545	4 085	3 210	3 360	19 251
	FCT	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	21 500
	PTF	8 900	11 994	5 048	4 673	1 300	31 915
	Gap	-	-	-	-	-	-
Education et formation	Montant DPES	73 337	101 282	80 036	84 426	81 228	420 309
	Acquis	73 337	98 455	75 408	80 062	76 118	403 380
	BCI	30 598	44 257	38 016	34 730	34 730	182 331
	FCT	1 549	1 549	-	1 549	1 549	6 196
	PTF	41 190	52 649	37 392	43 783	39 839	214 853
	Gap	-	2 827	4 628	4 364	5 110	16 929
Santé et nutrition	Montant DPES	57 325	63 753	59 305	62 514	64 656	307 553
	Acquis	57 325	61 265	57 114	61 262	63 527	300 493
	BCI	15 797	14 266	14 200	14 401	14 496	73 160
	FCT	3 605	3 605	3 605	3 605	3 605	18 025
	PTF	37 923	43 394	39 309	43 256	45 426	209 308
	Gap	-	2 488	2 191	1 252	1 129	7 060
Eau Potable et Assainissement (EPA)	Montant DPES	72 475	78 877	87 441	106 552	64 964	410 309
	Acquis	72 475	78 877	87 441	41 206	25 571	305 570
	BCI	18 983	15 807	15 629	6 701	6 551	63 671
	FCT	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	PTF	43 492	53 070	61 812	24 505	9 020	191 899
	Gap	-	-	-	65 346	39 393	104 739
Habitat et Cadre de vie	Montant DPES	27 880	33 086	33 700	21 950	24 950	141 566
	Acquis	27 880	33 086	33 700	21 950	24 950	141 566
	BCI	15 880	18 086	16 700	2 950	2 950	56 566
	FCT	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
	PTF	-	3 000	5 000	7 000	10 000	25 000
	Gap	-	-	-	-	-	-
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	Montant DPES	26 397	31 801	26 192	27 787	29 169	141 346
	Acquis	26 397	31 801	26 192	27 787	29 169	141 346
	BCI	6 644	14 424	9 043	9 621	10 099	49 831
	FCT	-	30	-	-	-	30
	PTF	19 753	17 347	17 149	18 166	19 070	91 485
	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Gap	-	-	-	-	-	-
Transformation agroalimentaire	Montant DPES	200	2 885	4 392	5 310	5 290	18 077
	Acquis	200	2 885	4 392	5 310	5 290	18 077
	BCI	200	385	392	310	290	1 577
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	2 500	4 000	5 000	5 000	16 500
	Gap	-	-	-	-	-	-
Industrie	Montant DPES	2 916	3 498	5 568	3 245	3 104	18 331
	Acquis	2 916	3 498	5 568	3 245	3 104	18 331
	BCI	963	1 107	2 843	2 245	2 104	9 262
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	1 953	2 391	2 725	1 000	1 000	9 069
	Gap	-	-	-	-	-	-
Artisanat	Montant DPES	1 407	1 512	1 534	1 143	720	6 316
	Acquis	1 407	1 512	1 534	1 143	720	6 316
	BCI	240	375	382	155	145	1 297
	FCT	792	762	777	613	575	3 519
	PTF	375	375	375	375	-	1 500
	Gap	-	-	-	-	-	-
Tourisme	Montant DPES	103	2 599	3 101	3 085	2 715	11 603
	Acquis	103	2 599	3 101	3 085	2 715	11 603
	BCI	103	99	101	85	80	468
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	2 500	3 000	3 000	2 635	11 135
	Gap	-	-	-	-	-	-
Sports	Montant DPES	3 100	4 042	4 314	1 238	1 161	13 855
	Acquis	3 100	4 042	4 314	1 238	1 161	13 855
	BCI	2 100	4 042	4 314	1 238	1 161	12 855
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	1 000	-	-	-	-	1 000
	Gap	-	-	-	-	-	-
Commerce	Montant DPES	180	192	196	155	145	868
	Acquis	180	192	196	155	145	868
	BCI	180	192	196	155	145	868
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	Gap	-	-	-	-	-	-
Services de transport	Montant DPES	2 496	5 379	5 416	4 867	1 590	19 748
	Acquis	2 496	5 379	5 416	4 867	1 590	19 748
	BCI	596	385	368	194	290	1 833
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	1 900	4 994	5 048	4 673	1 300	17 915
	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Education et formation	Montant DPES	52 567	74 507	61 183	60 966	55 632	304 855
	Acquis	52 567	74 507	61 183	60 966	55 632	304 855
	BCI	18 946	28 963	30 050	22 183	20 793	120 935
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	33 621	45 544	31 133	38 783	34 839	183 920
	Gap	-	-	-	-	-	-
Santé et nutrition	Montant DPES	56 645	59 016	56 620	57 076	58 449	287 806
	Acquis	56 645	59 016	56 620	57 076	58 449	287 806
	BCI	15 617	13 528	13 776	11 030	10 408	64 359
	FCT	3 605	3 469	3 535	2 790	2 615	16 014
	PTF	37 423	42 019	39 309	43 256	45 426	207 433
	Gap	-	-	-	-	-	-
Eau Potable et Assainissement (EPA)	Montant DPES	49 890	57 341	66 073	19 266	13 483	206 053
	Acquis	49 890	57 341	66 073	19 266	13 483	206 053
	BCI	16 398	14 271	14 261	4 761	4 463	54 154
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	33 492	43 070	51 812	14 505	9 020	151 899
	Gap	-	-	-	-	-	-
Habitat et Cadre de vie	Montant DPES	21 350	22 706	25 958	17 913	20 230	108 157
	Acquis	21 350	22 706	25 958	17 913	20 230	108 157
	BCI	9 350	8 157	9 192	1 625	1 524	29 848
	FCT	12 000	11 549	11 766	9 288	8 706	53 309
	PTF	-	3 000	5 000	7 000	10 000	25 000
	Gap	-	-	-	-	-	-
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	Montant DPES	24 531	29 361	24 113	23 578	24 323	125 906
	Acquis	24 531	29 361	24 113	23 578	24 323	125 906
	BCI	5 631	12 838	7 840	6 496	6 392	39 198
	FCT	-	29	-	-	-	29
	PTF	18 900	16 494	16 273	17 082	17 931	86 679
	Gap	-	-	-	-	-	-
Protection sociale	Montant DPES	7 764	8 758	5 478	5 060	3 644	30 704
	Acquis	7 764	8 758	5 478	5 060	3 644	30 704
	BCI	2 392	2 303	2 459	2 115	2 249	11 518
	FCT	490	472	480	379	355	2 176
	PTF	4 882	5 983	2 539	2 566	1 040	17 010
	Gap	-	-	-	-	-	-
Genre et Equité	Montant DPES	65	83	84	75	73	380
	Acquis	65	83	84	75	73	380
	BCI	45	43	44	35	33	200
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	20	40	40	40	40	180
	Gap	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs ou domaines	Financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Emploi	Montant DPES	25	748	2 365	2 316	2 316	7 770
	Acquis	25	748	2 365	2 316	2 316	7 770
	BCI	25	48	49	-	-	122
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	700	2 316	2 316	2 316	7 648
	Gap	-	-	-	-	-	-
Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)	Montant DPES	549	1 444	1 471	1 161	1 088	5 713
	Acquis	549	1 444	1 471	1 161	1 088	5 713
	BCI	549	1 444	1 471	1 161	1 088	5 713
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	Gap	-	-	-	-	-	-
Administration publique et Réforme de l'Etat	Montant DPES	2 000	3 368	3 432	-	-	8 800
	Acquis	2 000	3 368	3 432	-	-	8 800
	BCI	2 000	3 368	3 432	-	-	8 800
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	Gap	-	-	-	-	-	-
Gouvernance économique et financière	Montant DPES	660	674	686	511	479	3 010
	Acquis	660	674	686	511	479	3 010
	BCI	660	674	686	511	479	3 010
	FCT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	Gap	-	-	-	-	-	-
Justice	Montant DPES	2 334	2 789	2 823	2 438	1 986	12 370
	Acquis	2 334	2 789	2 823	2 438	1 986	12 370
	BCI	1 075	1 540	1 569	1 238	798	6 220
	FCT	259	249	254	200	188	1 150
	PTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
	Gap	-	-	-	-	-	-
Décentralisation	Montant DPES	50 780	49 602	50 991	26 430	25 306	203 109
	Acquis	50 780	49 602	50 991	26 430	25 306	203 109
	BCI	18 960	15 591	15 884	9 675	9 069	69 179
	FCT	16 867	16 233	16 538	13 055	12 237	74 930
	PTF	14 953	17 778	18 569	3 700	4 000	59 000
	Gap	-	-	-	-	-	-

Annexe 8: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario tendanciel.

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Variation en % (croissance en volume)						
Secteur primaire	4,5%	3,8%	3,9%	4,0%	4,0%	4,2%
010 020 agriculture	4,1%	4,3%	4,2%	4,4%	4,5%	4,7%
010 agriculture vivrière	3,5%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,7%
020 agriculture industrielle ou d'exportation	5,4%	4,7%	4,0%	4,2%	4,4%	4,9%
030 élevage et chasse	3,7%	3,5%	3,8%	3,9%	3,8%	3,8%
040 sylviculture, exploitation forestière,	3,5%	3,0%	3,3%	3,0%	3,2%	3,5%
050 pêche	10,4%	2,1%	2,3%	2,5%	2,0%	2,0%
Secteur secondaire	2,9%	5,2%	6,0%	6,3%	6,8%	7,3%
060 activités extractives	6,8%	8,0%	7,2%	8,1%	6,7%	6,7%
080 fabrication de corps gras alimentaires	5,5%	3,0%	3,5%	4,0%	4,0%	4,0%
999 autres industries	1,1%	4,0%	4,9%	5,1%	5,3%	5,3%
070 Transformation et conservation de viande, poisson	-8,7%	1,5%	4,0%	4,0%	4,2%	3,0%
090 travail de grains, fabrication de produits	2,9%	3,3%	3,6%	3,5%	3,3%	3,4%
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	-8,1%	0,5%	4,4%	4,3%	4,1%	4,0%
110 fabrication de sucre, transformation	10,4%	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	8,7%	1,4%	0,5%	1,2%	2,7%	1,2%
130 fabrication de boissons	8,5%	4,4%	4,9%	5,4%	5,9%	6,4%
140 fabrication de produits à base de tabac	-25,2%	1,0%	2,4%	2,4%	2,5%	3,0%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	-26,2%	5,1%	4,7%	5,0%	5,7%	4,1%
160 fabrication du cuir; fabrication	-53,1%	0,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,3%	5,0%	6,2%	6,5%	6,5%	7,0%
180 fabrication de papier, carton,	-0,4%	3,0%	3,5%	4,9%	4,7%	5,0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	-13,8%	6,3%	7,0%	7,6%	7,8%	8,0%
200 fabrication de produits chimiques	5,0%	10,0%	9,4%	9,3%	9,3%	9,3%
210 fabrication de produits en caoutchouc	4,1%	3,5%	2,7%	2,5%	3,0%	1,7%
220 fabrication de verre, poterie	22,0%	7,5%	8,0%	9,0%	9,0%	10,0%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	22,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,0%	6,0%
240 fabrication de machines	-3,1%	1,0%	2,0%	2,5%	3,0%	3,5%
250 fabrication d'équipements, d'appareils						
260 construction de matériels de transports	7,6%	4,0%	5,6%	4,6%	3,0%	3,0%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	-1,9%	1,0%	1,9%	1,2%	1,3%	2,3%
280 électricité, gaz et eau	5,4%	7,0%	8,0%	8,0%	9,5%	11,0%
290 construction	5,8%	7,0%	7,5%	8,0%	9,0%	10,0%
Secteur tertiaire	4,9%	4,6%	5,0%	5,1%	5,3%	5,6%
300 commerce	1,7%	4,0%	4,6%	4,8%	5,0%	5,2%
330 340 transports, postes et télécommunications	10,3%	7,5%	7,4%	7,6%	7,6%	7,6%
330 transports	11,4%	4,5%	6,0%	7,0%	8,0%	8,0%
340 postes et télécommunications	9,8%	8,7%	8,0%	7,8%	7,5%	7,5%
390 éducation et formation	4,7%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
400 activités de sante et action sociale	2,2%	2,0%	2,3%	2,5%	2,5%	2,5%
999 Autres services	3,9%	3,0%	3,4%	3,5%	4,0%	4,5%
310 services de la réparation	4,6%	4,8%	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
320 services d'hébergement et restauration	14,2%	4,0%	4,0%	4,2%	5,0%	5,5%
350 services financiers	13,4%	4,7%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
360 activités immobilières	2,3%	2,0%	3,0%	3,0%	4,0%	4,0%

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
370 activités des services aux entreprises	2,5%	3,0%	3,5%	3,5%	3,5%	4,5%
410 activités à caractère collectif ou personnel	3,2%	3,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	13,4%	4,7%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
380 Activités d'administration publique	2,3%	3,0%	2,0%	2,0%	2,5%	2,5%
Taxes nettes sur biens et services	4,6%	4,0%	4,2%	4,3%	4,5%	4,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	4,2%	4,5%	4,8%	5,0%	5,2%	5,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	4,2%	4,5%	4,8%	5,0%	5,3%	5,6%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	4,3%	4,5%	4,8%	5,0%	5,3%	5,5%
Production de biens et services	4,3%	4,7%	5,1%	5,4%	5,7%	6,0%
Importations de biens et services	-1,5%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	4,0%	4,2%	4,3%	4,5%	4,5%
TOTAL DES RESSOURCES	3,3%	4,4%	4,9%	5,1%	5,4%	5,7%
Consommations intermédiaires	4,5%	4,9%	5,4%	5,7%	6,1%	6,6%
Consommation finale	3,8%	4,1%	3,6%	4,6%	4,9%	5,1%
publique	2,3%	3,0%	2,0%	2,0%	2,5%	2,5%
privée	4,1%	4,3%	3,8%	5,0%	5,2%	5,5%
Formation brute de capital fixe	5,3%	5,6%	5,4%	5,4%	5,7%	6,0%
publique	6,2%	6,0%	5,0%	4,5%	5,0%	6,0%
privée	5,0%	5,4%	5,5%	5,8%	6,0%	6,0%
Exportations de biens et services	7,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,5%	5,0%
TOTAL DES EMPLOIS	3,3%	4,4%	4,9%	5,1%	5,4%	5,7%
LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D' ACTIVITE						
En milliards de francs CFA aux prix courants						
Secteur primaire	949,7	1 000,0	1 052,7	1 109,7	1 169,9	1 234,7
010 020 agriculture	506,7	534,9	563,1	593,8	627,1	663,1
010 agriculture vivrière	374,7	393,9	415,0	437,9	462,7	489,0
020 agriculture industrielle ou d'exportation	131,9	141,0	148,1	155,9	164,4	174,1
030 élevage et chasse	268,1	283,0	299,5	317,6	336,4	356,3
040 sylviculture, exploitation forestière,	61,5	64,0	66,8	69,4	72,4	75,7
050 pêche	113,4	118,1	123,3	128,9	134,1	139,5
Secteur secondaire	1 325,7	1 454,4	1 598,5	1 755,8	1 937,8	2 141,2
060 activités extractives	107,8	119,9	132,4	147,4	162,0	176,4
080 fabrication de corps gras alimentaires	7,7	8,4	9,0	9,6	10,1	10,7
999 autres industries	759,4	809,7	869,6	933,7	1 004,1	1 080,9
070 Transformation et conservation de viande, poisson	121,2	125,5	133,1	141,2	150,1	157,6
090 travail de grains, fabrication de produits	35,7	38,7	41,7	44,0	46,3	48,9
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	30,0	30,8	32,8	34,9	37,0	39,3
110 fabrication de sucre, transformation	19,6	21,0	22,4	23,9	25,4	26,9
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	33,9	35,1	36,3	37,5	39,2	40,5
130 fabrication de boissons	24,1	25,7	27,5	29,6	32,0	34,7
140 fabrication de produits à base de tabac	8,5	8,8	9,2	9,6	10,0	10,5
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	48,0	51,4	54,9	58,8	63,4	67,3
160 fabrication du cuir; fabrication	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4	4,6
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,9	53,4	57,8	62,5	67,5	73,1
180 fabrication de papier, carton,	38,4	40,4	42,6	45,6	48,7	52,1
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	16,4	19,2	22,2	25,1	28,4	32,2
200 fabrication de produits chimiques	90,4	101,5	113,2	126,2	140,7	156,9
210 fabrication de produits en caoutchouc	22,9	24,2	25,0	25,8	26,7	27,3
220 fabrication de verre, poterie	80,0	87,7	96,6	107,4	119,5	134,0
230 métallurgie, fonderie, fabrication	57,9	61,5	65,8	70,2	74,4	80,5
240 fabrication de machines	5,1	5,2	5,4	5,7	5,9	6,2
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
260 construction de matériels de transports	5,1	5,4	5,8	6,2	6,5	6,8
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	68,3	70,4	73,1	75,5	78,0	81,4
280 électricité, gaz et eau	173,8	208,2	242,9	278,1	322,8	376,2
290 construction	277,0	308,2	344,6	387,0	438,7	497,1
Secteur tertiaire	2 935,4	3 175,9	3 403,5	3 641,4	3 903,4	4 182,7

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
300 commerce	987,8	1 078,3	1 150,8	1 230,1	1 317,2	1 401,1
330 340 transports, postes et télécommunications	693,7	771,8	850,0	930,4	1 017,4	1 115,6
330 transports	270,7	302,7	343,4	389,5	441,7	496,2
340 postes et télécommunications	423,0	469,1	506,6	540,9	575,6	619,4
390 éducation et formation	242,5	257,2	272,6	288,9	306,2	324,5
400 activités de sante et action sociale	80,1	83,3	87,0	90,9	95,0	98,9
999 Autres services	931,3	985,2	1 043,2	1 101,0	1 167,6	1 242,7
310 services de la réparation	56,5	60,4	64,4	68,9	73,8	79,1
320 services d'hébergement et restauration	51,8	54,9	58,3	61,9	66,3	71,4
350 services financiers	211,5	226,0	242,1	259,2	280,3	309,1
360 activités immobilières	351,2	372,5	395,2	415,2	440,5	467,2
370 activités des services aux entreprises	300,4	315,6	333,1	351,7	371,3	394,8
410 activités à caractère collectif ou personnel	114,4	120,8	126,9	133,3	140,0	146,5
420 Services d'intermédiation financière i. m.	-154,4	-165,0	-176,7	-189,3	-204,6	-225,4
380 Activités d'administration publique	384,6	404,1	420,4	437,4	457,3	478,1
Taxes nettes sur biens et services	764,3	810,8	870,2	935,2	1 006,6	1 083,4
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	6 359,7	6 845,1	7 345,3	7 879,5	8 475,0	9 120,2
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	5 595,4	6 034,4	6 475,1	6 944,3	7 468,4	8 036,8
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	5 853,0	6 310,2	6 782,2	7 285,7	7 848,0	8 457,0
Production de biens et services	10 812,2	11 588,9	12 417,5	13 319,8	14 335,2	15 480,7
Importations de biens et services	2 536,3	2 660,8	2 758,0	2 899,5	3 052,9	3 225,4
Taxes nettes sur les produits	764,3	810,8	870,2	935,2	1 006,6	1 066,1
TOTAL DES RESSOURCES	14 112,8	15 060,4	16 045,7	17 154,5	18 394,7	19 772,2
Consommations intermédiaires	5 216,8	5 554,5	5 942,4	6 375,5	6 866,8	7 426,7
Consommation finale	5 875,7	6 182,6	6 470,3	6 835,0	7 241,3	7 687,4
publique	885,8	926,1	958,8	992,6	1 032,7	1 074,4
privée	4 989,9	5 256,5	5 511,5	5 842,3	6 208,6	6 613,0
Formation brute de capital fixe	1 521,8	1 643,5	1 771,1	1 909,9	2 065,1	2 221,9
publique	434,1	474,0	512,6	551,7	596,7	651,5
privée	1 087,7	1 169,5	1 258,5	1 358,2	1 468,4	1 587,7
Variation de stocks	-39,7	57,7	174,3	240,0	344,0	390,8
Exportations de biens et services	1 538,2	1 622,2	1 687,5	1 794,2	1 877,6	1 994,5
TOTAL DES EMPLOIS	14 112,8	15 060,4	16 045,7	17 154,5	18 394,7	19 772,2

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations							Cibles							
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015						
Santé et nutrition	marché de l'emploi																	
		31. Taux (en %) de couverture CPN4	2008	ND	ND	75%	80%	83%	85%	90%	95%							
	Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles juvéniles	32. Taux (en %) d'accouchement assisté par du personnel qualifié (médecin, SFE, IDE...)	2008	61%	67,00%	72,8% (EDS-5, MICS)	73%	78%	84%	90%	≥90%							
		33. Nombre d'enfants âgés de 0-5ans bénéficiant d'une surveillance nutritionnelle au niveau communautaire	2008	418 000	629 000	865 418	890 000	892 000	894 000	896 000	900 000							
		34. Proportion(en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	2008	80%	74%	66% (EDS-5, MICS)	85%	90%	93%	95%	≥95%							
Améliorer les performances du secteur de la santé en matière de prévention et de lutte contre les maladies	35. Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population	2008	0.7%	0.7%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.4%								
Eau Potable et Assainissement (EPA)	Améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes	36. Taux (en %) d'accès à l'eau potable	2008	98,00%	97,00%	98,50%	99,00%	99%	99%	99%	100,00%							
		37. Urbain																
		38. Rural	2008	75,50%	73,60%	77,5%	78,50%	79,50%	80%	81%	82%							
	Développer l'assainissement en milieu urbain et rural	39. Taux (en %) d'accès des ménages urbains à des systèmes améliorés d'assainissement	2008	63,40%	63,60%	63,10%	70,30%	72,20%	74,10%	76,10%	78,00%							
		40. Urbain																
	41. Rural	2008	27,50%	28,90%	42%	49%	52%	57%	59%	63%								

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde Global de l'Administration Centrale	-314,0	-474	-410	-365	-369	-342
Revenues	254,6					
Dépenses	229,6					
Solde Global des entités non financières du secteur public	25,0		0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale et des entités non fin. du secteur public	-289,0	-474	-410	-365	-369	-342
Dons non compris	-452,2	-312	-576	-543	-561	-548
Balance primaire Administration Centrale	-231,1	-	-320	-263	-251	-202
Solde de base	-174,1	381,4	-239	-172	-148	-101
Solde de base hors PPTE & IADM et CTRS et dépenses au titre du prolongement de l'autoroute	-115,3	-95	-142	-22	-11	-6
4. Ajustements base caisse						
Variations des arriérés (réd.=)						
5. Excédent ou déficit (-)	-289,0	-474	-410	-365	-369	-342
Dons non compris	-452,2	-637	-576	-543	-561	-548
6. Financement	289,0	474	410	365	369	342
7. Financement extérieur	167,8	341	329	241	311	319
Tirages	191,1	227,4	238,0	264,0	297,5	314,0
Trésorerie	29,7	38	35	37	40	43
Prêts projets	161,4	189	203	227	258	271
Rachat au titre de Eurobond 2009						
Amortissement	-49,5	-	-92	-94	-91	-72
dont remboursement Eurobond 2009		160,0				
dont remboursement OCDE		-39				
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	18,5	17	18	18	18	18
Rééchelonnement obtenu	0,0	0	0	0	0	0
Différé (Club de Paris)	0,0	0	0	0	0	0
Allègement demandé	0,0	0	0	0	0	0
Emissions bons du Trésor+ Emp Obligataires/région (net)	7,7	50,0	30	42	22	13
Emprunts non concessionnels. Autoroute/ infrastructure développement		206	135	11	65	46
Créances sur Banques ext (exceptional loan to Senec)						
8 Financement intérieur (I.+II.)	122,0	133,5	81	123,8	57	22,5
I. Financement Bancaire (A+B+C)	192,2	138	62	106	40	6,5
A. BCEAO (1+2+3)	93,3	-11,1	-19,2	-19,3	-25,0	-32,5
1. Concours	11,8	-11,1	-19,2	-19,3	-25,0	-32,5
Avances statutaire	-7,9	-8,1	-8	0	0	0
Titres d'Etat	-0,8	0,0	0	0	0	0
Variation net FMI	25,8	2,1	-5	-14	-19,7	-27,2
dont facilités chocs exogènes		-1,6	-5	-14	-19,7	-27,2
dont facilités chocs exogènes		0,0	0	0	0	0
Allocation DTS G20		0,0	0	0	0	0
Dépôt Koweïtien	-5,3	-5,0	-5	-5	-5	-5
2. Dépôts	81,6	0,0	0	0	0	0
dont Ressources affectées						
Compte PPTE IADM						
Autres dépôts		0,0	0			
3. Encaisse du Trésor	-0,1	0,0	0	0	0	0

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
B. Banques commerciales	98,9	149,6	81	125,0	65	39,0
1. Concours	78,9	149,0	90	125,0	65	39,0
dont: Titres d'Etat (0)	-0,8	0,0	0	0	0	0
dont: Bons du Trésor	92,3	29,9	23	25	-11	10
dont: Emprunt obligataire		137,0	71	100	76	29
Autres crédit bancaires directes net)		-18,0	-4	0	0	0
2. Dépôts et obligations cautionnées	20,0	0,6	-9	0	0	0
C. Institutions financières non-bancaires						
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux	0,0	0,0	0	0	0	0
II. Financement non-bancaire	-70,2	-5,0	18,5	18,1	17,2	16,0
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire	0,0	0,0	0	0	0	0
Ressources privatisations	0,0	0,0	0	0	0	0
Arriérés extra-budgétaires	-13,0	-5,0	0	0	0	0
Correspondants	23,4	0,0	0	0	0	0
Autres 5/	-80,6	0,0	18,5	18,1	17,2	16,0
Emprunts d'Equipment à long terme (PBE)	0,0	0,0	0	0	0	0
Bons de Trésor sur formule	0,0	0,0	0	0	0	0
Coupons Zéros	0,0	0,0	0	0	0	0
Soutien coton	0,0	0,0	0	0	0	0
SONACOS	0,0	0,0	0	0	0	0
Autres	-80,6	0,0	19	18	17	16
Régularisation des arriérés de paiement						
Régularisation des dépenses extra-budgétaires, dettes agences et compte de dépôt			0	0	0	0
7. Erreurs et omissions	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9. Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Annexe 10: Balance des paiements selon le scénario tendanciel.

(Selon la 5ème édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO)

En milliards de F.CFA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	EST	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ
BALANCE DES BIENS	-978,4	-1 038,4	-1 099,1	-1 108,7	-1 175,3	-1 221,4
EXPORTATIONS FOB	1 086,7	1 162,8	1 256,8	1 351,5	1 396,6	1 467,9
IMPORTATIONS FOB	2 065,1	2 201,2	2 355,9	2 460,2	2 571,9	2 689,3
SERVICES NETS	-65,4	-71,5	-78,7	-83,3	-82,6	-81,3
dont FRET ET ASSURANCE	-280,6	-299,1	-320,3	-334,7	-349,8	-365,8
REVENUS NETS	-56,2	-73,8	-84,7	-83,4	-89,9	-97,3
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-30,5	-46,7	-57,6	-56,9	-64,1	-68,2
TRANSFERTS COURANTS	720,0	740,0	754,9	770,8	788,2	808,0
PRIVES	701,2	712,8	728,1	743,6	759,5	775,7
PUBLICS	18,8	27,2	26,8	27,1	28,7	32,2
TRANSACTIONS COURANTES	-380,0	-443,7	-507,6	-504,6	-559,5	-592,0
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	509,4	658,3	694,7	625,7	728,8	749,1
COMPTE DE CAPITAL	151,3	133,8	142,8	152,9	164,1	175,3
TRANSFERTS DE CAPITAL	152,3	133,8	142,8	152,9	164,1	175,3
PRIVES	8,4	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3
PUBLICS	143,8	125,2	134,0	144,0	155,0	166,0
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	358,1	524,5	551,9	472,8	564,7	573,8
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	160,9	334,6	322,5	234,8	305,8	313,7
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	7,7	160,0	165,0	53,0	87,0	58,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	153,2	174,6	157,5	181,8	218,8	255,7
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	191,1	227,4	238,0	264,0	297,5	314,0
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-38,2	-53,1	-80,8	-82,5	-79,0	-59,5
- CAPITAUX PRIVES	197,2	189,8	229,4	238,0	258,9	260,0
INVESTISSEMENTS DIRECTS	126,9	128,9	122,2	127,4	133,8	141,5
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	14,6	10,6	13,2	19,0	24,5	22,5
AUTRES INVESTISSEMENTS	55,7	50,3	93,9	91,6	100,7	96,0
Dont contre partie cession billets FF						
ERREURS ET OMISSIONS NETTES		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL	129,4	214,6	187,1	121,1	169,3	157,1
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS	0,0					
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS						
NETS						
- BANQUE CENTRALE	-129,4	-214,6	-187,1	-121,1	-169,3	-157,1
- BANQUES DE DEPOTS	-9,2	-234,6	-207,1	-141,1	-189,3	-177,1
PIB (Pour Mémoire)	-120,2	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
CC 5ème édition / PIB	6 359,7	6 845,1	7 345,3	7 879,5	8 475,0	9 120,2
CCHD	-6,0	-6,5	-6,9	-6,4	-6,6	-6,5
CCHD / PIB	-398,8	-470,9	-534,4	-531,7	-588,2	-624,2
	-6,3	-6,9	-7,3	-6,7	-6,9	-6,8

Annexe 11: Situation des institutions monétaires selon le scénario tendanciel.

(au 25 juillet 2011)

	DEC.2010	DEC.2011	DEC.2012	DEC.2013	DEC.2014	DEC.2015
En milliards de F.CFA	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
AVOIRS EXTER.NETS	987,9	1 202,5	1 389,6	1 510,7	1 680,0	1 837,1
B.C.E.A.O.	734,5	969,1	1 176,2	1 317,3	1 506,6	1 683,7
BANQUES	253,4	233,4	213,4	193,4	173,4	153,4
CREDIT INTERIEUR	1 847,2	2 035,7	2 269,3	2 606,5	2 894,7	3 245,8
P.N.G.	200,2	338,7	400,8	506,5	546,7	553,2
CREDITS A L'ECONOMIE	1 647,0	1 697,0	1 868,5	2 100,0	2 348,0	2 692,6
CREDITS DE CAMPAGNE	10,5	6,9	7,4	8,3	7,5	7,7
CREDITS ORDINAIRES	1 636,5	1 690,2	1 861,1	2 091,7	2 340,5	2 684,9
dt douteux et litigieux						
ACTIF = PASSIF	2 835,1	3 238,2	3 659,0	4 117,2	4 574,7	5 082,9
MASSE MONETAIRE	2 540,3	2 943,4	3 364,1	3 822,3	4 279,9	4 788,1
CIRCULATION FIDUCIAIRE	561,3	662,3	756,9	860,0	898,8	900,2
DEPOTS	1 979,0	2 281,1	2 607,2	2 962,3	3 381,1	3 887,9
Dépôts en banques	1 972,9	2 269,0	2 597,7	2 953,9	3 372,1	3 878,1
Dépôts en CCP	6,1	12,1	9,5	8,5	9,1	9,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0
AUTRES ELEMENTS NETS	294,8	294,8	294,8	294,8	294,8	294,8

Annexe 12: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario optimiste.

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Variation en % (croissance en volume)						
Secteur primaire	4,5%	4,0%	4,4%	5,2%	5,2%	5,4%
010 020 agriculture	4,1%	4,7%	4,9%	5,8%	5,8%	6,2%
010 agriculture vivrière	3,5%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,7%
020 agriculture industrielle ou d'exportation	5,4%	4,7%	4,0%	4,2%	4,4%	4,9%
030 élevage et chasse	3,7%	3,6%	4,3%	5,3%	5,1%	5,3%
040 sylviculture, exploitation forestière,	3,5%	3,0%	3,3%	3,0%	3,2%	3,5%
050 pêche	10,4%	2,1%	2,3%	2,5%	2,0%	2,0%
Secteur secondaire	2,9%	5,8%	6,8%	7,0%	7,4%	7,4%
060 activités extractives	6,8%	8,0%	7,2%	8,1%	6,7%	6,7%
080 fabrication de corps gras alimentaires	5,5%	3,0%	3,5%	4,0%	4,0%	4,0%
999 autres industries	1,1%	4,1%	5,3%	5,6%	5,8%	6,1%
070 Transformation et conservation de viande, poisson	-8,7%	1,5%	4,0%	4,0%	4,2%	3,0%
090 travail de grains, fabrication de produits	2,9%	3,3%	3,6%	3,5%	3,3%	3,4%
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	-8,1%	0,5%	4,4%	4,3%	4,1%	4,0%
110 fabrication de sucre, transformation	10,4%	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	8,7%	1,4%	0,5%	1,2%	2,7%	1,2%
130 fabrication de boissons	8,5%	4,4%	4,9%	5,4%	5,9%	6,4%
140 fabrication de produits à base de tabac	-25,2%	1,0%	2,4%	2,4%	2,5%	3,0%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	-26,2%	5,1%	4,7%	5,0%	5,7%	4,1%
160 fabrication du cuir; fabrication	-53,1%	0,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,3%	5,0%	6,2%	6,5%	6,5%	7,0%
180 fabrication de papier, carton,	-0,4%	3,0%	3,5%	4,9%	4,7%	5,0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	-13,8%	12,7%	8,1%	9,0%	11,3%	11,4%
200 fabrication de produits chimiques	5,0%	10,0%	9,4%	9,3%	9,3%	9,3%
210 fabrication de produits en caoutchouc	4,1%	3,5%	2,7%	2,5%	3,0%	1,7%
220 fabrication de verre, poterie	22,0%	7,8%	11,0%	12,6%	12,6%	14,5%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	22,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,0%	6,0%
240 fabrication de machines	-3,1%	1,0%	2,0%	2,5%	3,0%	3,5%
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
260 construction de matériels de transports	7,6%	4,0%	5,6%	4,6%	3,0%	3,0%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	-1,9%	1,0%	1,9%	1,2%	1,3%	2,3%
280 électricité, gaz et eau	5,4%	10,3%	8,2%	8,9%	12,0%	9,9%
290 construction	5,8%	7,5%	10,1%	9,4%	9,0%	9,4%
Secteur tertiaire	4,9%	4,9%	6,5%	7,2%	7,7%	8,1%
300 commerce	1,7%	4,6%	5,4%	7,4%	7,5%	8,2%
330 340 transports, postes et télécommunications	10,3%	7,5%	7,7%	7,7%	8,2%	8,0%
330 transports	11,4%	4,5%	6,8%	7,2%	10,1%	9,2%
340 postes et télécommunications	9,8%	8,7%	8,0%	7,8%	7,5%	7,5%
390 éducation et formation	4,7%	4,3%	6,8%	8,4%	6,3%	6,9%
400 activités de sante et action sociale	2,2%	2,3%	6,4%	7,9%	8,1%	7,0%
999 Autres services	3,9%	3,2%	6,4%	6,2%	7,7%	8,6%
310 services de la réparation	4,6%	4,8%	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
320 services d'hébergement et restauration	14,2%	4,0%	4,0%	4,2%	5,0%	5,5%

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
350 services financiers	13,4%	4,7%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
360 activités immobilières	2,3%	2,5%	7,5%	7,2%	9,1%	10,0%
370 activités des services aux entreprises	2,5%	3,0%	7,5%	7,2%	9,1%	10,0%
410 activités à caractère collectif ou personnel	3,2%	3,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	13,4%	4,7%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
380 Activités d'administration publique	2,3%	3,0%	2,0%	2,0%	2,5%	2,5%
Taxes nettes sur biens et services	4,6%	4,1%	4,6%	4,9%	5,0%	5,2%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	4,2%	4,8%	5,8%	6,4%	6,7%	7,0%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	4,2%	4,5%	4,8%	5,0%	5,3%	5,6%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	4,3%	4,5%	4,8%	5,0%	5,3%	5,5%
Production de biens et services	4,3%	4,5%	4,8%	5,0%	5,3%	5,6%
Importations de biens et services	-1,5%	3,3%	4,6%	4,7%	3,8%	4,3%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	5,0%	6,6%	7,3%	8,0%	8,1%
TOTAL DES RESSOURCES	3,3%	3,3%	4,6%	4,7%	3,8%	4,3%
Consommations intermédiaires	4,5%	5,2%	7,2%	8,2%	9,2%	9,1%
Consommation finale	3,8%	4,9%	4,4%	5,4%	4,7%	5,6%
publique	2,3%	7,2%	3,3%	5,8%	1,6%	4,5%
privée	4,1%	4,5%	4,5%	5,3%	5,2%	5,7%
Formation brute de capital fixe	5,3%	7,2%	8,3%	8,3%	4,7%	7,2%
publique	6,2%	11,7%	14,8%	13,5%	2,1%	9,6%
privée	5,0%	5,4%	5,5%	5,8%	6,0%	6,0%
Exportations de biens et services		19,0%	-17,9%	-5,1%	-73,6%	-137,7%
TOTAL DES EMPLOIS	7,0%	2,1%	1,8%	3,5%	0,2%	2,5%
	3,3%	3,3%	4,6%	4,7%	3,8%	4,3%
LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D' ACTIVITE						
En milliards de francs CFA aux prix courants	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Secteur primaire	949,7	1 000,9	1 065,1	1 145,0	1 238,8	1 334,1
010 020 agriculture	506,7	535,5	570,7	615,1	668,0	722,5
010 agriculture vivrière						
020 agriculture industrielle ou d'exportation						
030 élevage et chasse	268,1	283,3	303,3	328,6	358,0	387,8
040 sylviculture, exploitation forestière,	61,5	64,0	67,2	70,5	74,6	78,7
050 pêche	113,4	118,1	124,0	130,8	138,3	145,1
Secteur secondaire	1 325,7	1 463,3	1 642,3	1 845,0	2 089,3	2 356,9
060 activités extractives	107,8	119,9	133,2	149,7	167,1	183,4
080 fabrication de corps gras alimentaires	7,7	8,4	9,1	9,7	10,4	11,2
999 autres industries	759,4	810,6	879,3	958,1	1 051,6	1 150,1
070 Transformation et conservation de viande, poisson	121,2	125,5	133,9	143,3	154,7	164,0
090 travail de grains, fabrication de produits	35,7	38,7	41,9	44,6	47,8	50,8
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	30,0	30,8	33,0	35,4	38,2	40,8
110 fabrication de sucre, transformation	19,6	21,0	22,6	24,2	26,1	28,0
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	33,9	35,1	36,5	38,0	40,5	42,1
130 fabrication de boissons	24,1	25,7	27,7	30,0	33,0	36,1
140 fabrication de produits à base de tabac	8,5	8,8	9,2	10,5	10,3	11,0

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	48,0	51,4	55,2	59,7	65,3	70,0
160 fabrication du cuir; fabrication	3,8	3,9	4,1	4,3	4,6	4,8
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,9	53,4	58,1	63,4	69,6	76,0
180 fabrication de papier, carton,	38,4	40,4	42,9	46,3	50,2	54,2
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	16,4	19,8	23,7	27,9	33,1	39,0
200 fabrication de produits chimiques	90,4	101,5	113,9	128,1	145,1	163,1
210 fabrication de produits en caoutchouc	22,9	24,2	25,2	26,2	27,5	28,4
220 fabrication de verre, poterie	80,0	88,0	100,3	116,2	135,6	159,8
230 métallurgie, fonderie, fabrication	57,9	61,5	66,2	71,2	76,7	83,7
240 fabrication de machines	5,1	5,2	5,4	5,7	6,1	6,5
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
260 construction de matériels de transports	5,1	5,4	5,8	6,3	6,7	7,1
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	68,3	70,4	73,6	76,6	80,4	84,6
280 électricité, gaz et eau	173,8	214,7	257,1	302,3	361,0	428,4
290 construction	277,0	309,8	363,6	425,3	499,1	583,8
Secteur tertiaire	2 935,4	3 185,2	3 484,8	3 838,2	4 254,6	4 680,7
300 commerce	987,8	1 084,8	1 184,7	1 309,9	1 458,4	1 609,4
330 340 transports, postes et télécommunications	693,7	771,8	857,6	951,9	1 061,9	1 180,6
330 transports	270,7	302,7	348,0	402,9	468,4	536,4
340 postes et télécommunications	423,0	469,1	509,7	549,0	593,5	644,2
390 éducation et formation	242,5	257,9	282,3	314,5	346,1	380,3
400 activités de sante et action sociale	80,1	83,6	91,2	101,3	113,5	124,4
999 Autres services	931,3	987,1	1 068,9	1 160,6	1 274,7	1 386,0
310 services de la réparation	56,5	60,4	64,8	70,0	76,1	82,2
320 services d'hébergement et restauration	51,8	54,9	58,6	62,9	68,4	74,2
350 services financiers	211,5	226,0	243,5	263,1	289,0	321,5
360 activités immobilières	351,2	374,4	417,0	464,5	525,0	594,5
370 activités des services aux entreprises	300,4	315,6	335,1	357,0	382,8	410,6
410 activités à caractère collectif ou personnel	114,4	120,8	127,6	135,3	144,4	137,5
420 Services d'intermédiation financière i. m.	- 154,4	- 165,0	- 177,8	- 192,1	- 211,0	- 234,4
380 Activités d'administration publique	384,6	404,1	422,9	444,0	471,5	497,2
Taxes nettes sur biens et services	764,3	811,8	879,7	958,0	1 053,5	1 166,0
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	6 359,7	6 865,3	7 494,8	8 230,1	9 107,8	10 034,9
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)						
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	5 853,0	6 329,8	6 924,1	7 615,0	8 439,8	9 312,5
Production de biens et services	10 812,2	11 623,4	12 677,5	13 930,1	15 432,3	17 038,9
Importations de biens et services	2 536,3	2 669,2	2 783,8	2 945,5	3 095,8	3 281,3
Taxes nettes sur les produits	764,3	811,8	879,7	958,0	1 053,5	1 166,0
TOTAL DES RESSOURCES	14 112,8	15 104,4	16 341,1	17 833,6	19 581,7	21 486,2
Consommations intermédiaires	5 216,8	5 569,9	6 062,4	6 658,0	7 378,1	8 170,0
Consommation finale	5 875,7	6 232,9	6 573,1	7 002,3	7 404,1	7 897,9
publique	885,8	964,0	1 010,5	1 084,6	1 118,5	1 186,3
privée	4 989,9	5 268,8	5 562,7	5 917,7	6 285,6	6 711,6
Formation brute de capital fixe	1 521,8	1 668,8	1 848,6	2 047,8	2 193,8	2 406,9
publique	434,1	499,2	590,1	689,6	725,4	819,2

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
privée	1 087,7	1 169,5	1 258,5	1 358,2	1 468,4	1 587,7
variation de stocks	- 39,7	5,9	145,4	279,2	648,6	901,3
Exportations de biens et services	1 538,2	1 627,0	1 711,6	1 846,3	1 957,1	2 110,1
TOTAL DES EMPLOIS	14 112,8	15 104,4	16 341,1	17 833,6	19 581,7	21 486,2

Annexe 13: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario optimiste.

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2011 *	2012 *	2013 *	2014 *	2015 *
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
1. Total recettes et dons	1593	1753	1911	2106	2331
1.1 Recettes budgétaires	1403	1530	1684	1869	2096
Recettes fiscales	1325	1454	1605	1785	2007
Recettes non fiscales	45	48	52	56	60
FSE	33	28	27	28	29
1.2 Dons	190	222	227	237	235
Budgétaires	37	32	34	37	40
En capital	153	190	193	200	195
2. Dépenses totales et prêts (net)	2104	2223	2385	2525	2721
2.1 Dépenses courantes	1159	1200	1231	1321	1380
Traitements et salaires	416	455	479	514	554
Intérêts sur la dette publique	85	103	111	127	135
Extérieure	51	63	63	70	75
<i>dont intérêts sur Eurobond</i>	9	22	22	22	22
Intérieure	35	40	48	57	60
<i>dont dette existante (source serv. prev Trésor)</i>	37	16	21	16	11
<i>dont nouvelle dette</i>					
Autres dépenses courantes	658	642	642	679	690
<i>dont Fournitures, entretien et autres</i>	363	379	380	404	430
Ajustement pour rétablir l'équilibre	13				
Transferts et subventions	283	249	247	261	246
<i>hors énergie & alimentaire</i>	245	254	263	274	286
<i>dont SENELEC</i>	31	0	0	0	0
<i>y comp. crédit bancaire SENELEC</i>					
<i>Filet social (subvention GPL+ SAR)</i>	15	4	0	0	0
<i>Produits alimentaires (levée en août 08)</i>	0	0	0	0	0
PPTE et IADM financés	12	12	12	12	12
PPTE	4	4	4	4	4
IADM	8	8	8	8	8
2.2 Dépenses en capital	893	1009	1154	1204	1341
Financement intérieur et sur prêts non concessionnels (2011 et+)	520	559	673	694	837
- Sur ressources Non PPTE et IADM	471	511	524	545	574
<i>dont Dépenses liées au prolongement de l'autoroute</i>	92	117	15		
- PPTE et IADM financés	49	48	47	48	50
<i>PPTE Reliquat 2005&2006</i>					
<i>courant</i>	14	14	14	14	14
<i>IADM FMI+Autres</i>	31	31	31	32	32
Financement extérieur	373	450	481	510	504
2.3 Prêts nets	51	14	0	0	0
prêts rétrocédés	54	26	13	14	15
remboursement des prêts rétrocédés	-3	-12	-13	-14	-15
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles		0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale	-511	-470	-474	-419	-390

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2011 *	2012 *	2013 *	2014 *	2015 *
Revenues					
Dépenses					
Solde Global des entités non financières du secteur public		0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale et des entités non fin. du secteur public	-511	-470	-474	-419	-390
Dons non compris	-320	-693	-701	-656	-625
Solde de base	-274	-216	-207	-132	-106
Solde de base hors PPTE & IADM et CTRS et dépenses au titre du prolongement de l'autoroute	-95	-142	-22	-11	-6
4. Ajustements base caisse					
Variations des arriérés (réd.-)					
5. Excédent ou déficit (-)	-511	-470	-474	-419	-390
Dons non compris	-701	-693	-701	-656	-625
6. Financement	511	470	474	419	390
7. Financement extérieur	383	413	315	378	362
Tirages	269	322	338	365	357
Trésorerie	38	35	37	40	43
Prêts projets	231	287	301	325	314
Rachat au titre de Eurobond 2009					
Amortissement	-160	-92	-95	-91	-72
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	17	18	18	18	18
Rééchelonnement obtenu	0	0	0	0	0
Différé (Club de Paris)	0	0	0	0	0
Allègement demandé	0	0	0	0	0
Emissions bons du Trésor+ Emp Obligataires /région (net)	50	30	42	22	13
Emprunts non concessionnel. Autoroute/ infrastructure développement	206	135	11	65	46
Créances sur Banques ext (exceptional loan to Senelec)					
8 Financement intérieur (I.+II.)	128	58	159	41	28
I. Financement Bancaire (A+B+C)	133	58	159	41	28
A. BCEAO (1+2+3)	-11	-19	-19	-25	-32
1. Concours	-11	-19	-19	-25	-32
Avances statutaire	-8	-8	0	0	0
Titres d'Etat	0	0	0	0	0
Variation net FMI	2	-5	-14	-20	-27
dont facilités chocs exogènes	-2	-5	-14	-20	-27
dont facilités chocs exogènes	0	0	0	0	0
Allocation DTS G20	0	0	0	0	0
Dépôt Koweïtien	-5	-5	-5	-5	-5
2. Dépôts	0	0	0	0	0
dont Ressources affectées					
Compte PPTE IADM					
Autres dépôts	0	0	0	0	0
3. Encaisse du Trésor	0	0	0	0	0
B. Banques commerciales	144	77	179	66	61
1. Concours	143	94	179	66	61
dont: Titres d'Etat ()	0	0	0	0	0

Opérations (en milliards sauf indication contraire)	2011	2012	2013	2014	2015
	*	*	*	*	*
dont: Bons du Trésor	30	25	25	-11	10
dont: Emprunt obligataire	131	73	154	77	51
Autres crédit bancaires directes net)	-18	-4	0	0	0
2. Dépôts et obligations cautionnées	1	-17	0	0	0
C. Institutions financières non-bancaires					
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux	0	0	0	0	0
II. Financement non-bancaire	-5	0	0	0	0
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire	0	0	0	0	0
Ressources privatisations	0	0	0	0	0
Arriérés extra-budgétaires	-5	0	0	0	0
Correspondants	0	0	0	0	0
Autres 5/	0	0	0	0	0
Emprunts d'équipement à long terme (PBE)	0	0	0	0	0
Bons de Trésor sur formule	0	0	0	0	0
Coupons Zéros	0	0	0	0	0
Soutien coton	0	0	0	0	0
SONACOS	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Régularisation des arriérés de paiement					
Régularisation des dépenses extra-budgétaires, dettes agences et compte de dépôt		0	0	0	0
7. Erreurs et omissions	0	0	0	0	0
9. Ecart de financement	0	0	0	0	0

Annexe 14: Balance des paiements selon le scénario optimiste.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliards de F.CFA	EST	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ
BALANCE DES BIENS	-941,5	-1 027,1	-1 076,1	-1 096,3	-1 165,2	-1 213,4
EXPORTATIONS FOB	1 046,8	1 176,0	1 243,5	1 318,9	1 371,4	1 479,3
IMPORTATIONS FOB	1 988,3	2 203,1	2 319,6	2 415,2	2 536,6	2 692,7
SERVICES NETS	-56,7	-71,7	-74,5	-68,4	-63,6	-61,2
dont FRET ET ASSURANCE	-270,1	-299,4	-315,3	-328,5	-344,9	-366,3
REVENUS NETS	-79,8	-62,3	-63,2	-72,0	-81,5	-82,8
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-30,5	-30,5	-30,4	-30,7	-30,9	-31,0
TRANSFERTS COURANTS	703,6	753,2	767,6	776,1	826,7	855,8
PRIVES	689,0	725,2	740,7	750,2	798,1	824,1
PUBLICS	14,7	28,0	26,9	26,0	28,6	31,7
TRANSACTIONS COURANTES	-374,3	-407,8	-446,1	-460,5	-483,5	-501,6
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	503,7	690,3	752,4	740,1	836,6	809,1
COMPTE DE CAPITAL	151,3	161,9	198,5	202,2	208,9	204,1
TRANSFERTS DE CAPITAL	152,3	161,9	198,5	202,2	208,9	204,1
PRIVES	8,4	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3
PUBLICS	143,8	153,3	189,7	193,3	199,8	194,8
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-1,0					
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	352,4	528,4	553,9	537,9	627,7	605,0
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	160,9	370,1	380,5	254,1	338,9	331,4
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	7,7	256,0	135,0	11,0	65,0	45,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	153,2	114,1	245,5	243,1	273,9	286,4
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	191,1	269,5	321,6	337,9	364,6	357,2
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-38,2	-155,7	-76,4	-95,0	-91,0	-72,0
- CAPITAUX PRIVES	191,5	158,3	173,4	283,8	288,9	273,5
INVESTISSEMENTS DIRECTS	126,9	139,7	147,7	234,0	235,7	239,1
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	14,6	10,6	13,2	19,0	34,5	32,1
AUTRES INVESTISSEMENTS	50,0	8,0	12,5	30,8	18,6	2,4
Dont contre partie cession billets FF						
ERREURS ET OMISSIONS NETTES						
SOLDE GLOBAL	129,4	282,5	306,3	279,6	353,1	307,5
	129,4	214,6	187,1	121,1	169,3	157,1
CORRECTION SUITE REVISION	129,4	88,7	33,7	23,8	61,3	29,9
DONNEES MONETAIRES						
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS						
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS						
NETS	-129,4	-282,5	-306,3	-279,6	-353,1	-307,5
- BANQUE CENTRALE	-9,2	-302,5	-326,3	-299,6	-373,1	-327,5
- BANQUES DE DEPOTS	-120,2	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
PIB (Pour Mémoire)	6 361,8	6 789,3	7 205,8	7 683,0	8 219,2	8 836,0
CC 5ème édition / PIB	-5,9	-6,0	-6,2	-6,0	-5,9	-5,7
CCHD	-389,0	-435,8	-473,0	-486,5	-512,1	-533,3
CCHD / PIB	-6,1	-6,4	-6,6	-6,3	-6,2	-6,0

Annexe 15: Situation des institutions monétaires selon le scénario optimiste.

(au 25 juillet 2011)

	DEC.2010	DEC.2011	DEC.2012	DEC.2013	DEC.2014	DEC.2015
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
AVOIRS EXTER.NETS	987,9	1 270,4	1 576,7	1 856,3	2 209,4	2 516,9
B.C.E.A.O.	734,5	1 037,0	1 363,3	1 662,9	2 036,0	2 363,5
BANQUES	253,4	233,4	213,4	193,4	173,4	153,4
CREDIT INTERIEUR	1 847,2	2 036,5	2 210,7	2 490,9	2 744,8	3 106,2
P.N.G.	200,2	332,8	390,7	550,0	591,2	619,2
CREDITS A L'ECONOMIE	1 647,0	1 703,7	1 820,1	1 941,0	2 153,6	2 487,0
CREDITS DE CAMPAGNE	10,5	6,9	7,4	8,3	7,5	7,7
CREDITS ORDINAIRES	1 636,5	1 696,8	1 812,6	1 932,7	2 146,1	2 479,3
dt douteux et litigieux						
ACTIF = PASSIF	2 835,1	3 306,9	3 787,5	4 347,3	4 954,2	5 623,2
MASSE MONETAIRE	2 540,3	2 952,1	3 432,6	3 992,4	4 599,4	5 268,3
CIRCULATION FIDUCIAIRE	561,3	664,2	772,3	898,3	965,9	990,4
DEPOTS	1 979,0	2 287,9	2 660,3	3 094,1	3 633,5	4 277,9
Dépôts en banques	1 972,9	2 275,7	2 650,8	3 085,7	3 624,5	4 268,1
Dépôts en CCP	6,1	12,1	9,5	8,5	9,1	9,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0
AUTRES ELEMENTS NETS	294,8	354,8	354,8	354,8	354,8	354,8

Annexe 16: Projection du Produit Intérieur Brut par branche d'activité selon le scénario pessimiste.

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Variation en % (croissance en volume)	proj	proj	proj	proj	proj	proj
Secteur primaire	4,5%	3,8%	3,9%	4,0%	4,0%	4,2%
010 020 agriculture	4,1%	4,3%	4,2%	4,4%	4,5%	4,7%
010 agriculture vivrière	3,5%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,7%
020 agriculture industrielle ou d'exportation	5,4%	4,7%	4,0%	4,1%	4,4%	4,9%
030 élevage et chasse	3,7%	3,5%	3,8%	3,9%	3,8%	3,8%
040 sylviculture, exploitation forestière,	3,5%	3,0%	3,3%	3,0%	3,2%	3,5%
050 pêche	10,4%	2,1%	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%
Secteur secondaire	2,9%	2,6%	1,3%	1,9%	2,4%	2,8%
060 activités extractives	6,8%	8,0%	7,2%	8,1%	6,7%	5,2%
080 fabrication de corps gras alimentaires	5,5%	3,0%	3,5%	3,8%	4,0%	4,0%
999 autres industries	1,1%	2,0%	1,7%	2,3%	3,1%	3,7%
070 Transformation et conservation de viande, poisson	-8,7%	-7,0%	-5,0%	-3,0%	-2,0%	-0,5%
090 travail de grains, fabrication de produits	2,9%	3,3%	3,6%	3,5%	3,3%	3,4%
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	-8,1%	0,5%	4,4%	4,3%	4,1%	4,0%
110 fabrication de sucre, transformation	10,4%	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	8,7%	1,4%	0,5%	1,2%	2,7%	1,2%
130 fabrication de boissons	8,5%	4,4%	4,9%	5,4%	5,9%	6,4%
140 fabrication de produits à base de tabac	-25,2%	-10,0%	-10,0%	-9,0%	-5,0%	3,0%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	-26,2%	-11,0%	-10,0%	-10,0%	-3,0%	0,0%
160 fabrication du cuir; fabrication	-53,1%	-10,0%	-10,0%	-5,0%	-3,0%	0,5%
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,3%	5,0%	6,2%	6,5%	6,5%	7,0%
180 fabrication de papier, carton,	-0,4%	3,0%	3,5%	4,9%	4,7%	5,0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	-13,8%	-8,0%	0,0%	2,0%	5,0%	5,0%
200 fabrication de produits chimiques	5,0%	10,0%	9,4%	9,3%	9,3%	8,0%
210 fabrication de produits en caoutchouc	4,1%	3,5%	2,7%	2,5%	3,0%	1,7%
220 fabrication de verre, poterie	22,0%	18,8%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	22,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,0%	5,0%
240 fabrication de machines	-3,1%	-1,0%	-1,0%	-0,5%	0,0%	0,5%
250 fabrication d'équipements, d'appareils		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
260 construction de matériels de transports	7,6%	4,0%	5,6%	4,6%	3,0%	3,0%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	-1,9%	1,0%	1,9%	1,2%	1,3%	2,3%
280 électricité, gaz et eau	5,4%	-2,0%	-5,0%	-4,0%	-3,0%	-1,7%
290 construction	5,8%	5,5%	2,0%	2,0%	1,8%	1,8%
Secteur tertiaire	4,9%	4,8%	3,4%	3,5%	3,5%	3,6%
300 commerce	1,7%	3,1%	2,9%	3,2%	3,4%	3,6%
330 340 transports, postes et télécommunications	10,3%	7,7%	5,7%	5,7%	5,4%	5,4%
330 transports	11,4%	9,0%	5,0%	5,0%	4,0%	4,0%
340 postes et télécommunications	9,8%	8,8%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
390 éducation et formation	4,7%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
400 activités de sante et action sociale	2,2%	2,0%	2,3%	2,5%	2,5%	2,5%
999 Autres services	3,9%	3,2%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%
310 services de la réparation	4,6%	4,8%	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
320 services d'hébergement et restauration	14,2%	11,8%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
350 services financiers	13,4%	11,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
360 activités immobilières	2,3%	2,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
370 activités des services aux entreprises	2,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
410 activités à caractère collectif ou personnel	3,2%	3,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	13,4%	11,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
380 Activités d'administration publique	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Taxes nettes sur biens et services	4,6%	2,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	4,2%	3,8%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	4,2%	3,9%	2,9%	3,1%	3,3%	3,4%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	4,3%	3,8%	2,7%	2,9%	3,0%	3,1%
Production de biens et services	4,3%	3,6%	2,9%	3,1%	3,2%	3,4%
Importations de biens et services	-1,5%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	2,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
TOTAL DES RESSOURCES	3,3%	3,4%	3,0%	3,2%	3,3%	3,4%
Consommations intermédiaires	4,5%	3,2%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Consommation finale	3,8%	3,6%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
publique	2,3%	6,1%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
privée	4,1%	3,2%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Formation brute de capital fixe	5,3%	2,7%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
publique	6,2%	1,9%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
privée	5,0%	3,1%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Exportations de biens et services	7,0%	2,8%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
TOTAL DES EMPLOIS	3,3%	3,4%	3,0%	3,2%	3,3%	3,4%
LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D' ACTIVITE						
En milliards de francs CFA aux prix courants						
Secteur primaire	949,7	1 007,5	1 051,1	1 071,8	1 127,0	1 179,0
010 020 agriculture	506,7	538,3	561,6	573,1	603,6	632,8
010 agriculture vivrière	374,7	397,4	414,9	423,8	446,5	467,9
020 agriculture industrielle ou d'exportation	131,9	140,8	146,7	149,4	157,1	164,9
030 élevage et chasse	268,1	285,5	299,5	307,3	324,7	340,9
040 sylviculture, exploitation forestière,	61,5	64,6	66,8	67,2	69,9	72,4
050 pêche	113,4	119,1	123,3	124,1	128,8	132,9
Secteur secondaire	1 325,7	1 433,5	1 492,6	1 519,7	1 601,3	1 681,4
060 activités extractives	107,8	121,0	132,4	142,7	156,4	167,8
080 fabrication de corps gras alimentaires	7,7	8,4	9,0	9,2	9,8	10,3
999 autres industries	759,4	805,0	833,2	846,0	891,8	941,7
070 Transformation et conservation de viande, poisson	121,2	117,1	112,5	107,7	107,4	109,1
090 travail de grains, fabrication de produits	35,7	39,0	41,7	43,4	46,5	49,6
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	30,0	31,1	32,8	33,7	35,7	37,6
110 fabrication de sucre, transformation	19,6	21,2	22,4	23,1	24,5	25,8
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	33,9	36,1	37,0	37,0	38,6	39,5
130 fabrication de boissons	24,1	25,9	27,5	28,6	30,8	33,2
140 fabrication de produits à base de tabac	8,5	7,9	7,2	6,5	6,2	6,5
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	48,0	43,9	40,0	35,5	35,0	37,5
160 fabrication du cuir; fabrication	3,8	3,5	3,2	3,0	3,0	3,0
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,9	53,9	57,7	60,5	65,1	69,9
180 fabrication de papier, carton,	38,4	40,7	42,6	44,1	47,0	50,4

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	16,4	16,8	17,9	18,6	20,4	22,3
200 fabrication de produits chimiques	90,4	102,4	113,2	122,1	135,8	148,3
210 fabrication de produits en caoutchouc	22,9	24,1	24,6	24,6	25,4	25,7
220 fabrication de verre, poterie	80,0	97,8	102,8	105,6	111,7	117,5
230 métallurgie, fonderie, fabrication	57,9	62,0	65,8	67,9	71,8	76,3
240 fabrication de machines	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
260 construction de matériels de transports	5,1	5,4	5,8	6,0	6,3	6,5
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	68,3	71,0	73,1	73,0	75,3	77,9
280 électricité, gaz et eau	173,8	192,4	195,7	190,9	193,9	198,4
290 construction	277,0	306,6	322,4	330,9	349,5	363,3
Secteur tertiaire	2 935,4	3 200,6	3 350,1	3 413,3	3 583,8	3 732,5
300 commerce	987,8	1 078,3	1 122,2	1 143,4	1 203,0	1 249,1
330 340 transports, postes et télécommunications	693,7	782,8	842,5	873,8	930,7	987,3
330 transports	270,7	318,6	354,7	378,5	412,2	442,0
340 postes et télécommunications	423,0	464,3	487,8	495,4	518,5	545,4
390 éducation et formation	242,5	259,5	272,6	279,6	295,5	310,4
400 activités de sante et action sociale	80,1	84,1	86,9	88,0	91,7	94,7
999 Autres services	931,3	995,9	1 025,9	1 028,5	1 062,9	1 090,9
310 services de la réparation	56,5	60,9	64,4	66,7	71,3	76,0
320 services d'hébergement et restauration	51,8	59,6	60,8	60,7	62,3	63,6
350 services financiers	211,5	242,9	250,5	252,2	261,7	269,9
360 activités immobilières	351,2	375,8	387,5	386,3	397,0	405,4
370 activités des services aux entreprises	300,4	312,2	318,7	317,8	326,5	332,7
410 activités à caractère collectif ou personnel	114,4	121,8	126,9	129,0	135,2	140,2
420 Services d'intermédiation financière i. m.	-154,4	-177,4	-182,9	-184,1	-191,1	-196,9
380 Activités d'administration publique	384,6	403,7	494,3	619,2	684,9	748,6
Taxes nettes sur biens et services	764,3	847,2	970,0	1 118,6	1 224,7	1 326,2
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	6 359,7	6 892,5	7 358,2	7 742,5	8 221,8	8 667,8
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux coûts des facteurs)	5 595,4	6 045,3	6 388,2	6 623,9	6 997,1	7 341,6
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole (aux prix du marché)	5 853,0	6 354,2	6 796,6	7 169,4	7 618,2	8 035,0
Production de biens et services	10 812,2	11 663,6	12 385,3	13 024,4	13 905,6	14 819,4
Importations de biens et services	2 536,3	2 714,9	2 889,3	3 049,8	3 299,5	3 583,2
Taxes nettes sur les produits	764,3	815,7	844,5	851,2	883,9	910,9
TOTAL DES RESSOURCES	14 112,8	15 194,3	16 119,1	16 925,4	18 089,0	19 313,5
Consommations intermédiaires	5 216,8	5 586,9	5 871,6	6 133,1	6 567,7	7 062,5
Consommation finale	5 875,7	6 319,8	6 613,9	6 763,5	7 124,0	7 468,9
publique	885,8	975,6	1 037,6	1 087,2	1 163,8	1 250,0
privée	4 989,9	5 344,2	5 576,3	5 676,3	5 960,3	6 218,9
Formation brute de capital fixe	1 521,8	1 623,1	1 693,6	1 761,4	1 910,5	2 116,0
publique	434,1	459,3	479,3	498,5	540,6	598,8
privée	1 087,7	1 163,8	1 214,3	1 263,0	1 369,9	1 517,2
Variation de stocks	-39,7	165,6	534,9	970,8	1 249,9	1 485,3
Exportations de biens et services	1 538,2	1 499,0	1 405,2	1 296,5	1 236,9	1 180,8
TOTAL DES EMPLOIS	14 112,8	15 194,3	16 119,1	16 925,4	18 089,0	19 313,5

Annexe 17: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario pessimiste

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>(en milliards sauf indication contraire)</i>		<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>
1. Total recettes et dons	1408,9	1494	1560	1644	1707	1795
1.1 Recettes budgétaires	1245,7	1339	1394	1465	1515	1589
Recettes fiscales	1199,4	1261	1317	1386	1431	1500
Recettes non fiscales	46,3	45	48	52	56	60
FSE		33	28	27	28	29
1.2 Dons	163,2	155	166	179	192	206
Budgétaires	21,5	30	32	35	37	40
En capital	141,7	125	134	144	155	166
2. Dépenses totales et prêts (net)	1722,9	1968	1914	2019	2102	2213
2.1 Dépenses courantes	986,3	1138	1130	1180	1250	1297
Traitements et salaires	392,5	416	448	472	508	547
Intérêts sur la dette publique	57,9	85	102	109	125	132
Extérieure	34,8	51	62	61	68	72
<i>dont intérêts sur Eurobond</i>	9,4	9	22	22	22	22
Intérieure	23,1	35	40	48	57	60
<i>dont dette existante (source serv. prev Trésor)</i>	17,7	37	16	21	16	11
<i>dont nouvelle dette</i>						
Autres dépenses courantes	535,9	638	580	599	617	618
dont Fournitures, entretien et autres	283	343	319	340	344	360
Transferts et subventions	240,2	283	249	247	261	246
<i>hors énergie & alimentaire</i>	249,5	245	254	263	274	286
<i>dont SENELEC</i>		31	0	0	0	0
<i>y comp. crédit bancaire SENELEC</i>						
<i>Filet social (subvention GPL+ SAR)</i>		15	4	0	0	0
<i>Produits alimentaires (levée en août 08)</i>		0	0	0	0	0
PPTE et IADM financés	12,3	12	12	12	12	12
PPTE		4	4	4	4	4
IADM		8	8	8	8	8
2.2 Dépenses en capital	738,3	778	770	839	852	916
Financement intérieur et sur prêts non concessionnels (2011 et+)	436,5	475	459	481	453	484
- Sur ressources Non PPTE et IADM	390,0	426	411	434	405	434
- PPTE et IADM financés	46,5	49	48	47	48	50
<i>PPTE Reliquat 2005&2006</i>						
<i>courant</i>	13,7	14	14	14	14	14
<i>IADM FMI+Autres</i>	29,8	31	31	31	32	32
Financement extérieur	301,8	303	311	358	399	432
2.3 Prêts nets	-1,7	51	14	0	0	0
prêts rétrocédés	1,3	54	26	13	14	15
remboursement des prêts rétrocédés	-3,0	-3	-12	-13	-14	-15
2.4 Couts temporaires des reformes structurelles	0,0	0	0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale	-314,0	-474	-354	-376	-395	-418
Solde Global des entités non financières du secteur public	25,0	0	0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale et des entités non fin. du secteur public	-289,0	-474	-354	-376	-395	-418

Ressources privatisations	0,0	0	0	0	0	0
Arriérés extra-budgétaires	-13,0	-5	0	0	0	0
Correspondants	23,4	0	0	0	0	0
Autres 5/	-80,6	0	0	15	17	16
Emprunts d'équipement à long terme (PBE)	0,0	0	0	0	0	0
Bons de Trésor sur formule	0,0	0	0	0	0	0
Coupons Zeros	0,0	0	0	0	0	0
Soutien coton	0,0	0	0	0	0	0
SONACOS	0,0	0	0	0	0	0
Autres	-80,6	0	0	15	17	16
Régularisation des arriérés de paiement						
Régularisation des dépenses extra-budgétaires, dettes agences et compte de dépôt		0	0	0	0	0
Pour mémoire : dépôts sans contrepartie dans le TOFE						
BCEAO						
Banques Commerciales						
7. Erreurs et omissions	-0,8	0	0	0	0	0
9. Ecart de financement	0,0	0	0	0	0	0

Annexe 18: Balance des paiements selon le scénario pessimiste

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliards de F.CFA	EST	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ
BALANCE DES BIENS	-978,4	-1 091,1	-1 158,9	-1 122,2	-1 204,0	-1 231,4
EXPORTATIONS FOB	1 086,7	1 108,1	1 140,2	1 241,6	1 256,6	1 303,8
IMPORTATIONS FOB	2 065,1	2 199,2	2 299,1	2 363,8	2 460,6	2 535,2
SERVICES NETS	-65,4	-71,3	-72,2	-72,3	-70,0	-63,8
dont FRET ET ASSURANCE	-280,6	-298,9	-312,5	-321,5	-334,6	-344,8
REVENUS NETS	-56,2	-73,8	-84,7	-91,4	-106,5	-110,3
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-30,5	-46,7	-57,6	-56,9	-64,1	-68,2
TRANSFERTS COURANTS	720,0	693,0	714,7	726,3	735,9	734,2
PRIVES	701,2	673,3	687,4	698,2	707,2	702,0
PUBLICS	18,8	19,7	27,2	28,1	28,7	32,2
TRANSACTIONS COURANTES	-380,0	-543,1	-601,2	-559,5	-644,6	-671,2
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	509,4	631,8	634,9	583,3	705,9	701,1
COMPTE DE CAPITAL	151,3	133,8	142,8	152,9	164,1	175,3
TRANSFERTS DE CAPITAL	152,3	133,8	142,8	152,9	164,1	175,3
PRIVES	8,4	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3
PUBLICS	143,8	125,2	134,0	144,0	155,0	166,0
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-1,0					
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	358,1	498,0	492,1	430,4	541,8	525,8
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	160,9	316,6	322,5	233,8	329,7	313,7
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	7,7	160,0	165,0	53,0	87,0	58,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	153,2	156,6	157,5	180,8	242,7	255,7
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	191,1	227,4	238,0	264,0	297,5	314,0
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-38,2	-71,1	-80,8	-83,5	-55,0	-59,5
- CAPITAUX PRIVES	197,2	181,3	169,6	196,6	212,0	212,0
INVESTISSEMENTS DIRECTS	126,9	139,7	133,5	139,1	146,1	154,5
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	14,6	10,6	13,2	19,0	34,5	32,1
AUTRES INVESTISSEMENTS	55,7	31,0	22,9	38,4	31,5	25,4
Dont contre partie cession billets FF						
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL	129,4	88,7	33,7	23,8	61,3	29,9
	129,4	214,6	187,1	121,1	169,3	157,1
CORRECTION SUITE REVISION	129,4	282,5	306,3	279,6	353,1	307,5
DONNEES MONETAIRES						
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS						
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS						
NETS	-129,4	-88,7	-33,7	-23,8	-61,3	-29,9
- BANQUE CENTRALE	-9,2	-108,7	-53,7	-43,8	-81,3	-49,9
- BANQUES DE DEPOTS	-120,2	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
PIB (Pour Mémoire)	6 359,7	6 931,2	7 571,1	8 234,5	8 843,3	9 419,9
CC 5ème édition / PIB	-6,0	-7,8	-7,9	-6,8	-7,3	-7,1
CCHD	-398,8	-562,8	-628,4	-587,6	-673,3	-703,4
CCHD / PIB	-6,3	-8,1	-8,3	-7,1	-7,6	-7,5

Annexe 19: Situation des institutions monétaires selon le scénario pessimiste.

(au 25 juillet 2011)

	DEC.2010	DEC.2011	DEC.2012	DEC.2013	DEC.2014	DEC.2015
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
AVOIRS EXTER.NETS	987,9	1 202,5	1 389,6	1 510,7	1 680,0	1 837,1
B.C.E.A.O.	734,5	969,1	1 176,2	1 317,3	1 506,6	1 683,7
BANQUES	253,4	233,4	213,4	193,4	173,4	153,4
CREDIT INTERIEUR	1 847,2	2 003,4	2 236,5	2 489,6	2 727,0	2 979,3
P.N.G.	200,2	189,1	169,9	150,7	125,7	93,2
CREDITS A L'ECONOMIE	1 647,0	1 814,3	2 066,6	2 338,9	2 601,3	2 886,0
CREDITS DE CAMPAGNE	10,5	6,9	7,4	8,3	7,5	7,7
CREDITS ORDINAIRES	1 636,5	1 807,4	2 059,2	2 330,7	2 593,7	2 878,3
dt douteux et litigieux						
ACTIF = PASSIF	2 835,1	3 205,9	3 626,1	4 000,3	4 407,0	4 816,4
MASSE MONETAIRE	2 540,3	2 911,1	3 331,3	3 705,5	4 112,1	4 521,6
CIRCULATION FIDUCIAIRE	561,3	655,0	749,5	833,7	863,6	850,1
DEPOTS	1 979,0	2 256,1	2 581,8	2 871,8	3 248,6	3 671,5
Dépôts en banques	1 972,9	2 243,9	2 572,2	2 863,3	3 239,5	3 661,7
Dépôts en CCP	6,1	12,1	9,5	8,5	9,1	9,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0
AUTRES ELEMENTS NETS	294,8	294,8	294,8	294,8	294,8	294,8

Annexe 20: Acteurs du processus participatif

SERVICES ETATIQUES

- ✓ Primature
- ✓ Assemblée nationale
- ✓ Sénat
- ✓ Gouvernances, Préfectures et sous-préfectures
- ✓ Directions techniques de tous les ministères sauf les forces armées
- ✓ Cellules d'études et de planification des ministères techniques des ministères correspondants
- ✓ Directions de l'administration générale et de l'équipement des ministères concernés
- ✓ Les Services techniques régionaux
- ✓ Agences nationales
- ✓ Universités publiques et centres de recherche

COLLECTIVITES LOCALES

- ✓ Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)
- ✓ Association nationale des conseils ruraux (ANCR)
- ✓ Cellule d'Appui aux Élus Locaux (CAEL)
- ✓ Association des Régions du Sénégal (ARS)
- ✓ Association des Maires du Sénégal (AMS)
- ✓ Conseils régionaux
- ✓ Agences Régionales de Développement (ARD)
- ✓ Comités Régionaux de Concertation (CRCR)
- ✓ Centres d'Appui au Développement Local (CADL)
- ✓ Agences de Développement Municipal

SOCIETE CIVILE

- ✓ Pôle Groupement d'Initiatives des Femmes (GIF)
- ✓ Pôle des AÎNÉS
- ✓ Pôle des SYNDICATS
- ✓ Pôle Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD)
- ✓ Pôle des JEUNES
- ✓ Plate-forme des Acteurs non étatiques (ANE)
- ✓ Collectif National des Organisations de la Société Civile (COLUPAS)
- ✓ Forum civil
- ✓ Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS)

SECTEUR PRIVE

- ✓ Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
- ✓ Conseil National du Patronat (CNP)
- ✓ Comité National du Dialogue Social (CNDS)
- ✓ Union Nationale des Chambres des Métiers (UNCM)
- ✓ Réseau Africain pour le Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF)
- ✓ Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (CCIAD)
- ✓ Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR)
- ✓ Association Nationale des Transformateurs de Fruits et de Légumes locaux (TRANSFRULEG)
- ✓ Réseau Africain pour la Femme Travailleuse (RAFET)
- ✓ Mouvement Des Entreprises du Sénégal (MDES)
- ✓ Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS/JAPPO)
- ✓ Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES)

- ✓ Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole du Sénégal (GPP)
- ✓ Syndicat National des Bâtiments et Travaux Publics (SNBTP)
- ✓ Syndicat professionnel des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Sénégal (SEBTPS)
- ✓ Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS)
- ✓ Organisation des Commerçants, Agriculteurs, Artisans et Industriels du Sénégal (OCAAIS)
- ✓ ORDRE DES AVOCATS
- ✓ Chambre des NOTAIRES
- ✓ Syndicat National des Pharmaciens Privés (SNPP)
- ✓ Syndicat National des Médecins Privés (SNPP)
- ✓ Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES)
- ✓ Syndicat Patronal de l'Industrie Hôtelière au Sénégal (SPIHS)
- ✓ Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance du Sénégal (F.S.S.A.)
- ✓ Association des bureaux de Contrôle technique et d'Inspection Agréés du Sénégal (ACIAS)
- ✓ Conseil des Diffuseurs et des Éditeurs de Presse du Sénégal (CDEPS)
- ✓ Universités privées (IAM, ISM, SUP de CO)
- ✓ Association de Défense des Usagers de l'Eau, l'Électricité, les Télécommunication et des Services (ADETELS)
- ✓ SOS Consommateurs
- ✓ Association des consommateurs du Sénégal (ASCOSEN)

Annexe 21: Participation nationale au processus d'élaboration du DPES.

Catégories d'acteurs	SECTEURS	Effectif de participants	Nombre d'ateliers
CONTRIBUTION DES SECTEURS			
Groupe 1	Agriculture, Elevage, Pêche, Aquaculture, Hydraulique rurale	70	2
Groupe 2	Culture, Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme, Mines, Services de transport, BTP, Services, Loisirs	75	2
Groupe 3	Secteurs d'appui à la croissance: Infrastructures de transport et de télécommunication, TIC, Recherche & Développement et innovation technologique, Energie	55	3
Groupe 4	Politiques d'accompagnement: Emploi, Micro finance, Entreprenariat et PME, Développement du secteur privé, Intégration régionale, Sénégalais de l'extérieur Migration internationale	60	2
Groupe 5	Services Sociaux et capital humain: Education et Formation, Santé et Nutrition	50	3
Groupe 6	Développement durable: Eau potable, Assainissement, Environnement, Habitat et cadre de vie, Gestion des risques et catastrophes	60	2
Groupe 7	Protection sociale, Population et groupes vulnérables, gestion des risques et catastrophes	60	2
Groupe 8	Bonne gouvernance: Reforme budgétaire et financière, Justice, Réforme et management de l'Administration publique, Communication, Parlement	65	2
Groupe 9	Aménagement du territoire, Développement local et décentralisation	65	2
CONTRIBUTION DES REGIONS			
Axe NORD		60	2
	SAINT LOUIS	40	1
	LOUGA	40	1
	MATAM	40	1
Axe CENTRE		60	1
	KAOLACK	60	1
	FATICK	50	1
	KAFFRINE	50	1
	DIOURBEL	50	1
Axe SUD		50	1
	ZIGUINCHOR	50	1
	SEDHIOU	60	1
	KOLDA		
Axe SUD-EST		60	1
	TAMBACOUNDA	40	1
	KEDOUGOU	30	1
Axe OUEST		60	1
	DAKAR	60	1
	THIES	30	1
CONTRIBUTION DES COMMISSIONS			
COMMISSION SOCIETE CIVILE		50	2
COMMISSION SECTEUR PRIVE		50	2
COMMISSION ETATIQUE		100	2
SUIVI-EVALUATION, SYNTHESE ET CONTRIBUTION DES COMMISSIONS			
Groupe 10 ET 11	Suivi évaluation du DPES (G.10) Synthèse des rapports de groupes (G.11)	40	15
TOTAL		1 690	60



UNION EUROPEENNE
Délégation en République du Sénégal



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Dakar, le 16 septembre 2011

0 0 1 9 5 2

Son Excellence
Monsieur Abdoulaye DIOP
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et de Finances
Dakar

Objet : Commentaires sur le DPES (version 19/8/2011)

Monsieur le Ministre d'Etat,

Les Partenaires techniques et financiers remercient le Gouvernement du Sénégal d'avoir partagé cette nouvelle version du Document de Politique Economique et Sociale 2011-2015 et saluent les efforts consentis pour son amélioration.

Les PTF voudraient saisir cette occasion pour réitérer leur rôle en qualité d'observateurs du processus national d'élaboration du DPES. A ce titre, ils se limitent à exprimer leurs commentaires ou observations pour que le document constitue une base valable qui leur permette de poursuivre leur coopération et soutenir la croissance économique durable et l'atteinte des OMD, en vue de réduire la pauvreté et les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. Dans certains cas ils pourraient, à la demande du Gouvernement, fournir les services d'experts dans leurs domaines d'intervention. Par conséquent, il ne leur revient pas de valider ou d'endosser le DPES en tant que document de politique économique du Sénégal.

C'est dans cet esprit que les PTF formulent à nouveau des commentaires sur cette nouvelle version du document en souhaitant leur prise en considération dans la version finale du DPES.

Pour rappel, dans la version précédente du DPES, les commentaires principaux des PTF se résumaient aux points suivants :

1. Un montant important des dépenses publiques ne figurent pas dans le DPES.
2. Le PAP du DPES ne présente pas une hiérarchie de priorités.
3. Un cadrage macroéconomique basé sur un taux de croissance de 3% est plus réaliste pour l'établissement d'un socle prioritaire.
4. L'allocation des ressources ne semble pas traduire les priorités affichées par le Gouvernement, p. ex. les OMD et la cohérence entre le DPES et les politiques sectorielles.

Les PTF apprécient l'amélioration notée dans la nouvelle version du document qui répond en partie aux commentaires ci-dessus, en particulier la réélaboration des cadrages macro-économiques, l'inclusion d'un scénario de croissance plus bas (3.2% en moyenne entre 2011-2015), l'élaboration d'un PAP basé sur les trois scénarii de croissance et la hiérarchisation des actions du PAP par niveau de priorité. Cependant, en dépit de ces améliorations, les PTF considèrent que le document est encore perfectible.

12, Avenue Hassan II ex Albert Sarraut
BP 3345 - Dakar - Sénégal
Téléphone : (+221)33.889.11.00 / 33.889.10.71
Télécopieur : (+221)33.823.68.85.
E-mail : delegation-senegal@ec.europa.eu

Rue Gallieni x Amadou Cissé Dia
BP 3373 - Dakar Sénégal
Téléphone : (+221)33.889.47.00
Télécopieur : (+221) 33.889.47.20
Email : dakar@international.gc.ca

secteur des infrastructures de transport et que la proportion du financement de l'Etat allouée aux secteurs sociaux de base (éducation, santé, eau potable, assainissement et protection sociale) est beaucoup plus basse que dans le DSRP II (elle passe de 33,5% dans le DSRP II à 18,3% dans le DPES).

- La politique du Gouvernement repose sur deux piliers: la création et la distribution de richesses. Vu la part considérable du budget de l'Etat consacrée aux infrastructures de transport (plus de 30% du financement de l'Etat prévu dans le PAP), le document devrait démontrer les effets attendus de ces interventions sur la croissance économique.
- D'autre part, vu l'ampleur des besoins au Sénégal dans les secteurs sociaux, les allocations financières dans la version actuelle du DPES ne reflètent pas les priorités exprimées par le Gouvernement en termes de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD. Les PTF reconnaissent qu'un accroissement du financement n'est pas la seule solution aux difficultés des secteurs sociaux et que l'amélioration de l'efficacité des dépenses est aussi un défi majeur, cependant il est clair qu'il ne pourra pas y avoir d'avancées significatives avec le niveau de ressources proposé dans la version actuelle du DPES.

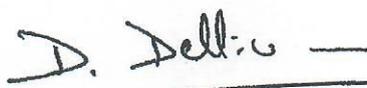
Les PTF demandent donc que les documents soient revus afin de:

- Corriger les informations inexactes et mettre en cohérence les documents;
- Revoir certains indicateurs et cibles;
- Faire apparaître quelles seront les dépenses incompressibles des actions du socle prioritaire, ainsi que le montant total du budget de l'Etat et la contribution des PTF pour ces actions.

Dans l'avenir, il serait opportun d'inclure dans l'exercice l'ensemble des dépenses de fonctionnement (en incluant les salaires), conformément aux nouvelles procédures budgétaires et tel qu'établi par les directives UEMOA.

Les PTF accordent une haute importance à la future stratégie de développement du Gouvernement, qui devrait constituer la base pour la continuation d'une coopération fructueuse, et réitèrent leur disponibilité pour un échange de vue sur les points évoqués ci-dessus. Nous vous informons également que les PTF ont préparé des commentaires généraux et sectoriels plus détaillés qui sont joints en annexe.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.



Dominique Dellicour

Chef de Délégation
Ambassadeur



Michel Gagnon

Conseiller (Coopération)
Directeur du Programme du Sénégal

PJ: Commentaires détaillés des PTF au DPES

CC: - Monsieur Alioune Ndong, Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances et Coordonnateur des Aides Budgétaires
- Monsieur Thierno Niane, Coordonnateur de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique

12, Avenue Hassan II ex Albert Sarraut
BP 3345 - Dakar - Sénégal
Téléphone : (+221)33.889.11.00 / 33.889.10.71
Télécopieur : (+221)33.823.68.85.
E-mail : delegation-senegal@ec.europa.eu

Rue Gallieni x Amadou Cissé Dia
BP 3373 - Dakar Sénégal
Téléphone : (+221)33.889.47.00
Télécopieur : (+221) 33.889.47.20
Email : dakar@international.gc.ci

**COMMENTAIRES DETAILLES DES PTF AU DPES
(Version du 19 août 2011)**

**ANNEXE A LA LETTRE DU 16 SEPTEMBRE 2011 DES PTF AU
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SUR LES COMMENTAIRES AU DPES**

SECTION 1: COMMENTAIRES GENERAUX / TRANSVERSAUX

SECTION 2: COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

SECTION 3: COMMENTAIRES PAR AXE STRATEGIQUE

SECTION 4: COMMENTAIRES PAR SECTEUR

SECTION 2: COMMENTAIRES SUR LE PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

1. Sur la forme, le document gagnerait en lisibilité en procédant à une **harmonisation entre les priorités du PAP et les différents axes stratégiques**. Ainsi, les programmes prioritaires seraient dégagés selon les scénarii de croissance, et les indicateurs (annexe 1) corrélés avec les actions prioritaires.
2. En ce qui concerne la **hiérarchisation des actions du PAP** par niveau de priorité ("Tableau de nomenclature et priorisation du PAP"); celui-ci devrait permettre d'établir un socle prioritaire d'actions finançables indépendamment de la situation macro-économique (tel que suggéré par les PTF dans leur lettre du 17/5/2011). Cependant, le document présente deux grandes faiblesses:
 - a. Les budgets correspondants à ces actions n'y sont pas indiqués.
 - b. Beaucoup de ces actions sont très générales ou sont en réalité des objectifs ("constructions de routes et d'ouvrages d'art"; "promotion de la survie de l'enfant par la vaccination et l'amélioration de l'état nutritionnel").
Les allocations budgétaires y-afférentes se trouvent dans un document séparé, qui ne contient pas la hiérarchisation. Les coûts de mise en œuvre des actions par niveau de priorité ne sont donc pas clairs.
3. En ce qui concerne les **allocations budgétaires du PAP**, deux documents ont été partagés (2 fichiers en format Excel). Un fichier est intitulé "scénario pessimiste"; un autre est intitulé "scénario tendanciel+optimiste".
 - a. Il n'est pas clair si le 2^e tableau correspond au scénario tendanciel ou optimiste.
 - b. Dans les deux documents, la somme "Financement acquis" + "gap" ne correspond pas au montant indiqué dans le total du DPES.
 - c. Le scénario pessimiste présente un gap de financement représentant environ 25% du montant total du DPES. Le scénario pessimiste ne devrait pas prévoir de gap de financement car il devrait identifier seulement les actions qui seront finançables à travers des ressources certaines. Est-ce que des actions de priorité "supérieure" seraient éliminées au cas où la totalité du gap ne serait pas comblée?
 - d. Le secteur de l'énergie présente un gap de 24%. Si l'énergie est la première des contraintes à lever, il n'est pas compréhensible qu'un gap de financement soit conservé dans le scénario pessimiste : les gaps devraient être réservés aux actions jugées comme "moins prioritaires".
 - e. Les 2 fichiers Excel ne sont pas cohérents avec les montants totaux du DPES reportés dans les pages 67 et les annexes 3 et 4 (page I), ni avec les allocations sectorielles des annexes 5, 6 et 7. (voir tableau ci-dessous)

4. De nombreux objectifs pour 2011-2015 ne semblent pas réalistes par rapport aux résultats de 2010 (par exemple les taux d'achèvement au primaire, de vaccination, d'électrification rurale, ou d'assainissement urbain).

Indicateurs DPES (Annexe 1)	Résultat 2008	Résultat 2009	Résultat 2010	Cible 2011
Taux d'achèvement du cycle primaire	58,4%	59,6%	59,1%	70,5%
Enfants < 1 an complètement vaccinés	80%	74%	66% (mais cette valeur devrait être 62,8%, voir ci-dessous)	85%
Electrification rurale	21%	22%	22%	30%
Assainissement urbain	63,4%	63,6%	63,1%	70,3%

5. Certains résultats pour 2010 sont incorrects, par exemple le pourcentage d'enfants de moins de 1 an complètement vaccinés (l'annexe des indicateurs indique 66% en 2010 alors que l'EDS 2010-2011 indique 62,8%) et la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé (l'annexe des indicateurs indique 72,8% en 2010 alors que l'EDS 2010-2011 indique 65,1%).

6. En ce qui concerne les taux d'exécution du budget d'investissement (Titre V) dans la santé et l'éducation, le rapport utilise comme dénominateur le montant des "autorisations d'engagement". Cependant, en termes de crédibilité budgétaire, il serait plus opportun d'utiliser comme dénominateur le montant établi dans la Loi des finances. Ce calcul montre que l'exécution budgétaire (par rapport à la Loi des finances) est très faible (voir ci-dessous). Si des problèmes d'exécution budgétaire sont compréhensibles quand ils se présentent de façon occasionnelle, le fait que ça soit un problème répétitif voire systématique au Sénégal est très préoccupant.

Taux d'exécution des budgets d'investissement (Titre V) en 2010	Santé	Education
En % des autorisations d'engagement <i>(données utilisées dans le rapport)</i>	86%	86%
En % de la Loi des Finances <i>(Initiale et Rectificative)</i>	28% (LFI) 28% (LFR)	41% (LFI) 42% (LFR)

du financement étatique est alloué au secteur des infrastructures de transport, comparé à 1% pour le secteur de la protection sociale.

Poids des secteurs dans le DPES selon les différents scénarii (version du PAP des annexes J, P et V)	Scénario pessimiste (page V)		Scénario tendanciel (page P)		Scénario optimiste (page J)	
	Montant (milliers de FCFA)	Poids du secteur	Montant (milliers de FCFA)	Poids du secteur	Montant (milliers de FCFA)	Poids du secteur
Energie	528 655	14,1%	578 203	12,9%	765 230	14,1%
Infrastructures de transport	1 249 249	33,2%	1 294 662	28,9%	1 586 231	29,2%
Agriculture	339 394	9,0%	400 000	8,9%	490 109	9,0%
Education et formation	304 855	8,1%	403 380	9,0%	420 309	7,7%
Santé	287 806	7,7%	300 493	6,7%	307 553	5,7%
Eau et assainissement	206 053	5,5%	305 570	6,8%	410 309	7,5%
Protection sociale	30 704	0,8%	39 411	0,9%	66 273	1,2%
Total DPES (page I et page 67)	3 759 148	100,0%	4 477 957	100,0%	5 438 958	100,0%
Sous-total secteurs sociaux de base (éducation, formation, santé, eau, assainissement, protection sociale)		22,1%		23,4%		22,1%

9. Dans le secteur de la protection sociale, il ne semble pas possible de mettre en œuvre les politiques affichées, même si ces dernières sont peu explicitées ; ce secteur manquant des ressources nécessaires. Par exemple, certaines initiatives de gratuité, comme les césariennes, le plan sésame, le programme NETS, le projet de bons d'achats alimentaires, etc, qui peuvent apparaître pertinentes mais ne pourront pas être financées adéquatement.

10. De même, dans l'éducation, un écart énorme est noté entre les simulations sectorielles (cf. SIMULPDEF) et les montants budgétisés dans le PAP du PDEF (même dans le scénario "optimiste"). Il est logique que les secteurs travaillent sous contraintes budgétaires, cependant les documents de politique doit donc indiquer quelles sont les initiatives ou actions à laisser de côté pour raison de non financement. Par exemple, il semblerait que l'Etat opte pour une plus grande intégration des enfants dans l'éducation secondaire, après

13. La répartition sectorielle des ressources du PAP ne semble pas compatible avec les objectifs dans les domaines sociaux. Tout en saluant certains résultats positifs dans les secteurs sociaux (taux de scolarisation, parité filles/garçons au primaire, mortalité infanto-juvénile, prévalence du VIH, taux d'accès à l'eau potable), les besoins restent énormes:
- a. En termes de lutte contre la pauvreté, 50.7% de la population était en dessous du seuil de pauvreté en 2009 (estimation ANSD/BM). Le niveau de pauvreté aurait donc stagné depuis 2005 (50.8%), lors de la mise en œuvre du DSRP II. Cette tendance indique qu'une action beaucoup plus décisive que celle du DSRP II (qui a alloué environ 1% des ressources financières à la protection sociale) est nécessaire pour que le Sénégal ait une chance de se rapprocher de l'objectif de 30% en 2015.
 - b. En ce qui concerne la malnutrition, 18% des enfants de moins de 5 ans présenteraient une insuffisance pondérale en 2010 (estimation sur base du rapport préliminaire EDS-MICS 2010-2011). Le taux était de 17% en 2005. Cette tendance indique qu'une action décisive est nécessaire pour que le Sénégal atteigne l'objectif de 10% en 2015.
 - c. Il est extrêmement préoccupant que le taux d'achèvement du cycle primaire ait baissé en 2010 (de 59.6% en 2009 à 59,1% en 2010). Ces difficultés en termes de taux d'achèvement ne sont pas analysées dans le rapport et des mesures correctives spécifiques ne sont pas clairement identifiées.
 - d. En ce qui concerne la proportion d'enfants de moins d'un an complètement vaccinés, on constate un recul du taux de vaccination dans les dernières années (voir tableau p.4). Ceci a été en partie attribué aux coupes budgétaires dans le secteur de la santé.
 - e. Moins de 20% de la population bénéficie de mécanisme de protection sociale. Les résultats des revues annuelles du DSRP II portant sur les exercices 2007 et 2008 font état de la progression relativement lente dans la traduction des objectifs de la Stratégie Nationale de Protection Sociale à cause notamment de la faiblesse des ressources allouées. Le DPES n'indique pas de nouvelles initiatives de protection sociale, par exemple dans le domaine de la santé, où le budget n'augmente pas.

- planification». Afin de refléter une telle analyse dans les objectifs stratégiques poursuivis, il convient, dans l'alinéa 198 de compléter la formulation par : « Intégrer la vision du développement durable commande d'accorder une haute priorité à la prise en compte de l'impact sur l'environnement à tous les niveaux de planification locale et sectorielle ».
10. Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques, outre les stratégies d'adaptation, doit permettre également au Sénégal de tirer avantage des opportunités qu'offre la finance carbone. En effet, des appuis financiers substantiels sont attendus dans le cadre des négociations post-Kyoto, aussi bien en termes d'adaptation que d'atténuation aux changements climatiques, singulièrement en direction des PMA dont le Sénégal fait partie. A cet effet, il serait important que les objectifs stratégiques poursuivis puissent tirer avantage des opportunités offertes par le régime post-Kyoto, en renforçant le rôle stratégique des institutions nationales compétentes afin d'anticiper sur la mobilisation des ressources disponibles sur l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques. A cet effet, le point ii de l'alinéa 198 pourrait être complété par « ii. lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) à travers la lutte contre l'érosion côtière, la promotion des modes de production et de consommation durables, et l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale et sectorielle, tout en tirant avantage des opportunités qu'offre la finance carbone ».
 11. La ligne d'action de l'objectif stratégique « Lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) » semble être assez réductrice. En effet seule l'érosion côtière est inscrite au titre des lignes d'action. Même si la lutte contre l'érosion côtière est une des options prioritaires du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), plusieurs projets sont en cours sur les changements climatiques qui travaillent, entre autres, sur l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle (cas du projet « Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal »), l'intégration des changements climatiques dans la planification régionale à travers l'élaboration de Plans Climat Territoriaux Intégrés (cas du projet « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux Changements Climatiques »).
 12. Des axes de collaboration pourraient être créés entre la Gestion des Risques de Catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques, pour tirer avantage des opportunités existantes dans le cadre du financement sur les changements climatiques. Le Système d'Alerte Précoce (SAP) pourrait être l'instrument privilégié au travers duquel, cette collaboration se ferait.

Au niveau de l'axe 3 portant sur la gouvernance

13. Une absence d'analyse budgétaire détaillée au niveau du bilan, y compris une analyse des performances passées. En effet il aurait été intéressant de savoir le montant des ressources consacrées au volet gouvernance.
14. s'agissant de l'efficacité économique et financière et les objectifs d'amélioration de la programmation et de l'exécution budgétaires à travers une généralisation des Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), l'importance du suivi – évaluation des politiques publiques n'est suffisamment pas mise en exergue de manière à le distinguer du suivi évaluation du DPES.
15. En ce qui concerne la Décentralisation et le Développement Local, il n'y a pas d'indications précises par rapport aux indicateurs retenus dans le DSRP II notamment par rapport aux ressources de transfert de l'Etat vers les collectivités locales.

la création de nouvelles collectivités locales, problème qui relève aussi bien de l'aménagement du territoire comme de la gouvernance territoriale, n'est pas posée dans le document.

- En ce qui concerne spécifiquement l'aménagement du territoire, l'objectif retenu d'élaborer des schémas d'aménagement et de gestions des territoires devrait inclure également la mise en œuvre effective des schémas déjà réalisés (schéma d'aménagement de la Grande Côte par exemple).
- En ce qui concerne les indicateurs, ceux-ci répondront difficilement à l'objectif d'accroître la responsabilité des collectivités Locales. En effet, l'indicateur sur le délai du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL) et du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) concerne d'avantage l'État que les Collectivités locales. De plus, la cible reste la même depuis le DSRP II et ce jusqu'à 2015 sans aucune perspective de progression (moins de 3 mois). Par rapport au deuxième indicateur sur les budgets participatifs, celui-ci fait référence d'avantage à une question de transparence et de bonne gouvernance locale. L'indicateur devrait prendre non seulement en compte l'élaboration de budgets participatifs mais également l'exécution et se fixer une cible pour les prochaines années. Soit par rapport au nombre de collectivités locales fonctionnant avec les Budgets participatifs, soit par rapport au pourcentage des budgets des collectivités locales exécutés sous la procédure des budgets participatifs.
- Un indicateur par rapport à une plus grande responsabilisation des collectivités locales pourrait être repêché des différents schémas de mesures de performance des collectivités locales conçus au Sénégal.

HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

1. Messages Clés

La mise en œuvre du programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) se poursuit avec pour corollaire l'augmentation progressive des taux de couvertures des populations dans les différents sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain et rural. Comparativement aux résultats observés dans les pays de la sous-région, les résultats du Sénégal en matière de taux de couverture des populations rurales et urbaines en eau potable sont particulièrement élevés et, concernant l'assainissement de base, acceptables. Ces résultats sont toutefois de plus en plus hypothéqués par la double contrainte de l'augmentation démographique d'une part et par le manque d'investissements, d'autre part. Le sous-secteur de l'assainissement accuse un fort retard par rapport à celui de l'eau potable de sérieux efforts devraient être consentis pour une amélioration de ses performances, en particulier en milieu rural.

L'étude institutionnelle devant aboutir à une réforme de troisième génération, initiée il y a deux ans dans le cadre d'une large concertation avec les partenaires financiers, souffre depuis lors d'un manque criant de visibilité. De nombreuses questions, fondamentales pour le devenir institutionnel et financier du secteur (cf. commentaires généraux ci-dessous), restent sans réponse plus de deux ans après le début de la réflexion sectorielle. Un tel contexte n'est pas de nature à entretenir un climat favorable au renouvellement de l'implication des PTF traditionnels du secteur.

Eau Potable et Assainissement (EPA)	Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes	38. Taux (en %) d'accès en eau potable	Urbain	UCP/PEPAM	2008	98,00%	97,00%	98,50%
			Rural	UCP/PEPAM	2008	75,50%	73,60%	77%
	développement de l'assainissement en milieu urbain et rural	39. Taux (en %) d'accès des ménages urbains à des systèmes améliorés d'assainissement	Urbain	UCP/PEPAM	2008	63,40%	63,60%	63,10%
			Rural	UCP/PEPAM	2008	27,50%	28,90%	42%

4. Commentaires sur le PAP

Les investissements en matière de capacité de **production** ne sont pas budgétisés. Seuls le sont les investissements portant sur le **stockage** et la **distribution**.

Ce point est important car la réforme institutionnelle en cours d'élaboration oriente la composante "production" vers la désalinisation d'eau de mer (volonté présidentielle exprimée), technologie dont les coûts d'investissement et de fonctionnement sont très importants. La non prise en compte de ces montants d'investissement pourrait éventuellement s'expliquer par le second axe de la stratégie présidentielle, soit la "mise en concession" de tout ou partie du secteur (et l'espoir que l'essentiel des coûts d'investissement seront supportés par les concessionnaires).

Toutefois, ce projet de réforme est à l'état d'embryon et de nombreuses questions restent à ce jour sans réponse : périmètre de la concession (eau potable seule ou eau & assainissement, secteur urbain seul ou urbain + rural), politique tarifaire, agences de patrimoine et/ou autorité de régulation, etc.

Sur toutes ces questions (et bien d'autres), les PTF sont dans l'attente de réponses depuis bientôt 2 ans (cf. rapport groupe thématique des PTF que j'annexe à nouveau au présent message).

On peut en conclure que les éléments communiqués dans le DPES et dans le PAP manquent de cohérence entre eux et ne sont pas de nature à éclairer les PTF sur la stratégie sectorielle telle qu'elle est parallèlement présentée par les organes conventionnels de la coordination et du dialogue sectoriel : i) la plateforme des partenaires du secteur E & A et ii) la revue du PEPAM.

NB : Faute d'avoir été impliqué dans l'exercice d'élaboration du PAP, il est difficile de commenter avec certitude les chiffres qui y figurent.

Ceci est d'autant plus vrai que la version finale du rapport de la revue annuelle du PEPAM n'a pas encore été publiée et que la version provisoire de ce rapport ne contenait aucune perspective financière.

Coûts de fonctionnement (ou d'exploitation) : aujourd'hui l'équilibre financier de l'hydraulique urbaine n'est maintenu que grâce à une subvention déguisée : les tarifs usager sont maintenus très bas tandis que la facture de l'administration est artificiellement gonflée pour équilibrer les comptes de l'exploitant et de la SONES. L'ONAS quant à elle est en déficit chronique, résorbé, une fois l'an, par une **injection d'argent frais provenant du trésor public**.

d'adaptation et d'atténuation de façon articulée, dans l'ensemble des secteurs concernés (développement durable, transports, énergie, urbanisme, etc.), et en apportant une attention particulière aux populations vulnérables. L'élaboration d'un plan national d'atténuation (NAMA) est d'ailleurs prévue prochainement. Ces efforts accrus d'anticipation et de planification de la réponse au changement climatique faciliteront ou ouvriront de nouvelles possibilités d'accès aux mécanismes de financement liés au changement climatique. Enfin, le DPES devrait montrer quel type de gouvernance sera mis en place pour gérer ces nouveaux financements.

PROTECTION SOCIALE

Le groupe voudrait rappeler que l'élaboration du DPES de troisième génération s'est faite dans un contexte difficile, caractérisé par des chocs tels que la crise économique et financière, des crises alimentaire et énergétique. Les PTF notent en particulier la bonne qualité de la partie de diagnostic du document. De nombreux partenaires du gouvernement, dont le FMI encore lors de sa dernière mission, ont signalé au Gouvernement que les mesures (en 2007-2008 et encore aujourd'hui) qui étaient prises pour répondre à ces chocs n'étaient pas appropriées pour cibler les plus pauvres et les populations les plus affectées par les chocs, très coûteuses budgétairement et d'une efficacité toute relative.

A cet effet, le nouveau Document de Politique Economique et Sociale et en particulier les stratégies développées dans le domaine de la protection sociale devraient tirer le maximum d'enseignements sur les changements liés à ce nouveau contexte, en vue de redéfinir et redimensionner les instruments et les outils stratégiques de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Du point de vue d'allocations budgétaires, il ressort du PAP que la politique du Gouvernement consiste, avant tout, à financer les infrastructures de transport. Dans les secteurs sociaux, il ne semble pas possible de mettre en œuvre les politiques affichées, même si ces dernières sont peu explicitées, ces secteurs manqueront des ressources nécessaires. Les politiques sociales se retrouvent donc sans orientations claires: par exemple, certaines initiatives de gratuité dans la santé, comme les césariennes, le plan sésame, le programme NETS, etc. peuvent paraître pertinentes mais ne pourront pas être financées. Dans le PAP 2011-2015 (version du 06/09/2011), le secteur de la protection sociale représente environ 1.0 % des allocations de l'Etat. Le seul secteur des infrastructures et des transports obtiendrait environ 25% des ressources, plus que l'ensemble des secteurs de l'éducation/formation, santé, eau, assainissement et protection sociale combinés, qui ensemble représentent le 24%. Cependant, ces pourcentages concernent les montants totaux du DPES qui, outre le financement de l'Etat, incluent aussi la contribution des PTF et le gap de financement pas encore acquis. En prenant en considération seulement la répartition du financement de l'Etat, on observe que plus de 30% du financement étatique est alloué au secteur des infrastructures de transport, comparé à 1% pour le secteur de la protection sociale. Il n'est pas clair comment une telle répartition se justifie.

Le document devrait souligner l'impact des programmes de protection sociale en combattant la pauvreté extrême et en contribuant à la création du capital humain, la productivité et la croissance économique.

- Rôle de la protection sociale pour assurer une croissance économique durable:
Proposition: *"Les programmes de protection sociale accroissent le capital humain de plusieurs façons. Des transferts monétaires mis en place pour accroître la scolarisation et développer l'utilisation des services de santé tels que les vaccinations et les soins prénataux protègent le capital humain du pays. En outre, un programme portant sur les filets sociaux et l'assurance sociale peut également protéger les ménages contre l'érosion de leur capital humain en fournissant des ressources qui font que les ménages n'auront pas à se tourner vers des stratégies d'adaptation négatives, comme sortir les enfants de l'école ou consommer des aliments moins nutritifs, ou se priver de services de santé, en période de détresse économique. L'accumulation d'actifs est un élément important pour la croissance économique. Un stock minimum d'actifs est nécessaire pour accumuler de la richesse au fil du temps. Dans la mesure où les interventions en matière de protection sociale peuvent aider les pauvres à accumuler des biens tangibles et pas seulement couvrir la consommation d'aujourd'hui, les perspectives de croissance économique sont renforcées. Non seulement les actifs deviennent la base pour de futurs investissements, mais ils protègent aussi les ménages contre les chocs. Lier les transferts sociaux monétaires à l'utilisation des services de santé et les effectifs scolaires peut promouvoir la croissance économique à long terme et aider le Sénégal à atteindre les OMD dans ces secteurs. L'assurance sociale, y compris l'expansion des systèmes de pension et d'assurance, peut aider à créer les marchés internes de capitaux au Sénégal tout en assurant l'atténuation des risques pour les ménages. La réforme de la sécurité sociale formelle, y compris une couverture plus étendue, a un rôle à jouer pour soutenir le développement économique et l'équité sociale."*
- Le Plan d'Actions Prioritaires, recense des activités en cours et ne fait en aucun cas une hiérarchie des nouvelles activités que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre tel que la mise en place d'un système de Filets Sociaux de Sécurité et les réformes nécessaires au système de sécurité sociale avant son extension.
- 3.3.vi, p60, Meilleur accès aux services sociaux essentiels: Cette partie devrait faire le point sur la création d'une système national de protection sociale au lieu d'une liste des programmes du filet social, tels que les transferts sociaux et les travaux publics de haute intensité de main d'œuvre et les autres appuis aux populations vulnérables ce qui renforcerait l'effet de la protection en même temps que la promotion de la croissance économique avec plus d'équité. Le terme de "consolidation du Cash/Transfert" semble indiquer l'absence de volonté d'élaboration d'un système national de filets sociaux et de rationalisation des différents projets de transferts sociaux.

Les indicateurs :

- Indicateur 48: la réf en 2008 est 4.7%
- Indicateur 49: réf 2008: 3,79% (dernier inventaire en 2005).

Résultats et cibles pour certains indicateurs liés aux OMD	EDS (2005)	4	Résultat provisoire EDS 5 (2010 / 2011)	Cible 2010	Cible 2011	Cible 2015
Indicateurs DSRP:						
Accouchements assistés par du personnel formé	52%		65,1%	70%	73%	90%
% Enfants < 1 an complètement vaccinés	59%		62,8%	80%	85%	95%
Indicateurs OMD 1 et 4:						
Enfants < 5 ans présentant une insuffisance pondérale (poids pour âge)	17%		18%			10%
Mortalité infantile (< 1 an) sur 1000 naissances vivantes	61		47			16
Mortalité infanto-juvénile (< 5 ans) sur 1000 naissances vivantes	121		72			44

Page D: Les données pour 2010 pour le % d'accouchements assistés par du personnel formé et le % d'enfants complètement vaccinés ne correspondent pas aux résultats préliminaires de l'EDS 2010/2011 (voir tableau ci-dessus).

Page F: Exécution budgétaire santé

Pour calculer les taux d'exécution, le rapport utilise comme dénominateur le montant des "autorisations d'engagement". Cependant, en termes de crédibilité budgétaire, il serait plus opportun d'utiliser comme dénominateur le montant établi dans la Loi des finances. Ce calcul montre que l'exécution budgétaire (par rapport à la Loi des finances) est très faible.

Taux d'exécution des budgets d'investissement (Titre V) en 2010	Santé
En % des autorisations d'engagement (données utilisées dans le rapport)	86%
En % de la Loi des Finances (Initiale et Rectificative)	28% (LFI) 28% (LFR)

EDUCATION

Commentaires de fond

Le document met l'accent sur la construction et réhabilitation physique des écoles élémentaires et des collèges, mais ne prend pas suffisamment en compte la qualité de l'enseignement: l'insuffisance en matériel didactique (notamment en manuels scolaires) et les difficultés de gestion du personnel enseignant.

Au paragraphe 174: la stratégie de développement de l'éducation non-formelle devrait être expliquée. La mise en place d'un dispositif de formation par apprentissage dans les "Daaras" pilotes mériterait d'être explicitée. La stratégie d'orientation de la formation professionnelle vers le marché de l'emploi repose seulement sur le développement de la formation continue. Il serait souhaitable d'inclure dans cette stratégie une meilleure intégration entre les centres de formation professionnelle et le marché du travail.

Indicateurs et financement

Il est extrêmement préoccupant que le **taux d'achèvement du cycle primaire** ait baissé en 2010 (de 59.6% en 2009 à 59,1% en 2010; cible 2011: 70.5%). Ces difficultés en termes de taux d'achèvement ne sont pas analysées dans le rapport et des mesures correctives spécifiques ne sont pas clairement identifiées. La cible de 70.5% pour 2011 semble totalement irréaliste.

Un écart énorme est noté entre les simulations sectorielles (cf. SIMULPDEF) et les **montants budgétisés dans le PAP** (quasiment 6 fois supérieurs pour le SIMULPDEF). Il est logique que les secteurs travaillent sous contraintes budgétaires, cependant les documents de politique doit donc indiquer quelles sont les initiatives ou actions à laisser de côté pour raison de non financement. Par exemple, il semblerait que l'Etat opte pour une plus grande intégration des enfants dans l'éducation secondaire, après l'élémentaire: si cette option politique est maintenue, les ressources adéquates doivent être programmées.

Exécution budgétaire pour l'éducation (page F)

Pour calculer les taux d'exécution, le rapport utilise comme dénominateur le montant des "autorisations d'engagement". Cependant, en termes de crédibilité budgétaire, il serait plus opportun d'utiliser comme dénominateur le montant établi dans la Loi des finances. Ce calcul montre que l'exécution budgétaire (par rapport à la Loi des finances) est très faible.

Taux d'exécution des budgets d'investissement (Titre V) en 2010	Education
En % des autorisations d'engagement <i>(données utilisées dans le rapport)</i>	86%
En % de la Loi des Finances <i>(Initiale et Rectificative)</i>	41% (LFI) 42% (LFR)

I/ PRESENTATION DES TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER

I.1. Rappel du contexte

Après la mise en œuvre de deux générations de DSRP générations (2003-2005 ; 2006-2010), l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale a convenu de la nécessité d'élaborer, pour la période quinquennale 2011-2015, une stratégie nationale empreinte à la fois de réalisme et de rupture. La nouvelle stratégie, cadre unique d'intervention de tous les acteurs au développement, s'inscrit dans une vision de long terme et contre l'exclusion sociale qui appelle des politiques de gouvernance centrale et locale engagées, dont l'objectif intermédiaire est l'atteinte des OMD d'ici à 2015.

Le processus d'élaboration du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) pour la période 2011-2015 a été conduit par un comité technique *ad hoc*, onze (11) groupes de travail thématiques et cinq (5) « axes régionaux ». La méthodologie adoptée prend en compte les contributions des groupes thématiques et des études spécifiques.

Le processus a été régi par les principes de travail ci-après :

- la démarche participative ;
- le consensus fort autour des grandes orientations ;
- la prise en compte des questions transversales (genre, droits humains, développement durable, etc.) ;
- l'appropriation qui facilite la mise en œuvre des actions prioritaires.

Les travaux ont été menés en deux phases principales. La phase bilan diagnostic, englobant les revues sectorielles et le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II, elle s'est déroulée de mars et juin 2010. Puis, la phase de formulation de nouvelles orientations stratégiques du DPES qui s'est déroulée de juillet à octobre 2010.

Une première version provisoire du DPES d'Avril 2011 a fait l'objet de partage avec les différentes commissions d'acteurs qui ont formulé des observations sur le document. La deuxième version du DPES, qui intègre les observations formulées, est soumise de nouveau à l'ensemble des acteurs pour sa validation technique.

I.2. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier est la validation technique du document DPES par l'ensemble des parties prenantes en vue de son adoption officielle par le Gouvernement du Sénégal.

Les objectifs spécifiques de l'atelier se déclinent comme suit :

- Trouver un consensus sur le traitement des questions et observations de fond émises par les commissions d'acteurs sur la première version du DPES
- Disposer d'une liste restreinte d'indicateurs pour le suivi des résultats visés.

I.3. Résultats visés par l'atelier

L'atelier de validation technique vise les résultats clés suivants :

- Un consensus est trouvé sur le traitement des observations et propositions de fond émises par les différentes commissions d'acteurs
- Un accord est trouvé sur la proposition des indicateurs de la liste restreinte, ainsi que sur leurs valeurs cibles

II. APPROCHE D'ANIMATION DES TRAVAUX DE L'ATELIER

II. 1. Travaux en plénière et en ateliers

Les échanges vont être menés de façon alternée en :

- **Plénière**, pour :
 - favoriser une mise à niveau générale sur les étapes antérieures et les résultats atteints à travers des présentations réalisées par l'UCSPE
 - à permettre aux commissions d'acteurs d'indiquer leurs attentes et de clarifier leurs observations et suggestions d'amélioration du document DPES
 - de trouver un consensus fort sur l'ensemble des aspects abordés
- **Ateliers**, pour :
 - l'approfondissement des échanges sur les propositions formulées par les commissions d'acteurs
 - la prise en compte de nouvelles préoccupations/propositions
 - de la formulation de propositions pertinentes et documentées

II. 2. Constitution de groupes de travail

Pour favoriser des échanges fructueux et approfondis sur les différents aspects concernés par la validation technique du DPES, les participants seront regroupés, selon leur choix, en deux (2) groupes de travail :

Atelier 1 : Axe 1 (CRÉATION D'OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DE RICHESSES POUR LA PROMOTION D'EMPLOIS PRODUCTIFS ET UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE)

Atelier 2 : Axe 2 et 3 (ACCÉLÉRATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE POUR UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE, PROTECTION SOCIALE, RENFORCEMENT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA BONNE GOUVERNANCE ET PROMOTION DES DROITS HUMAINS)

Chaque groupe disposera de la matrice des observations portant sur les questions de fond et les indicateurs de suivi concernant les thématiques spécifiques imparties.

Les participants choisiront l'atelier de leur choix lors de leur inscription sur la liste des participants. Chaque groupe désignera un président de séance qui sera assisté d'un rapporteur.

II. 3. Séquences des travaux de groupes et consignes de travail

Pour les deux ateliers, les échanges se dérouleront en deux étapes :

↪ **Étape 1** : Échanges et propositions sur les questions de fond

↪ **Étape 2** : Échanges et propositions sur les indicateurs de suivi

Le déroulement de chaque étape comportera les séquences clés suivantes :

- Partage des éléments de la matrice des observations/propositions
- Rajout de nouvelles observations/propositions, si nécessaire
- Échanges sur les observations/propositions
- Adoption de propositions définitives à soumettre en session plénière

Les principes et consignes de travail suivants seront adoptés pour favoriser un déroulement satisfaisant des échanges :

- Respect du temps imparti à chaque étape
- Focus sur les résultats visés par les travaux
- Maîtrise du temps de parole et respect du principe d'équilibre entre les catégories d'acteurs
- Recherche du consensus
- Interdiction du téléphone portable (il doit être éteint ou mis sous vibreur)
- Respect mutuel, ordre et qualité des échanges.

III. AGENDA

Lundi 19 Septembre 2011		
Heure	Activités	Intervenants
08h30 – 09h00	Mise en place des participants	GIZ-MEF, Consultants Facilitateurs, UCSPE
09h00 – 09h15	Allocution d'ouverture	Directeur de cabinet du MEF
09h15 – 09h20	Partage des termes de référence de l'atelier et de l'Agenda	Consultants facilitateurs
09h20 – 09h45	Présentation sommaire des lignes directrices du DPES et commentaires généraux sur les observations des acteurs	Coordonnateur de l'UCSPE
09h45 – 10h15	Réactions générales sur la présentation du Coordonnateur	Participants
10h15 - 10h45	Pause café	
10h 45 - 11h	Présentation de l'approche d'animation des travaux d'atelier et répartition dans les groupes de travail	Consultants facilitateurs
11h – 13h	Travaux de groupes en atelier (Étape 1)	Facilitateurs et participants
13h - 14h30	Pause déjeuner	
14h30-17h	Poursuite des travaux de groupes (Suite étape 1 et étape 2)	• Facilitateur, participants

Mardi 20 Septembre 2011		
Heure	Activités	Intervenants
09h00 – 10h	Validation des propositions des groupes de travail en atelier	Facilitateurs et participants
10h – 11h	Restitution et discussions	Consultants facilitateurs, participants
11h- 11h30	Pause café	
11h 30 - 13h	Poursuite de la restitution et des discussions	Consultants facilitateurs, participants
13h - 14h30	Pause déjeuner	
14h30-16h	Synthèse et clôture	Consultants facilitateurs, représentants des commissions d'acteurs, UCSPE